

## Public Hearing

## Audience publique

### Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,  
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

### VOLUME 51

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

**Held at :**

Halifax Marriott Harbourfront Hotel  
1919 Upper Water Street  
Halifax, Nova Scotia  
B3J 3J5

Wednesday, July 20, 2022

**Tenue à:**

Hotel Marriot Harbourfront d'Halifax  
1919, rue Upper Water  
Halifax, Nouvelle-Écosse  
B3J 3J5

Mercredi, le 20 juillet 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

[www.irri.net](http://www.irri.net)  
(800)899-0006

## **II Appearances / Comparutions**

Me Krista Smith

Senior Legal Policy Officer / Conseillère  
juridique principal

Dre Emma Cunliffe

Director of Research and Policy /  
Directrice des politiques et recherches

**III**  
**Table of Content / Table des matières**

	<b>PAGE</b>
<b>TABLE RONDE: LES OBSTACLES AUX RÉACTIONS EFFICACES DE LA PART DE LA POLICE ET DES AUTRES INSTITUTIONS À LA VIOLENCE CONJUGALE ET À LA VIOLENCE FAMILIALE; LES ASPECTS CULTURELS DE CES OBSTACLES ET COMMENT ON PEUT LES ABORDER; ET LES MEILLEURES PRATIQUES PROMETTEUSES EN MATIÈRE DES RÉACTIONS DE LA POLICE ET DES INSTITUTIONS AU NIVEAU CANADIEN ET À L'INTERNATIONAL</b>	2
Facilité par Me Krista Smith	3
<b>TABLE RONDE : COMPRÉHENSIONS DE LA POLICE ET DES INSTITUTIONS ET DE LEURS INTERVENTIONS EN CAS DE VIOLENCE SEXUELLE ET AUTRES FORMES DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE, NOTAMMENT LE HARCÈLEMENT CRIMINEL</b>	56
Facilité par Dre Emma Cunliffe	57

**IV**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
	Aucun	

Halifax, Nova Scotia

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

--- L'audience débute le mercredi 20 juillet 2022 à 9 h 32

**COMMISSAIRE FITCH:** Bonjour. Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

Nous nous rappelons maintenant de ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont subi des torts, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

**(PAUSE COMMÉMORATIVE)**

**COMMISSAIRE FITCH:** Un des éléments de notre mandat est d'explorer plusieurs enjeux liés aux pertes massives, notamment les politiques de la police, l'information en ce qui a trait à la violence fondée sur le genre. Il y aura deux tables rondes sur les compréhensions de la police, les institutions en réaction à ces formes de violence.

Comme avec les autres tables rondes précédentes, nous anticipons que ces discussions d'aujourd'hui vont nous aider dans notre travail de comprendre le contexte plus large des pertes massives et de présenter des recommandations bien motivées qui vont aider à assurer la sécurité de nos collectivités.

Je demanderais maintenant à Krista Smith de lancer les discussions de ce matin.

**Me KRISTA SMITH:** Je m'appelle Krista Smith et je fais partie de l'équipe de recherche et politiques.

Les tables rondes d'aujourd'hui seront axées sur les compréhensions de la police et des institutions en ce qui a trait à la violence fondée sur le genre et la violence conjugale.

Ce matin, nous nous concentrerons sur les réactions des institutions à la violence conjugale et la violence familiale, et cet après-midi, nous nous concentrerons sur les interventions institutionnelles à la violence fondée sur le genre et

1 à la violence à caractère sexuel.

2 Comme avec chaque table ronde, nous n'allons pas nous  
3 concentrer sur les faits ou les preuves en ce qui a trait aux pertes massives des 18 et  
4 19 avril 2020, ce travail sera accompli dans d'autres aspects des processus de la  
5 Commission. Au lieu, nous nous concentrerons sur une revue du contexte plus élargi et  
6 les causes des pertes massives. Comme indiqué dans le mandat de la Commission,  
7 cela comprend comment les expériences des femmes de la violence conjugale et de la  
8 violence familiale, et comment la police, les tribunaux et les autres institutions  
9 comprennent et réagissent à la violence conjugale et à la violence familiale, et comment  
10 cela peut être compris comme contribuant... comme des facteurs de contribution et de  
11 contexte des pertes massives.

12 Comme partie de cette table ronde, nous allons explorer les  
13 thèmes suivants : les obstacles aux réactions efficaces de la part de la police et des  
14 autres institutions à la violence conjugale et à la violence familiale; les aspects culturels  
15 de ces obstacles et comment on peut les aborder; et les meilleures pratiques  
16 prometteuses en matière des réactions de la police et des institutions au niveau  
17 canadien et à l'international.

18 Comme avec chaque table ronde, l'intention est de fournir aux  
19 commissaires et au public une compréhension plus approfondie des thèmes principaux  
20 afin que tout le monde soit bien placé pour s'engager dans les conversations dans la  
21 phase 3 au sujet des leçons à tirer et des recommandations potentielles.

22 En tant qu'animatrice de cette table ronde, je vais poser des  
23 questions, poser des questions de suivi et animer le dialogue. Les commissaires  
24 pourront choisir de poser des questions et demander des clarifications à tout moment.

25 Les discussions des tables rondes feront partie du dossier de la  
26 Commission, elles sont diffusées en direct en ce moment et seront disponibles au  
27 public sur le site web de la Commission.

28 **--- TABLE RONDE : TABLE RONDE: LES OBSTACLES AUX RÉACTIONS**

1 **EFFICACES DE LA PART DE LA POLICE ET DES AUTRES INSTITUTIONS À LA**  
2 **VIOLENCE CONJUGALE ET À LA VIOLENCE FAMILIALE; LES ASPECTS**  
3 **CULTURELS DE CES OBSTACLES ET COMMENT ON PEUT LES ABORDER; ET**  
4 **LES MEILLEURES PRATIQUES PROMETTEUSES EN MATIÈRE DES RÉACTIONS**  
5 **DE LA POLICE ET DES INSTITUTIONS AU NIVEAU CANADIEN ET À**  
6 **L'INTERNATIONAL**

7 **--- FACILITÉ PAR Me KIRSTA SMITH :**

8 **Me KRISTA SMITH :** Avant de procéder, je veux m'arrêter pour  
9 reconnaître qu'une bonne part du travail d'aujourd'hui qui est sous-jacent au travail des  
10 tables rondes a été menée par ma collègue Serwaah Frimpong.

11 Alors, commençons par Lori qui est en ligne.

12 **Dre LORI CHAMBERS:** Merci de l'invitation de participer  
13 aujourd'hui.

14 Je m'appelle Lori Chambers. Je suis professeure des études du  
15 genre et des femmes à l'Université Lakehead, le campus de Thunder Bay sur le  
16 territoire du peuple anishnabé.

17 Je suis une historienne juridique et j'ai travaillé dans plusieurs  
18 éléments de l'histoire juridique des femmes. Depuis sept ans, j'ai surtout travaillé sur la  
19 violence fondée sur le genre, surtout axée sur la violence conjugale et le contrôle  
20 coercitif, et les réactions de la police à ces enjeux.

21 Et c'est tout ce dont j'ai à dire à ce sujet aujourd'hui.

22 **Me KRISTA SMITH:** Patrina.

23 **Dre PATRINA DUHANEY:** Bonjour tout le monde. Merci de  
24 l'invitation de participer à cette discussion très importante.

25 Je m'appelle Docteure Patrina Duhaney. Je suis professeure  
26 adjointe à la Faculté de travail social à l'Université de Calgary et coprésidente du  
27 groupe de travail sur le racisme, l'antiracisme noir. Je travaille dans ce secteur depuis  
28 plusieurs années.

1                           Ma recherche est interdisciplinaire, je considère le travail social  
2 critique, la criminologie critique, l'antiracisme critique et les traditions féministes noires.  
3 Au niveau de la théorie, je suis axée sur la théorie de la race critique, le féminisme et la  
4 théorie des races et comment la race, la criminalisation et la victimisation sont  
5 interreliées.

6                           Je mène actuellement des recherches pour soutenir les personnes  
7 noires et racisées. Ainsi, par exemple, en 2021, les services de police de Calgary m'ont  
8 commanditée pour fournir une évaluation du milieu pour comment aborder le racisme  
9 systémique au sein des services de police de Calgary et de soutenir les  
10 développements de stratégies antiracistes. Mes recherches actuelles sont axées sur les  
11 recherches des femmes noires avec la police de Calgary et, en deuxième lieu,  
12 développer des connaissances sur la prévention de la violence focalisée sur les  
13 femmes noires, les hommes noirs et les familles.

14                           **Me KRISTA SMITH:** Carmen.

15                           **Dre CARMEN GILL:** Merci, Krista, Commissaires.

16                           Je m'appelle Carmen Gill. Je suis une professeure dans le  
17 département de sociologie à l'Université du Nouveau-Brunswick. J'enseigne des cours  
18 sur la violence surtout, en matière de criminologie.

19                           Mes domaines de recherche sont, et cela depuis 30 ans en fait, la  
20 violence conjugale. Je travaille sur ce dossier en différentes qualités. Je travaille au  
21 niveau des tribunaux, comment on aborde les affaires à travers le système juridique  
22 et... judiciaire, plutôt, et depuis 16 ans – il me semble –, je travaille avec les agences de  
23 police... les services de police en partenariat avec l'Association canadienne des chefs  
24 de police, et je mène de la recherche en ce moment sur le contrôle coercitif, l'évaluation  
25 des risques et la violence conjugale au niveau policier et comment ils interviennent en  
26 ce qui a trait à cet enjeu.

27                           Et je développe un centre policier sur la violence conjugale, cela  
28 est fait avec le Comité sur la prévention des crimes et le bien-être de la société avec

1 l'Association canadienne des chefs de police. Il y a une résolution qui va être soumise  
2 lors de l'assemblée annuelle la semaine prochaine de l'Association des chefs de police  
3 canadienne. On espère qu'ils vont approuver cette résolution.

4 Je suis ravie d'être là parmi vous pour partager mes expériences  
5 en matière de recherche sur la violence conjugale.

6 **Me KRISTA SMITH:** Nancy.

7 **Dre NANCY ROSS:** Bonjour. Merci de m'avoir accueillie.

8 J'offre mes condoléances aux familles et à tous ceux qui ont été  
9 touchés par les événements qui ont donné lieu à cette Commission.

10 Mes efforts sont axés sur des recherches sur la violence fondée sur  
11 le genre et les expériences négatives dans la petite enfance et le traumatisme depuis  
12 plusieurs décennies.

13 J'ai travaillé comme travailleuse sociale et thérapeute clinique dans  
14 des milieux de dépendance depuis vingt ans. Plusieurs personnes ont partagé leurs  
15 expériences de traumatisme pendant leur enfance et leurs expériences de violence  
16 fondée sur le genre, et ainsi, j'ai fait un doctorat sur l'élaboration de la paix.

17 Je fais des recherches actuellement sur les façons comment les  
18 politiques en faveur des arrestations, des accusations et des poursuites ont une  
19 influence sur les interventions institutionnelles au sein de la police et auprès des gens  
20 lorsqu'ils cherchent de l'aide, et je travaille également sur les recherches en ce qui a  
21 trait aux soins de santé respectueux des cultures et des interventions en matière de  
22 violence fondée sur le genre et voir comment on pourrait appliquer une optique axée  
23 sur les familles et décoloniser en ce qui a trait à cette question.

24 **Me KRISTA SMITH:** Merci.

25 Pour commencer aujourd'hui, je veux juste m'assurer qu'on  
26 s'entende sur certains thèmes.

27 Alors, Carmen, je vais considérer votre rapport commandé. Alors,  
28 pourriez-vous nous donner... nous offrir rapidement des termes « violence conjugale »

1 et « violence familiale », et comment les deux termes... ces deux termes-là sont  
2 rattachés au terme « violence fondée sur le genre ».

3 **Dre CARMEN GILL:** Je vais essayer de ne pas répéter ce qui a  
4 déjà été dit ici parce que j'ai entendu d'autres qui ont parlé à cet égard.

5 D'habitude, je fais la distinction entre la violence conjugale et la  
6 violence familiale. La violence conjugale, il s'agit d'une forme de violence qui se produit  
7 entre partenaires, qu'ils vivent en semble, qu'ils soient mariés, qu'ils soient conjoints de  
8 fait ou des ex-partenaires. Quand on parle de violence familiale, ici, vraiment... et je  
9 résume : la violence familiale et dans un sens plus large, ça signifie que tout ce qui se  
10 passe où les gens ont une famille, une relation familiale, cela relève de la violence  
11 familiale. Ça peut être de la violence conjugale, mais cela peut être également de la  
12 violence à l'endroit des enfants, à l'endroit des personnes... des parents âgés, parmi  
13 des frères et sœurs. On va voir que c'est plus élargi. Alors, lorsque l'on parle de ce qui  
14 se passe dans une relation, on a tendance à utiliser le terme « violence conjugale ».

15 Comment est-ce que cela est rattaché à la violence fondée sur le  
16 genre? Bon, la violence fondée sur le genre, c'est la violence qui est vécue du fait... en  
17 raison du genre, une personne et leur identité de genre, et comment ils vont vivre cette  
18 identité, c'est enraciné dans l'inégalité des genres, et, bien sûr, lorsque l'on parle de la  
19 violence fondée sur le genre, il y a un abus du pouvoir, oui. Bien, les femmes et les  
20 filles sont généralement la plus grande partie des gens qui portent le fardeau de la  
21 violence fondée sur le genre.

22 Alors, lorsqu'on parle de la violence fondée sur le genre, cela  
23 englobe toutes les formes de violence que les femmes et les filles peuvent subir, mais  
24 ce n'est pas forcément uniquement avec un partenaire intime ou dans le cadre d'une  
25 telle relation, cela englobe cela aussi, mais il y a d'autres formes de relations ou,  
26 disons, qu'il n'y a pas de relation entre la femme et la personne qui va être l'auteure de  
27 la violence, et c'est là où on va commencer à considérer la violence qui est de forme  
28 haineuse à l'endroit des femmes, où on va voir des exemples de misogynie, qui va

1 intervenir en ce qui a trait à la violence fondée sur le genre, mais la violence fondée sur  
2 le genre englobe toutes les formes de violence que subissent surtout les femmes. Et si  
3 on se met à ajouter des vulnérabilités, disons qu'il y a davantage de groupes  
4 vulnérables dans notre population qui vont davantage être la cible de la violence fondée  
5 sur le genre, disons des femmes racisées, des femmes souffrant de handicaps, des  
6 femmes vivant dans des régions éloignées, alors nous allons voir qu'ils sont plus  
7 vulnérables à cette forme de violence.

8                   Alors, je vais revenir à la violence conjugale, pas uniquement les  
9 formes de violence que l'on voit dans les relations entre les partenaires intimes, on doit  
10 ajouter l'élément qui est tellement important à souligner, cela a trait avec le schéma du  
11 pouvoir et du contrôle, et c'est ce qu'on va reconnaître au sein de la violence conjugale.  
12 Lorsqu'on parle d'un schéma de pouvoir et de contrôle, cela englobe toutes les formes  
13 de violence dans la relation, mais cela va au-delà de cela, et c'est là où nous parlons  
14 davantage de contrôle coercitif. Alors...

15                   **Me KRISTA SMITH:** Alors, on va parler du contrôle coercitif dans  
16 un instant. Corrigez-moi si j'ai tort, mais en vous écoutant, ça sonne comme des  
17 diagrammes de Venn qui se chevauchent, alors la violence fondée sur le genre est un  
18 cercle, et la violence familiale en est un autre, et la violence conjugale peut être un  
19 autre.

20                   **Dre CARMEN GILL:** Oui, c'est possible. Si on veut aller encore  
21 plus loin, on peut ajouter le terme « la violence à domicile ». Je n'en ai pas parlé, mais  
22 cela juste pour porter confusion à tout le monde, lorsqu'on parle de violence à domicile,  
23 on peut parler également de violence conjugale, ça dépend de qui fait la recherche. Il y  
24 a des gens qui emploient le terme « la violence à domicile », j'ai tendance à éviter le  
25 terme « violence à domicile ». Pour moi, lorsqu'on parle de violence à domicile, toutes  
26 les formes de violence que moi je vois au sein de la sphère du domicile, la sphère  
27 privée, cela peut être rattaché à la violence conjugale, mais également rattaché à  
28 d'autres formes de violence qui se passent dans le domaine privé. Alors, j'ai tendance à

1 faire la distinction. Mais en même temps, dans le document fondamental que j'ai rédigé  
2 avec Mary Aspinall, nous, on utilise de façon interchangeable « violence conjugale » et  
3 « la violence à domicile » où la complexité où un groupe utilise un terme et l'autre, mais  
4 j'ai tendance à utiliser « violence conjugale ». Malgré le fait que c'est un terme neutre  
5 en matière de genre, ça signifie que je ne suis pas centrée sur les femmes, ce sont  
6 surtout les femmes qui sont victimes de violence conjugale.

7 **Me KRISTA SMITH:** Merci, Carmen.

8 Patrina, je veux reprendre quelque chose que Carmen a dit en  
9 discutant les définitions. Souvent, les vulnérabilités jouent un rôle dans comment on  
10 arrive à comprendre ces termes-là. Pouvez-vous nous parler un peu de comment les  
11 vécus marginalisés des gens doivent être pris en considération lorsque l'on considère  
12 ces termes-là.

13 **Dre PATRINA DUHANEY:** Absolument. Je suis tout à fait d'accord  
14 avec ce qui vient d'être dit sur le plan des définitions et c'est très important que nous  
15 consi... de considérer comment les expériences de violence conjugale et de violence  
16 fondée sur le genre sont plus compliquées et davantage compliquées par les identités  
17 intersectionnelles des gens et, comme Carmen a mentionné, la race, les handicaps, et  
18 ainsi de suite. Également, la marginalisation économique.

19 Ainsi, par exemple, nos recherches... la recherche nous dit que les  
20 personnes racisées noires et autochtones sont... vivent... connaissent un risque plus  
21 élevé comparé à d'autres femmes de vivre de la violence pour toute une foule de  
22 raisons, sur le plan de comment la société puisse explorer la violence à travers ces  
23 différents groupes. Il y a peu de recherches qui ont été réalisées sur ces populations et  
24 cela veut dire qu'il y a peu de ressources qui sont offertes à ces femmes et pour les  
25 gens qui vivent ou qui expérimentent la violence fondée sur le genre et la violence  
26 conjugale, ce qui, donc, a pour effet d'accroître le risque, le risque lorsque ces femmes  
27 vont essayer d'obtenir des ressources ou de recourir à ces sources de soutien.

28 Parlons maintenant de la... du contrôle coercitif. Lorie, votre travail

1 porte sur ce concept. Entre autres, vous avez... nous avons un article qui est  
2 mentionné dans P-00055, qui nous donne une définition du contrôle coercitif.  
3 Ex...aidez-nous à comprendre ce terme. Et comment il se présente.

4 **Dre LORI CHAMBERS** : Je vais essayer de le faire, je vais  
5 essayer de ne pas trop répéter les documents que vous avez fournis. Le contrôle  
6 coercitif est très genré. Cela nous ramène à ce que Carmen disait, sur le pouvoir et le  
7 contrôle. Le contrôle coercitif est enraciné dans les présupposés patriarcaux  
8 traditionnels du genre. Les hommes qui utilisent cette technique vont exploiter les  
9 attentes de la soumission féminine pour justifier leur comportement et pour ensuite le...  
10 le... les reprendre à la société. Il s'agit de... d'un ensemble de comportements qui se  
11 développent dans le temps. Qui utilise l'isolement, l'intimidation et le contrôle pour  
12 empêcher les femmes de prendre des décisions pour elles-mêmes. (Inaudible) les  
13 maintenir attachées aux hommes et de les traiter sans aucun respect.

14 Il n'y a pas nécessairement beaucoup de violence quotidienne.  
15 Qu'est-ce que cela veut dire? Bon, les femmes ne sont pas toujours frappées. Elles  
16 n'ont pas des yeux noircis, des os cassés. Elle ne se présentent pas à l'hôpital,  
17 nécessairement. Mais ce qui arrive, parfois, c'est comme un genre de micro règlement  
18 de tout ce qu'elles font. À... à la journée longue. Les conjoints commencent par ce qui  
19 semble une inquiétude et... mais ça devient un régime totalitaire, où la femme a  
20 l'impression d'être victime de... d'enlèvement. Ou prisonnière de guerre.

21 Les femmes ne peuvent pas penser pour elles-mêmes. Ne peuvent  
22 pas avoir leurs propres opinions. On leur dit que leur version de la réalité est fausse.  
23 Parfois les hommes font toutes sortes de choses bizarres pour faire questionner... faire  
24 en sorte que les femmes questionnent leur sens de la réalité. Ils vont les insulter  
25 (inaudible). Les femmes vont se sentir de moins en moins utiles. Les hommes vont  
26 critiquer tous les aspects de la prestation de genre de la femme dans la société. Leur  
27 travail dans la cuisine, ménage, l'éducation des enfants.

28 Les hommes prennent tout l'argent de la femme aussi. Même une

1 femme qui a un emploi bien rémunéré n'est pas... n'a... ne peut pas se... se... à l'abri  
2 du contrôle coercitif. Parce que l'homme va prendre son argent. Souvent il y aura...  
3 l'homme va suivre... la suivre sur le téléphone, il va l'écouter, il va mettre des...  
4 appareils GPS sur la voiture de la femme, pour suivre la femme. Utiliser la vidéo aussi.  
5 Et aussi, la violence sera utilisée de temps à autre, pour renforcer le pouvoir de  
6 l'homme.

7                                   Moi, j'ai écrit un livre sur le... l'affaire Ryan. Michale Ryan prenait  
8 Nicole Doucet par le cou et la...la bra... la braquait contre le mur. Ce n'était pas  
9 l'étranglement nécessairement, mais c'était... c'était... donc les femmes se sentent  
10 terri... terrorisées. Elles ont une peur existentielle continue. Et elles... ce n'est pas  
11 que leur vie, mais aussi la vie de leurs proches qui pourrait prendre fin à n'importe quel  
12 moment.

13                                   Les femmes deviennent donc de plus en plus isolées, afin de  
14 protéger leurs proches. Elles veulent empêcher que ces gens subissent une... une  
15 violence, parce qu'elles disent que c'est leur problème. Donc, elles sont souvent  
16 isolées, se sentent in... invisible de la... dans la société. Souvent les femmes et les  
17 filles sont isolées physiquement, géographiquement. On ne peut pas les voir, et bien...

18                                   Mais je veux aussi dire que la violence sexuelle est une partie  
19 routinière de cela. Les femmes ne vont pas dire qu'elles sont violées. Mais elles... ont  
20 les oblige à participer à des activités sexuelles qu'elles aimeraient pas à des moments  
21 où elles n'aimeraient pas qu'on les... réveille pendant la nuit, on leur dit qu'il faut le faire  
22 et elles ne peut... elles ne peuvent pas dire non. C'est très clair. Mais puisqu'il n'y a pas  
23 de blessures, de... aucun signe, il n'y a pas, donc, de dossiers de documentation de  
24 ces mauvais traitements, de cet abus. Donc, les femmes ne se sentent pas... ne disent  
25 pas qu'elles sont abu... abusées, elles... elles croient qu'elles ne sont pas victimes  
26 d'abus. Elle vont pas nécessairement avoir recours aux ressources. Et quand elles  
27 appellent, elles vont dire qu'elles ont peur, mais elles ne disent pas... elles ne peuvent  
28 pas dire pourquoi. Elles ne peuvent pas mentionner un incident de violence que la

1 police peut reconnaître et dire, oui, vous êtes une femme abusée.

2                               Donc, souvent les femmes, ces femmes, ne reçoivent pas les...  
3 l'aide dont elles ont besoin. On les voit comme des exagératrices. Et si le conjoint est  
4 là, il va dire : Ah! oui, elle est toujours en train d'exagérer les problèmes. Et puis  
5 finalement, ce que je voudrais dire du contrôle coercitif, c'est que c'est le... c'est le...  
6 c'est le mythe que le contrôle prend fin quand la personne quitte le conjoint est très  
7 dangereux. Parce que le moment dangereux, c'est quand la femme essaie de quitter.

8                               Parce qu'il est question de contrôle. Non pas de violence. Il s'agit  
9 de contrôler la femme. Donc, si vous n'êtes pas... si vous refusez de rester, de rester,  
10 si vous rejetez ce paradigme, vous a... vous pouvez être tuée. Parce que c'est... c'est à  
11 ce moment-là que vous êtes en train de menacer ou de... de... de... contester le  
12 contrôle de l'autre. Ça, c'est le moment le plus dangereux.

13                              Et les contrôleurs vont... les manipulateurs vont toujours utiliser  
14 toutes astuces pour essayer de continuer de contrôler leur conjointe. La garde des  
15 enfants, l'accès aux enfants, le suivi, votre téléphone. Les téléphones ont maintenant...  
16 nous disent... disent au monde où on est. Les hommes vont se présenter au travail, ou  
17 là où vous êtes, et même si... ils vont vous faire croire que même si vous avez quitté,  
18 vous n'êtes toujours pas en sécurité.

19                              C'est un contrôle qui ne cesse jamais. C'est... puis... c'est pour  
20 cela qu'on dit que ça se compare, c'est très comparable à... à l'expérience d'une  
21 prisonnière de guerre ou une victime d'un enlèvement.

22                              **Me KRISTA SMITH** : En lisant votre article, je voyais qu'il y avait  
23 une... une cora... une corrélation plus importante entre le contrôle coercitif et... et la  
24 létalité, la mortalité que... que... que... que... qu'il y a entre la violence et la mortalité.

25                              **Dre LORI CHAMBERS** : Merci! c'est exact.

26                              **Me KRISTA SMITH**, Nous allons poursuivre cette discussion, mais  
27 maintenant, nous allons nous attarder aux institutions qui répondent à ces situations. Et  
28 donc, je vais maintenant demander à Nancy de mettre la table pour en... nous parlant

1 des politiques publiques qui ont été adoptées en Nouvelle-Écosse depuis quelques  
2 décennies.

3 **Dre NANCY ROSS** : Donc, la politique, les politiques favorisant  
4 l'arrestation, l'accusation, et la poursuite, ont été initiées en 1980... dans les années 80  
5 et 90, en Nouvelle-Écosse, en réaction au féministe, je dirais mainstream, qui parlait de  
6 la violence au foyer. C'est un terme que j'utilise ici, parce que c'est politique, se réfère,  
7 justement à ce terme-là. Mais, finalement, on parle de la... de l'intervention policière  
8 dans des cas de violence fondée sur le genre et violence conjugale.

9 Ces politiques ont été mises en place parce que les gens se  
10 préoccupaient de leur sécurité. Et elles voulaient en faire un enjeu pub... public, et non  
11 pas privé ou personnel. Voulaient aussi enlever le fardeau de la responsabilité de la  
12 victime ou la survivante. Le fardeau ou donc l'obligation de déclarer l'incident à la  
13 police. Ces politiques ont été mises... initiées par le gouvernement du Canada, avec la  
14 coopération du Solliciteur général et les services de police. Ces politiques contribuent à  
15 la criminalisation de violence au foyer en permettant à la possibilité... donnant la  
16 possibilité de... de... de poursuivre au criminel, là où des raisons, des motifs  
17 raisonnables existent de croire que la violence au foyer ex... a eu lieu. Cela enlève le  
18 fardeau... le fardeau de la survivante.

19 Bien des gens trouvaient que c'était un développement positif, car  
20 comme Lori a dit dans le cadre du contrôle coercitif, bien des femmes voudraient ne  
21 pas accuser l'agresseur. Par contre, depuis la mise en place de ces politiques, années  
22 90, ces politiques ont été critiquées. Nous avons fait une... une évaluation de 296  
23 articles, et... qui, donc, disent qu'il faudrait, en général, revoir ces politiques.

24 **Me KRISTA SMITH** : Nous allons poursuivre cette discussion-là  
25 aussi. Mais aux fins de nos documents, cette... ce document a été déposé comme  
26 pièce 3661, et l'article, l'autre article, c'est 3672. Je voudrais maintenant passer à ce  
27 que nos... nous avons. Donc, ça, c'est un document établissant la portée de... de...  
28 de... de la recherche. Donc, nous savons, Patrina, je... pourquoi est-ce que les femmes

1 seraient tentées de ne pas déclarer une telle situation?

2 **Dre PATRINA DUHANEY** : Il y a bien des raisons pour lesquelles  
3 les femmes n'appelleraient pas la police. Ce que je voudrais dire d'abord... et donc je  
4 voudrais parler de... des données qui parlent de la... la... du lien à la race, de... les  
5 taux d'incarcération au Canada, aux États-Unis. Les... il y a des preuves sans  
6 équivoque qui indiquent que les personnes noires et autochtones sont sur représentées  
7 dans le système de justice pénale. Il y a une histoire horrible de la violence coloniale  
8 présumée de l'injustice. Quand on examine cette histoire, et qu'on songe aux raisons  
9 pour lesquelles les femmes seraient peut-être réticentes à appeler la police, il y a  
10 plusieurs raisons qui pourraient être impliquées.

11 Les femmes pourraient avoir peur de représailles de la part de leur  
12 conjoint ou peur de... de la possibilité de mauvais traitements de la part de la police,  
13 d'elles-mêmes ou du... de leur conjoint par la police. Elles pourraient croire que la  
14 violence n'est pas suffisante pour mériter l'intervention policière. Il peut y avoir un  
15 manque de confiance dans le système de justice pénale. Et dans... chez les personnes  
16 noires, (inaudible) de couleur, il peut y avoir des messages subtils ou moins subtils  
17 en... face à cet abus. Et je veux indiquer que ça, ça fait partie de cette his... de cette  
18 longue histoire de...du racisme. Plusieurs femmes pourraient croire que si elles  
19 appellent la police, qu'elles... qu'ils... qu'elles pourraient faire l'objet de mauvais  
20 traitement, ou qu'elles seraient peut-être pas crues.

21 Si elles ont déjà a eu de... des contacts négatifs par le passé, elles  
22 pourraient avoir peur que cela pourrait donner lieu à une autre expérience négative.  
23 Peut-être que la police pourrait mini... minimiser la gravité de la violence dans leur  
24 relation.

25 **Me KRISTA SMITH**: Merci Patrina. Il y a d'autres concepts que  
26 nous allons é... examiner un peu plus tard. Mais pour l'instant, je voudrais que l'on  
27 s'attarde à la... à la... aux interventions policières. Dans ce cadre, les recherches  
28 féministes indiquent que bien des gens ont de... de fausses... des conceptions fausses

1 sur la violence fondée sur le genre et conjugale. On parle des mythes et des  
2 stéréotypes. Carmen, pouvez-vous décrire les mythes et les stéréotypes qui existent  
3 sur ces types de violences et sur le contrôle coercitif?

4 **Dre CARMEN GILL:** Merci Krista. D'abord, revenons encore à la  
5 question du contrôle coercitif. Et essayons de... de... de trouver une image. J'utilise  
6 l'image de l'iceberg, généralement. Quand on parle du contrôle coercitif, on parle de ce  
7 que l'on voit et de ce qui est en dessous de la surface. Donc, il y a des comportements  
8 que l'on ne voit pas. Et qui ne seront pas nécessairement physique. Il faut se souvenir  
9 que quand on parle du contrôle coercitif, que cela comporte, comprend le contrôle  
10 coercitif et toutes les formes de violences que l'on voit chez les... entre conjoints.

11 Je parle de mythes, parce que, souvent, les femmes se trouvent  
12 dans des relations abusives et elles doivent d'abord comprendre qu'elles sont, elles se  
13 trouvent dans une relation abusive. Et c'est une des tâches les plus difficiles pour ces  
14 femmes, car, c'est quelque chose qui se passe dans le temps. On ne se réveille pas le  
15 matin en disant : Oh! Hey! Tiens donc, je suis victime de violence.

16 Donc, quand on examen... examine les perceptions de cette  
17 question, souvent, on a posé la question suivante, on pose la question suivante :  
18 Pourquoi est-ce qu'elles restent? Et c'est là où on commence à entendre les mythes et  
19 les stéréotypes sur la violence conjugale et le contrôle coercitif. Je vais donc parler  
20 surtout du contrôle coercitif, parce que c'est de cela qu'il s'agit. Quand on parle des  
21 mythes, il s'agit de croyances, de fausses croyances sur la violence conjugale qui  
22 nous... nous permettrons pas de minimiser, ou qui vont, en fait, avoir pour effet de  
23 normaliser la... cette violence.

24 Nous minimisons la situation. Les mythes, par exemple, et on peut  
25 chercher de tels mythes sur l'internet, sur la violence conjugale. Le premier mythe que  
26 nous allons entendre, c'est que, quand... si la femme reste dans la relation, c'est peut-  
27 être que la re... le problème n'est pas très grave. Ou pas très violent. On va peut-être  
28 dire que la violence n'est pas grave. Quand la police va intervenir, il y aura peut-être

1 des... des... discussions verbales, et on va voir ça comme moins grave.

2 Et donc, quand on essaye de voir comment on peut... traite les  
3 personnes qui se trouvent dans des relations abusives, on va souvent culpabiliser cette  
4 femme. On va dire que si... vous devriez prendre la responsabilité de s'en... de vous en  
5 sortir. Et ce n'est pas toujours ce qui se passe. Il y a des attitudes qui sont... qui... qui  
6 portent sur les rôles genrés. Les normes genrées donc certains rôles masculins et  
7 féminins, genrés, masculins et féminins. Et donc, il faut reconnaître un *pattern* de  
8 violence dans une relation. Il est difficile de le voir, parce que nous allons dire que les  
9 hommes sont en position dominante, les femmes ne prennent pas nécessairement  
10 toutes ces décisions. Les femmes perdent leur espace, elles ne disposent pas de la  
11 capacité à certains moments, il est tellement difficile lorsqu'on n'est pas à leur place  
12 pour comprendre les victimes de la violence conjugale, parce qu'elles ont du mal à  
13 rationaliser leurs décisions. Et donc, elles vont rester dans une relation violente parce  
14 que ça va être une façon pour elles de... elles vont développer des mécanismes  
15 d'adaptation. Et lorsqu'on parle de stéréotypes, en fait on oublie de tenir en  
16 considération la complexité du problème. Et au lieu de faire des maths, c'est-à-dire du  
17 noir ou blanc, si c'est de la violence on ne devrait pas être là, on devrait quitter. Et ce  
18 n'est pas de cette façon que ça se passe au sein de notre société.

19 Et bien sûr, il y a aussi des stigmatisations qui vont se produire  
20 pour les victimes de violence conjugale. Donc les victimes vont avoir peur de la  
21 stigmatisation, en particulier pour parler ou pour divulguer ce par quoi ils passent, ou  
22 elles passent, pour être à l'aise pour justement être identifiée comme des victimes. Il y a  
23 aussi cette internationalisation de forme de stigmatisation. Et donc, elles vont  
24 internaliser le fait de ce qui devient leur vérité, leur réalité, qu'elles sont dans une  
25 relation violente et qu'elles le méritent. Et bien sûr, c'est là où on va. On va vers... on  
26 passe par une stigmatisation culturelle et c'est là où on est en train de stigmatiser les  
27 victimes de maltraitances par des professionnels lorsqu'il est question de violence  
28 conjugale.

1                   Et bien sûr, lorsqu'on commence à regarder la police, quels sont  
2 les éléments ou les facteurs principaux qui vont faire que les officiers de police ne vont  
3 pas être convaincus que tel ou tel, untel ou untel sont des victimes. On a besoin d'être  
4 une vraie victime. Je suis en train de dire quelque chose qui est absurde, mais c'est  
5 quoi une « vraie victime » ? C'est quelqu'un qui va se retrouver sans aide, qui va être...  
6 qui va trembler, qui va pleurer, qui va avoir des ecchymoses, c'est ça une victime, c'est  
7 ça que l'on voit, c'est ça ce à quoi on s'attend. Les policiers ne vont pas croire une  
8 victime si elle n'arrive pas à leur montrer qu'elle est une victime, qu'elle est victimisée.  
9 Imaginez, vous appelez la police, vous faites peur à votre époux [sic], vous ne savez  
10 pas qu'est-ce qui s'en vient après, pourtant vous devez démontrer que vous êtes une  
11 victime. Et si elles ne sont pas en mesure de montrer cette victimisation, ça va être  
12 difficile à la police de comprendre. Et ce que je dis ici, je ne suis pas en train de juger  
13 les officiers de police, mais je pense qu'ils font avec les instruments les moyens, en fait,  
14 ils ont une boîte à outils avec laquelle ils interviennent, c'est-à-dire des outils, des  
15 moyens, mais il existe des éléments qui vont les empêcher de reconnaître qu'une  
16 personne est victime. Et évidemment... je peux continuer ?

17                   Lorsqu'on parle de violence conjugale, on ne parle pas d'incident.  
18 L'officier de police se présente, il intervient, ou elle intervient. Dans le cadre d'un  
19 incident, donc lorsqu'ils se présentent sur un lieu, la victime doit démontrer qu'elle est  
20 une vraie victime qui n'est pas nécessairement en train de rapporter ou de dénoncer un  
21 incident, mais un modèle dans lequel elle est prise, dans lequel elle est piégée. Et donc,  
22 les policiers agissent de façon bien déterminée, bien cadré, de sorte à ce qu'ils ne  
23 peuvent pas... c'est-à-dire qu'ils sont là à considérer l'incident, ils ne cherchent pas  
24 autre chose. On ne leur demande pas de tenir en considération la complexité du  
25 problème. Ça, c'est un problème, pour moi. Et pour d'autres.

26                   **Me KRISTA SMITH:** Merci Carmen. Pour continuer dans ce sens,  
27 Lori, je voudrais vous demander pour le travail que vous avez fait en Ontario quant à  
28 l'évaluation de l'intervention des polices dans des cas de violence conjugale, peut-être

1 que vous pouvez nous parler que lorsque la police arrive en premier lieu, sur les lieux,  
2 comment est-ce qu'ils comprennent ce qu'ils voient ? Une fois qu'ils sont arrivés,  
3 comment ils vont comprendre ce qu'ils entendent, ce qu'on leur dit ?

4 **Dre LORI CHAMBERS:** En fait, ce qu'ils sont supposés faire, c'est  
5 de séparer déjà les parties, de parler chacun dans un environnement calme, de leur  
6 parler séparément et d'insister juste sur l'incident. Quand même, ils viennent de parler  
7 d'une très bonne distinction, donc en Ontario ils utilisent ODARA qui est un outil  
8 d'évaluation de risques qui va être tourné tout autour de ces questions. Et même ces  
9 questions, ils sont toujours rapides, c'est-à-dire pressés, ils n'ont pas le temps de faire  
10 le rapport avec quelqu'un qui a été maltraité. Donc ils vont avoir des réponses  
11 honnêtes, des choses qui ont rapport avec l'abus sexuel, donc autre... d'autres formes,  
12 à part ces formes, d'autres formes ne sont pas complétées. Donc ce que je dirais, que  
13 ce qui est démontré par nos études, qui est quand même au stade préliminaire, et là, je  
14 suis en train de parler des articles qui couvrent justement la violence conjugale, on  
15 parle, on a travaillé sur 4000 appels de policiers, dont celle d'une juridiction qui est  
16 assez petite en milieu urbain. Il semble que la police intervient très bien à des incidents  
17 où il y a des incidents clairs de violence. Ils sont là, ils essaient d'arranger cela, ils  
18 prennent les femmes dans des endroits de sécurité, c'est-à-dire des endroits sûrs, mais  
19 lorsqu'on voit les données, ça prend aussi des nombres uniques pour les identifiants  
20 des personnes et assurer le suivi, c'est-à-dire plusieurs suivis avec la police. C'est-à-  
21 dire ce qu'on voit, c'est qu'il y a des personnes qui ont 12 à 13 interventions avec la  
22 police en une période de temps et les interventions se passent sur les lieux, des  
23 couples parfois, c'est considéré comme criminel, parfois la personne est arrêtée pour  
24 des crimes violents ou alors parce qu'ils n'ont pas nécessairement consulté les  
25 premiers... les premières données.

26 Et donc, beaucoup de choses au sujet de l'évaluation des risques,  
27 observation des changements au fil du temps au sein d'une relation. Vous parlez avec  
28 les femmes sur le modèle de contrôle, mais il n'est pas question dans la plupart des

1 cas, il y a des mauvais policiers, on peut voir ça dans le cas de Ryan, mais il y aussi  
2 des procédures qui font que la chose... les choses sont difficiles. Ils n'ont pas le temps,  
3 ils ne disposent pas de temps et de ressources pour passer les heures nécessaires  
4 pour être en mesure d'élaborer un rapport dans lequel ils vont recueillir toutes les  
5 informations dans des circonstances qui ne sont pas sûres. On a besoin de comprendre  
6 cela et de comprendre certains types de services. Au moins le suivi après l'appel des  
7 vérifications, peu de temps après. Parce que ce que l'on voit, dans les cas que nous  
8 avons étudiés dans ces juridictions, c'est qu'en raison de... c'est parce qu'il n'y a pas  
9 de suivi des données depuis la première intervention pour passer à la deuxième, il y a  
10 des occasions ratées. Qui ont été ratées lorsque la violence s'est intensifiée. Et on doit  
11 se préoccuper à ce sujet.

12 **Me KRISTA SMITH:** Merci. Patrina, je voudrais me tourner vers  
13 vous si vous voulez. Donc en parlant des mythes et des stéréotypes et en pensant  
14 comment les mythes et les stéréotypes peuvent empêcher les interventions des  
15 policiers pour comprendre ce qui se passe, pouvez-vous nous aider à réfléchir à  
16 comment ça peut affecter l'intervention, c'est-à-dire, de la police qui dans des cas où il y  
17 a une différence de nationalité ou d'identité.

18 **Dre PATRINA DUHANEY:** Oui, je suis d'accord avec ce que Lori...  
19 on dit, « il est question de comprendre la complexité de la violence », nous avons appris  
20 qu'il y a des femmes... c'est compliqué pour elles lorsqu'il est question de victimisation,  
21 de relations précédentes ou antérieures, et donc, les hommes s'engagent dans pas mal  
22 d'actions au sujet de ça. Et donc, les femmes noires et... nous, pour nous autres les  
23 femmes noires, il est très important pour nous qu'il y a un historique de violence, même  
24 avec la police. Et donc souligner le facteur de stéréotype qui existe... dérogatoire, qui  
25 existe au sein de la société et donc, il y a des stéréotypes dérogatoires et parfois ils  
26 sont... et il y a de la dispute, elles sont violentes, on va instiguer des... et parfois les  
27 partenaires sont provoqués dans la plupart des cas ce sont des femmes... des hommes  
28 noirs. Donc ces femmes courent le risque de victimisation et vont être classifiées

1 comme étant des complices. Et donc, Lori l'a soulignée, souvent la police n'a pas le  
2 temps, ou n'a pas assez de temps pour découvrir ce qui s'est passé réellement, ou ce  
3 qui se passe réellement au sein d'une relation, ou comment elle se détériore.

4                   Donc nous savons qu'en raison de ces stéréotypes, au sujet des  
5 femmes noires, on a tendance à sauvegarder ou à protéger les communautés noires et  
6 les hommes noirs. Et donc certainement, ce qui a été dit plus tôt par rapport aux façons,  
7 c'est-à-dire des hommes pour des stéréotypes comme, pour ce qui est des contraintes  
8 de contrôle, et les femmes noires se conforment à ces stéréotypes, elles sont ce  
9 qu'elles sont supposées être. Elles se comportent comme une femme doit se  
10 comporter. Elles peuvent ne pas être considérées comme des victimes et donc  
11 certainement il y a des stéréotypes au sujet des crimes, de la criminalité qui souvent ont  
12 tendance à masculiniser leur partenaire qui sont en fait, qui sont considérés comme des  
13 criminels. Et donc, avec toutes ces différentes couches, ils peuvent ne pas recevoir la  
14 même protection comme d'autres femmes. La police peut aussi justifier l'utilisation de la  
15 force et de brutalité en leur rencontre, ou juste entre le fait qu'ils ne prennent même pas  
16 la situation au sérieux ou pour mettre en place, ou assurer une protection.

17                   **Me KRISTA SMITH:** Merci. Je voudrais continuer avec Nancy, je  
18 vois que vous voulez parler. Permettez-moi de vous poser la question que j'ai en tête  
19 pour vous et après, sentez-vous à l'aise pour répondre et dire ce que vous voulez, donc  
20 je pense à ce que Lori a dit un peu plus tôt, Patrina l'a mentionné aussi, c'est qu'il y a  
21 un moment donné au sein, c'est-à-dire à l'intervention de la police, lorsqu'il est question  
22 d'élaborer ou de rédiger un rapport de réévaluer la situation et de créer ou de... l'accès  
23 au service de... nécessaire. Et donc, je me demande comment la politique favorisant  
24 l'arrestation pour justement ce qui est de l'évaluation de la police.

25                   **Dre NANCY ROSS:** D'accord. Je voudrais répondre à cette  
26 question, mais ayant pensé aux mythes, je voudrais juste élaborer sur ce qui a déjà été  
27 dit. Donc dans mon cas, il y a des victimes ou des survivants, des rescapés de violence  
28 conjugale. Je pense qu'un mythe est qu'ils sont passifs, vulnérables, ils n'ont rien à dire.

1 Et donc lorsqu'ils se présentent au tribunal, leur expérience est qu'elles n'ont pas  
2 l'occasion de parler, elles n'arrivent pas à parler du tout. Et donc, pour moi, je pense  
3 que nous avons besoin d'écouter plus, d'être plus à l'écoute des victimes. Et donc la  
4 police, quant à son intervention, elle a un problème de ressource parce que lorsqu'on  
5 entend l'histoire des gens, on a besoin de temps. Et je pense que souvent, la police ne  
6 donne pas le temps nécessaire pour être à l'écoute des femmes. Donc c'est l'un des  
7 mythes que les personnes sont vulnérables, qu'elles n'ont rien à dire. On pense que...  
8 on a tendance à croire qu'elles n'ont rien à dire, alors que c'est ce qui donne justement,  
9 c'est ce qui finit par des violences conjugales. Et l'autre point qui est très important à  
10 reconnaître, je pense que Carmen a déjà parlé, c'est le blâme de la victime, et c'est un  
11 problème individuel plutôt qu'un problème sociétal. Parce qu'on a tendance à parler de  
12 la personne là-bas, mais lorsqu'on parle d'un problème de société, c'est une grande  
13 complexité, ça incite à en dire plus sur la complexité.

14 On est tous, on en est tous responsables, lorsqu'on parle de la  
15 Nouvelle-Écosse, je pense qu'on a besoin de comprendre comment il est question de  
16 soutenir le monde avant de les blâmer, ou au lieu de les blâmer. Et ce que je voudrais  
17 aborder, c'est qu'on a tendance à terminer une relation, mais 70 % des personnes  
18 voudraient rester dans la relation. Je pense que la possibilité de guérison est que  
19 personne... les personnes peuvent apprendre, en apprendre plus. C'est quelqu'un qui...  
20 il y a quelque chose qui doit être pris en considération. Donc ces politiques de...  
21 favorisant l'arrestation, elles ont tendance à être décrites comme étant traumatisantes.  
22 Il y a des personnes qui ont dit que si elles savaient tout ce qui allait arriver, elles  
23 n'auraient pas appelées la police.

24 Et donc, les personnes qui sont racisées, qui ont des invalidités ou  
25 des handicaps, ou qui sont marginalisées, parce qu'on parle aussi de la Société de la  
26 protection des enfants et d'autres services où les femmes ressentent qu'elles ont...  
27 qu'elles sont sous surveillance, qu'elles sont scrutées et donc qu'elles ont peur pour les  
28 enfants. Donc je pense qu'en termes d'intervention, les politiques favorisant

1 l'arrestation, elles sont plus dramatiques et donc je pense que c'est quelque chose  
2 auquel on doit... sur lequel on doit s'attarder, justement pour un changement.

3 **Me KRISTA SMITH:** Merci. Merci pour le suivi que vous avez fait,  
4 je suis ravie que vous l'ayez fait. Carmen, je pense que vous avez des choses à  
5 rajouter, des commentaires ?

6 **Dre CARMEN GILL:** Je pense que je voudrais rebondir à la  
7 politique favorisant l'arrestation et l'accusation. Lorsqu'on décide de mettre... lorsqu'on  
8 a décidé de la mise en œuvre de cela au Canada, la première des choses que l'on  
9 voulait faire, c'était d'enlever la discrétion, utilisée par les officiers de la police. Et là,  
10 nous avons l'exemple parfait de conséquences anticipées au sujet d'une politique qui a  
11 été mise en place en bonne foi, ou de bonne foi, qui allait aider les policiers pour  
12 comprendre le problème. Mais en fait, c'est une arme à double tranchant. Les officiers  
13 de police ne sont pas exempts de partager les stéréotypes. Ils ont des croyances au  
14 sujet, c'est-à-dire des idées sur les victimes. Et donc, les recherches ont démontré que  
15 les officiers de police considèrent vraiment que les femmes partagent une vue tradi...  
16 c'est-à-dire ils partagent une vue traditionnelle de la relation. Et donc, ils sont peu  
17 probables de référer une victime pour conseil. Donc lorsqu'on commence à regarder  
18 cette question en particulier, il est question de politiques que l'on met en place pour  
19 fournir certains paramètres, certaines directives pour faire le bon travail, pour  
20 déterminer qu'ils sont en présence d'une situation de violence conjugale, mais en  
21 même temps ils ont affaires, c'est-à-dire, ils utilisent leur propre perception. Au  
22 Nouveau-Brunswick, il y a quelques années lorsqu'on a effectué un sondage avec des  
23 officiers de police et je voulais savoir comment ils définissaient le problème et comment  
24 ils percevaient ces problèmes en particulier. Et les résultats, c'était deux groupes; donc  
25 le premier, ils ont une façon très conventionnelle de considérer la violence conjugale et  
26 d'autres, ils étaient des groupes progressifs, qui voyaient le problème plus dans sa  
27 complexité.

28 Et 60 % considèrent avoir plus d'idées conventionnelles – et quand

1 je dis « conventionnelles », opinions conventionnelles, les policiers définissent la  
2 violence conjugale selon l'infraction ou les délits qui sont mentionnés dans le Code  
3 criminel du Canada. Donc, ils se basent principalement sur la violence sexuelle, sur  
4 l'abus sexuel et tout ce qui a relation avec des preuves physiques. Et aussi, on a les  
5 officiers de police qui ont cette compréhension, qui savent que c'est plus... que c'est  
6 une tendance, qu'ils ont besoin d'aller au-delà de ce qu'ils ont vu ou de ce qu'ils vont  
7 voir.

8                                       Donc, il y a certains blocages, je dirais, lorsqu'il est question...  
9 d'obstacles lorsqu'il est question de policiers et aussi, qui amènent à parler de cet outil  
10 d'évaluation de violence et je vais rebondir sur cela dans quelques minutes.

11                                       **Me KRISTA SMITH:** Merci, Carmen.

12                                       Donc, je voudrais prendre toutes ces choses comme on parle et  
13 penser comme étant... on va penser à un cas spécial qui a eu lieu ici, en Nouvelle-  
14 Écosse. Lori, vous avez publié un livre sur le cas de Ryan. Donc, je voudrais passer le  
15 reste de notre temps avant la pause à parler de ce cas et peut-être en dire plus sur  
16 quelles tendances on peut voir à débiller... c'est-à-dire ces faits. Peut-être que vous  
17 pouvez commencer à nous dire, déjà nous raconter les faits et ce cas?

18                                       **Dre LORI CHAMBERS :** Oui, tout à fait – c'est un cas intéressant,  
19 mais horrible et il est intéressant à plusieurs égards. Je vais essayer de commencer par  
20 le début.

21                                       En fait, c'est une présentation classique de contrôle : il est plus âgé  
22 qu'elle, il l'a rencontrée dans une situation où il avait un pouvoir sur elle. C'était une  
23 cadette et c'était un entraîneur dans la réserve. Elle est très jeune et il est fou d'elle. Il  
24 est vraiment engagé et elle, elle y croit, aux histoires de contes de fées; je ne la juge  
25 pas, mais c'est vraiment la fille qui pense aux contes de fées et lui, il est tellement  
26 présent, tellement attentionné, il l'aimait tellement, bienveillant, donc ce qui présageait  
27 un bel avenir.

28                                       Malgré que depuis le début, il est agressif et mauvais avec d'autres

1 personnes – et c'est ce qu'elle a reconnu. Donc plus tard, elle s'est mariée, elle n'était  
2 pas à l'aise... elle a tout caché à sa famille parce qu'un moment donné, leur souci au  
3 sujet de la relation... elle s'est mariée. Donc, elle s'est déplacée un peu partout avec lui  
4 à travers le pays; toujours, il y avait de la violence. Ils sont à une affectation; elle n'avait  
5 pas... ça a commencé par le fait qu'elle n'a pas le droit de donner son mot, de dire ce  
6 qu'elle pensait au sujet de la politique. Il lui a dit qu'étant une épouse, elle ne doit pas le  
7 contredire en public et donc, à partir de là, on voit une détérioration assez grave de la  
8 relation : le contrôle de son comportement, des épisodes de violence physique, de  
9 maltraitance physique.

10 Ils ont acheté une maison dans une région rurale, l'argent vient de  
11 ses parents, pas de lui-même. Les parents sont assez méfiants à ce que c'est sous son  
12 nom avec son beau-père; le nom du mari n'est pas du tout sur la maison. Il y a des  
13 signes que ça ne va pas du tout bien. Ils ont un enfant, il devient de plus en plus  
14 possessif, il n'aime pas qu'elle porte attention à l'enfant, il la coupe des enfants parce  
15 que l'enfant est impliqué avec l'enfant, elle ne peut même pas voir ses sœurs, ses  
16 frères et ses parents.

17 Il continue ce contrôle, même lorsqu'il a affecté outre-mer en  
18 Bosnie; elle doit être rendue chez elle à un moment donné pour répondre à un appel  
19 vidéo, sinon, elle sait que ça va aller mal, très très mal. Et elle est enseignante dans la  
20 collectivité – un bon emploi, une bonne réputation et aucun de ces éléments-là la  
21 protègent du fait d'être complètement contrôlée des façons les plus intimes, les formes  
22 de violence sexuelle régulièrement; on la tient par le cou, des menaces de la tuer, de  
23 l'enterrer, il tue des animaux de compagnie, détruit ses biens, une longue liste... un  
24 humain absolument atroce. Elle perd du poids; elle est en dessous de 100 livres, près  
25 de 90 livres, elle souffre de troubles du stress post-traumatique et elle se met à parler  
26 de troubles de stress post-traumatique et de problèmes d'alimentation et ce problème  
27 au niveau de son mariage avec un médecin et un conseiller.

28 Elle apprend qu'il a une aventure avec une femme qui a en-

1 dessous de l'âge légal et éventuellement, elle le marie et a des enfants avec lui. Et  
2 finalement, elle dit : je n'ai plus à rester dans ce mariage. Elle avait été beaucoup  
3 engagée dans la notion du mariage juridique, légal et religieux et quand elle apprend  
4 qu'il a une aventure, elle lui dit qu'elle quitte. Il est vraiment préoccupé de garder la  
5 propriété dans le mariage, il la menace; il y a une situation financière très complexe où  
6 il vole de l'argent de ses parents – de ses parents, finalement, où il vole de l'argent de  
7 ses parents. Il veut garder le contrôle sur cet argent-là, alors, il y a beaucoup de  
8 menaces de sa part à son endroit.

9 Et le point culminant, un moment, elle cherche à enlever de ses  
10 biens de la maison et il l'appelle régulièrement alors qu'elle est à la maison avec des  
11 amis qui déplacent des objets. Il menace d'incendier la maison avec elle-même à  
12 l'intérieur de la maison et son enfant à l'intérieur de la maison. Cette menace est  
13 entendue par les autres. Elle appelle la police; la police l'amène à un endroit sûr, elle  
14 travaille avec le Service aux victimes. On a déterminé qu'elle est à un haut niveau de  
15 risque de létalité, donc on lui recommande un bouton panique afin qu'elle puisse  
16 contacter la police immédiatement. La police, par contre, le détachement de Metaghan,  
17 décide qu'elle n'a pas besoin d'un tel appareil, que c'est une séparation typique de  
18 famille, c'est une question civile et aucun de ces éléments représente un danger à son  
19 endroit.

20 Pendant trois mois, suite à leur séparation, sa surveillance de sa  
21 part, à son endroit, augmente; il la suit jusqu'à son travail, il l'attend dans le  
22 stationnement de son travail, il l'appelle régulièrement. Elle sent qu'elle ne va jamais  
23 obtenir de l'aide. Elle a appelé la police au-delà de 17 fois, il n'y a rien qui se passe; en  
24 fait, quand la police arrive à l'école l'attend pour elle dans le stationnement, on lui dit de  
25 ne pas critiquer un soldat – la police lui dit cela. Elle décide qu'il n'y a aucune façon  
26 qu'elle va s'en sortir; c'est lui ou elle. Il doit partir ou elle va mourir.

27 Elle est également beaucoup préoccupée par les procédures de  
28 garde d'enfant parce qu'elle est évaluée par un évaluateur qui ne comprend pas la

1 violence familiale et comme ayant des problèmes de santé mentale fondée sur l'histoire  
2 de Michael Ryan et elle sent qu'il y a la possibilité qu'elle perde la garde des enfants.  
3 C'est tellement troublant!

4                    Ensuite, elle reçoit un appel de la part de la police, comme ça et on  
5 lui offre de résoudre son problème et ils apprennent de cela – on ne sait pas comment  
6 ils ont appris au sujet de la situation. Ils appellent hors de nulle part pour lui offrir de le  
7 tuer pour elle. Alors, elle rencontre un policier et une opération Mister Big, pas du tout  
8 appropriée dans un contexte de violence conjugale, de violence familiale. Quand elle  
9 donne l'argent en guise de contrat, elle est arrêtée; on l'accuse d'un crime qui n'est pas  
10 commis et il y a un procès et sa famille paie pour sa libération conditionnelle. Elle dit  
11 que quand elle rentre dans la prison, c'est la première fois qu'elle se sentait en sécurité  
12 depuis des années. Et ça, c'est tellement triste en soi.

13                    Entre temps, les procédures de garde d'enfants procèdent avant le  
14 procès; il obtient la garde de l'enfant et de sa fille et elle n'a pas vu son enfant depuis.  
15 Une fois rendue au tribunal, son avocat, Joe Pink, un avocat qui fait un travail  
16 exceptionnel de présenter des preuves des abus – elle passe de nombreuses heures  
17 pénibles à la barre des témoins décrire... en décrivant en détails intimes, le fait qu'il  
18 braque un fusil à sa tête, des menaces de mort. Elle s'effondre et elle ne s'effondre  
19 qu'une seule fois. Elle est puissante à la barre des témoins.

20                    Je suis tout à fait d'accord avec toi, Carmen – les femmes abusées  
21 ont énormément de choses à dire sur le plan de ce que ressemble l'abus. Ses  
22 commentaires pourraient en fait en soi être une définition du contrôle coercitif : c'est  
23 mon mari, je ne suis pas censée dire non pour le sexe, il me tient par le cou et il me dit  
24 de ne pas dire de choses, mais il ne me blesse pas. Alors, le fait qu'elle n'arrive même  
25 pas à savoir elle-même que c'est une forme légitime d'abus ou que c'est véritablement  
26 de l'abus.

27                    Justice Farrar, à la Cour de première instance, est tout à fait au  
28 courant de ces enjeux et l'acquitte et elle choisit un procès devant juge uniquement; il

1 l'acquitte en raison de la duresse (sic). C'est soutenu par la Cour d'appel en Nouvelle-  
2 Écosse sous Mike MacDonald et il y a un panel avec lui, bien sûr. Et la décision d'appel  
3 est une décision féministe avec beaucoup de bons principes sur comment la loi doit  
4 comprendre le positionnement de ce à quoi ils font référence comme une femme battue  
5 lorsqu'elle cherche à s'échapper de la relation, tout en reconnaissant que ça ne prend  
6 pas fin lorsqu'on quitte – en fait, ça s'intensifie.

7 Le cas passe devant la Cour suprême; la Cour reconnaît que c'est  
8 une femme profondément abusée, qu'elle a été sujette à un règne de terreur, mais le  
9 cas est renversé sur une technicalité juridique qui n'aurait pas été impliquée, parce que  
10 la Couronne a changé l'idée où si c'est légitime, il peut y avoir un re-procès. Alors, les  
11 procédures ont arrêté, on ne la force pas de repasser dans le processus. Alors, ils  
12 critiquent la GRC, on dit que c'est perturbant que la GRC semblait plus vouloir engager  
13 une opération Mister Big pour une femme abusée plutôt que de venir à son aide.

14 Alors, la GRC a vraiment... ouvertement critiqué la GRC dans sa  
15 décision, dans son arrêt. Immédiatement, à la suite de l'arrêt de la Cour suprême,  
16 Michael Ryan a réagi avec un vidéo YouTube de diffamation, il dit que Nicole Doucet  
17 est la personne avec la forme de violence, que lui, il sent qu'il n'a rien fait de mal. Cela  
18 reçoit des milliers de visionnements, la plupart d'hommes et des commentaires  
19 tellement misogynes et les menaces à la vie de Nicole Doucet apparaissent dans la  
20 réaction à la vidéo.

21 Ça, c'est uniquement... ça, c'est quelques jours à la suite de la  
22 publication de l'arrêt de la GRC... de la Cour suprême, plutôt. À la lumière de tout cela,  
23 le public demande une enquête sur le comportement de la GRC et la Commission sur  
24 les plaintes publiques passent en examen le cas. Mais on doit comprendre les  
25 problèmes dans le processus de revue d'examen de la police – si la police passe en  
26 examen la police, finalement, il n'y a pas de réédition de compte pour la GRC, pour la  
27 police lorsqu'ils font la mauvaise chose. C'est profondément troublant de la manière  
28 que la décision a écarté tout blâme de la GRC, que c'est raisonnable de dire que les

1 agents de police individuels n'étaient pas en défaut, suivaient la loi, ils suivaient la  
2 politique. Il y avait des erreurs en matière de discrétion, il n'y avait pas d'infraction à des  
3 politiques actuelles, mais ils sont allés au-delà de cela – au sujet que Nicole Doucet  
4 mentait et qu'il n'y avait pas d'abus. Un rapport atroce.

5 Et alors, à la suite, la couverture médiatique a été transformée; le  
6 point de culmination, c'était un épisode de W5, l'annonceur des nouvelles le plus  
7 respecté au Canada, l'émission produite par Victor Malarek dans laquelle il a  
8 complètement ignoré toutes les décisions, tous les arrêts écrits des tribunaux, toutes les  
9 preuves devant les tribunaux et au lieu... ça a dépendu du dire de Michel Ryan et sa  
10 famille afin de décrire ce qu'il a perçu comme une femme vengeresse, jalouse, qui  
11 voulait obtenir de l'argent de Michael Ryan pour obtenir les argents en vertu de sa  
12 politique... de sa police d'assurance et de revanche parce que... en raison de son  
13 aventure. Ce n'est pas du tout le cas; elle était heureuse d'être séparée, elle travaillait à  
14 cet endroit depuis très longtemps et l'argent était... tout à lui appartenait à elle, il n'y  
15 avait pas de police d'assurance, alors toute l'histoire qui a été... qui a paru dans W5 est  
16 complètement fausse. C'est l'un des éléments les plus perturbants de cette affaire.

17 Lorsqu'on a écrit ce livre-ci, c'était rédigé avec mon amie et  
18 collègue Nadia Veraly, l'un des éléments les plus perturbants, selon moi, était que la  
19 police, oui, a fait des erreurs, le tribunal, les tribunaux de première instance a pris la  
20 bonne décision, ce qui était inhabituel. La Cour d'appel était géniale; la Cour suprême,  
21 bien qu'ils ont offert une décision limitée doctrinale, ont perçu l'abus comme il se doit.  
22 Mais les médias se sont comportés d'une façon qui est tout à fait répréhensible et  
23 tellement endommageant (sic) et cela soulève de graves préoccupations chez moi au  
24 niveau de la compréhension du public de la violence conjugale et du contrôle coercitif et  
25 c'est probablement suffisamment de preuves au sujet de cette affaire-là pour une bonne  
26 discussion.

27 **Me KRISTEN SMITH** : Ça nous donne énormément de détails avec  
28 lesquels travailler. La façon que je vais utiliser le reste de notre temps avant la pause

1 est d'inviter chaque personne à la table, autour de la table ronde de songer aux  
2 différentes institutions qui sont intervenues dans cette question et de fournir un  
3 commentaire, si cela vous paraît convenable au niveau de vos recherches. J'ai entendu  
4 des institutions... au niveau des institutions, j'ai entendu parler de police, je veux  
5 comprendre la surveillance et la réédition de comptes, les processus pour faire les  
6 plaintes. Je m'intéresse également à la formation que les polices reçoivent, les  
7 politiques qui orientent leurs actions.

8                               Ça, c'est une institution, la police, mais il y a des discussions qu'on  
9 doit avoir au sujet des tribunaux et comment les tribunaux ont abordé cet ensemble de  
10 faits et également, les intersections dans le processus de la magistrature entre le  
11 processus criminel et du droit de la famille et comment cela crée toute... une situation  
12 pour une femme et leur vie – et parfois, les tribunaux ne se perçoivent pas les uns les  
13 autres – et l'institution des médias.

14                               Alors, voilà les différentes institutions et vous pourrez tous faire des  
15 commentaires. Nancy, à vous d'abord.

16                               **Dre NANCY ROSS** : Certainement. Il y a tellement à discuter, je ne  
17 sais pas par où commencer! Mais sur le plan des médias et la préoccupation que Lori a  
18 soulignée au niveau de comment la violence conjugale et la violence fondée sur le  
19 genre est perçue par le public... cela soulève... je pense que ces tables rondes ont un  
20 rôle à jouer sur soulever cette question comme étant un enjeu sociétal. Ce n'est pas  
21 hors du commun, c'est prévalant. Souvent, les victimes sont blâmées; dans cette  
22 instance, on pouvait voir clairement que sa trajectoire en tant que femme qui était  
23 victimisée par son partenaire a été pas beaucoup pris au sérieux. Il a pu manipuler tous  
24 les éléments : les tribunaux, les médias. C'est sûr, la police, souvent, font beaucoup  
25 attention au sujet de comment ils traitent les hommes et les auteurs et souvent, ne  
26 voient pas la vue d'ensemble au niveau de ce que vivent les femmes. Cette affaire-ci  
27 souligne véritablement le besoin de vérifier nos attitudes en matière de violence fondée  
28 sur le genre, de reconnaître que c'est un élément prévalent de notre société et de

1 reconnaître la complexité rattachée.

2 **Me KRISTA SMITH:** Carme.

3 **Dre CARMEN GILL:** Parlons de l'éléphant dans la salle, c'est la  
4 formation. Selon mes expériences, d'après ce que j'ai vu au Canada, les organismes de  
5 la police fournissent de la formation au sujet de cet enjeu afin que les agents de police  
6 puissent intervenir, mais le problème, c'est qu'il me paraît que lorsqu'on fournit de la  
7 formation, ils semblent croire qu'ils offrent une formation une seule fois et ça suffit. Le  
8 problème, c'est que l'enjeu est en pleine évolution, les agents de police changent, et si  
9 on parle précisément de la GRC, ils déménagent beaucoup. Où est-ce que les agents  
10 de police... où est-ce qu'ils reçoivent la formation au sujet de la violence conjugale? Et  
11 il y a différentes écoles de services policiers et quelques heures à ce sujet, mais ce  
12 qu'ils apprennent, c'est comment utiliser le Code criminel et comment intervenir dans le  
13 cadre de ces incidents, ils ne sont pas forcément formés pour comprendre la  
14 complexité. Par contre, les agences disent « mes agents de police sont formés ». Bon,  
15 mais ils sont formés de voir quelque chose de très précis.

16 Dans cette instance-ci, c'est clair qu'il y a une forme de violence  
17 dans cette relation. C'est pas ponctuel, c'est pas un seul incident, c'est à répétition, au  
18 fil du temps, c'est une accumulation de différents comportements, une combinaison de  
19 stratégies que l'abuseur emploie à l'endroit de cette femme.

20 Quand je songe aux interventions de la police, je pense qu'on doit  
21 aller encore plus loin avec les agents de police parce qu'ils ont une responsabilité de  
22 reconnaître à ce à quoi ils font affaire. C'est extrêmement difficile de comprendre  
23 comment ils n'arrivent pas à le voir. Je dis « nous » parce que je suis une femme et si  
24 j'étais dans une relation abusive, je voudrais recevoir la protection de la police, je  
25 voudrais qu'ils fassent quelque chose dans cette situation-là, mais je ne voudrais pas  
26 qu'ils rentrent dans la maison, aggraver la situation, séparer les partenaires. La  
27 recherche nous montre que l'intervention de la police, s'ils ne font rien, d'habitude ça  
28 empire les actions de l'abuseur. On laisse la victime avec l'abuseur, il est bien

1 composé, ah, il est très bien, mais c'est ça le contrôle coercitif. Ces gens-là, ils ont le  
2 tour de se présenter comme qu'ils sont sous contrôle, qu'ils arrivent à bien contrôler la  
3 situation, ils sont parfaits. La police va partir et on laisse une victime dans une telle  
4 situation.

5                   La formation est clé, mais il y a davantage de choses à faire. Est-ce  
6 que je peux m'attaquer à cela? Je pense qu'on doit vraiment reconnaître la complexité  
7 de l'enjeu. Si on veut former les agents de police, c'est pas juste une question de leur  
8 intervention dans la scène... à la scène, incident par incident. Il faut y avoir un  
9 changement de paradigme dans le système de justice pénale, en partant avec les  
10 services de police, qui passe aux tribunaux, également auprès des avocats, les  
11 procureurs et les juges. Tout le monde doit être sur la même longueur d'onde si on veut  
12 que les agents de police arrivent à mieux comprendre l'enjeu, ils vont. Et, en fait, je  
13 peux vous nommer des endroits au Canada où cela se passe, on fait ce genre de  
14 travail, mais si les agences de police apportent ces changements-là et les changements  
15 ne se passent pas au niveau des procureurs, ce qui va arriver, c'est que les agences de  
16 police vont être profondément découragées. Il y a aussi des procureurs qui se lancent  
17 là-dedans et que les juges n'arrivent pas à voir quoi que ce soit, ça va être... poser  
18 beaucoup de problèmes.

19                   Je sais que c'est gros, mais il nous faut un changement de  
20 paradigme dans le système de justice criminelle à tous ces niveaux, de la police  
21 jusqu'en haut.

22                   **Me KRISTA SMITH:** Patrina.

23                   **Dre PATRINA DUHANEY:** Lori, c'était vraiment un récit  
24 extraordinaire. Merci de nous avoir donné le contexte.

25                   Je suis d'accord avec ce que Lori et Carmen ont dit, et je ne veux  
26 pas non plus répéter ce que mes collègues ont dit. En écoutant Lori, je me suis rendu  
27 compte que, quand on pense à la violence conjugale, il faut reconnaître les différents  
28 systèmes qui sont impliqués dans le renforcement ou la victimisation des femmes qui

1 ont été victimes de violence, donc on parle de l'accusé, du système de justice  
2 criminelle, l'intervention des services sociaux et les médias. Je sais que les médias  
3 jouent un rôle essentiel en présentant des informations véridiques et en parlant des  
4 complexités de la chose, mais je suis d'accord avec ce que Carmen a dit, il faut qu'il y  
5 ait un changement de paradigme.

6                               Souvent, on voit la police comme une entité autonome. Il faut  
7 examiner le système de justice pénale comme un tout, comme un ensemble. Les  
8 politiques et les procédures jouent un rôle de renforcement de certaines de ces  
9 barrières auxquelles les femmes font encore face et la violence aussi. On ne peut pas  
10 décortiquer toutes ces nuances sans examiner les interconnexions entre ces systèmes  
11 et sans reconnaître qu'il faut faire des changements à plusieurs niveaux, pas seulement  
12 au niveau de la police parce que tous ces systèmes participent au renforcement de la  
13 violence faite aux femmes.

14                               **Me KRISTA SMITH:** Merci.

15                               Lori, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter pour clore notre  
16 discussion sur ce thème?

17                               **Dre LORI CHAMBERS:** [...]

18                               **Me KRISTA SMITH:** On ne vous entend pas.

19                               **Dre LORI CHAMBERS:** Il faut changer tout le système, il faut un  
20 changement de paradigme. Tout ce qui va tourner mal tournera mal. Il faut démolir le  
21 système et le remplacer avec quelque chose d'autre.

22                               **Me KRISTA SMITH:** Quand on reviendra, on va parler du travail  
23 qui se fait à présent pour essayer d'amorcer ce changement, et ensuite on va terminer  
24 en parlant de certaines des barrières qui sont mises en place, qui empêchent ce travail  
25 de poursuivre, et ce qu'il nous faut faire pour y arriver.

26 --- **L'audience est en pause à 11 h 00**

27 --- **L'audience est reprise à 11 h 19**

28                               **(AUCUNE INTERPRÉTATION – 11:19:00-11:19:35)**

1                   **Dre CARMEN GILL:** Les outils d'évaluation qui sont utilisés pour  
2 l'incident de violence conjugale ont été élaborés de telle sorte à ce que les policiers  
3 aient une certaine forme de directives lorsqu'ils interviennent, lorsqu'ils agissent dans le  
4 cadre de situations données. Ces évaluations de risques ont pour objectif... ont un  
5 certain paramètre, donc vous... à titre d'exemple, les policiers ne se présentent pas sur  
6 un lieu et commencent à prendre leurs propres décisions par rapport à ce qu'ils  
7 ressentent ou qu'est-ce qu'ils voient ou qu'est-ce qu'ils pensent. Ils vont devoir  
8 respecter certaines directives qui leur sont fournies et ils ont... ils vont justement réagir  
9 ou intervenir selon des questions dépendamment de l'outil qu'ils vont utiliser.

10                   Et donc, au Canada, il y a certains outils qui ont été mis en œuvre  
11 et utilisés, et je voudrais reconnaître ici... je remercie ma collègue, Docteure Aspinall,  
12 qui a justement invité cet élément dans ce document de base, donc il y a certains types  
13 d'outils d'évaluation. Je suis en train de tourner les pages parce qu'il y a plusieurs  
14 acronymes lorsqu'il est question d'outils d'évaluation de risques et je ne peux pas me  
15 souvenir de tous les termes de ces outils, donc je vais juste indiquer que, plus tôt, Lori  
16 parlait de l'ODARA, c'est une évaluation de violence de risque en Ontario, il est utilisé  
17 en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Il y a aussi ce qu'on appelle  
18 l'espèce de B-SAFER, « Être plus en sécurité », c'est un formulaire d'évaluation de  
19 risques de violence conjugale. À ma connaissance, ces outils sont utilisés en Colombie-  
20 Britannique et en combinaison avec un nouvel outil d'évaluation qui est utilisé pour  
21 justement évaluer le contrôle coercitif.

22                   Il y a aussi un autre outil qui s'appelle « L'évaluation du danger » et  
23 je vais arriver à l'objectif de ces outils d'évaluation. Donc, l'évaluation de danger, en fait,  
24 il est question d'évaluer le risque de létalité. Dans le cas de l'ODARA, on prend en  
25 considération ou on évalue s'il y a une violence physique avec des preuves ou des  
26 traces de violence physique ou s'il y a un suivi, c'est-à-dire de, plutôt, la menace d'être  
27 tué dans le cadre d'une violence conjugale. Et ce sont là les deux éléments qui sont  
28 considérés par la police et on commence à voir que ça peut être problématique.

1 Et ensuite, le B-SAFER, qui est d'être plus en sécurité, ça va  
2 couvrir, ça va porter sur l'évaluation de situations particulières qui ne seront pas  
3 nécessairement... on ne voit pas juste la menace ou la violence physique, mais on va  
4 contextualiser plus la situation.

5 Ce sont là les deux principaux outils d'évaluation de risques qui  
6 sont utilisés par les officiers de la police.

7 Ensuite, on a ce qu'on appelle la liste de vérification,  
8 dépendamment de où est-ce qu'on se trouve au pays ou dans quel département de  
9 police on travaille, et donc, il est question d'une liste de vérification sur laquelle on va  
10 cocher des cases et aussi des questions de déterminer s'il y a lieu de... si c'est le cas  
11 d'une violence conjugale, comme quels sont les risques de la situation.

12 Donc, je reprends avec ODARA parce que c'est ODARA, parce  
13 qu'il est... c'est une préoccupation pour nous, aux Maritimes, parce que, pour moi qui  
14 travaille... qui essaye de comprendre la complexité de la violence conjugale, alors si on  
15 pose... si on demande à la police de comprendre cette complexité et qu'on leur... qu'on  
16 met à leur disposition juste l'ODARA, ils vont pas évaluer la complexité du problème  
17 parce qu'ils vont juste évaluer les risques ou le risque de... ça va être prédictif, un outil  
18 de... prédictif pour voir si quelqu'un peut courir le risque de passer à l'offensive.

19 Et je vois votre visage, je ne suis pas claire. OK, ça a quelque  
20 chose à voir avec le physique, la violence physique ou la menace d'être tué par l'auteur.  
21 Donc essentiellement, s'il n'y a pas ces deux choses, qu'est-ce que vous pensez que le  
22 policier va faire? Ils n'ont pas d'outils, ils ne disposent pas de mécanismes qui leur  
23 permettent de vraiment évaluer la situation et, selon moi, cela est extrêmement... il est  
24 extrêmement important de reconnaître que...

25 Bon, d'abord, je vais dire ça. Seuls, ces outils d'évaluation ont fait  
26 du bien, c'est pas complètement négatif, mais ils sont vraiment pas suffisants, ils sont  
27 loin d'être suffisants dans des situations. D'une part, on peut dire que les policiers, les  
28 officiers de police ne font pas autant ou les agents, comment ils peuvent faire plus

1 lorsqu'on ne leur offre pas d'occasions, de possibilités d'aller plus loin? Les outils  
2 d'évaluation de risques ont été utilisés en particulier pour limiter la discrétion que l'agent  
3 de policier peut utiliser. L'utilisation de discrétion ou faire preuve de discrétion, c'est... il  
4 est question de latitude au sujet de la violence conjugale, ça peut arriver lors de votre  
5 intervention, donc si on considère que, d'accord, ça ne peut pas... c'est pas aussi  
6 dramatique, on peut utiliser sa propre discrétion pour ne pas évaluer.

7                                   Maintenant, je vais changer un peu, je vais dire, bon, ce que nous  
8 avons maintenant, les agents policiers vont devoir faire preuve de discrétion, ils ont  
9 besoin d'aller plus loin pour mieux comprendre et vraiment déterminer qu'ils font face à  
10 de la violence conjugale, donc ce sont là les outils de risques qui sont utilisés au  
11 Canada. Bien sûr, on peut aller plus loin pour voir qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce  
12 qu'on utilise dans le monde parce qu'il existe d'autres outils d'évaluation de risques qui  
13 ont été élaborés, et donc, on fait plus attention maintenant à un outil d'évaluation de...  
14 ben, juste pour mêler encore tout le monde, après le ODARA, nous avons maintenant  
15 un outil qui s'appelle DARA, et maintenant je cherche où est-ce qu'il est parce que je  
16 voudrais vous donner le nom approprié de cela, c'est un outil qui a été élaboré à la suite  
17 de... je n'ai pas... j'ai juste l'acronyme, mais au Royaume britannique, en Grande-  
18 Bretagne, ils ont cet outil d'évaluation qui s'appelle DASH, et ils utilisent cet outil pour  
19 évaluer une situation de violence conjugale avec, bien sûr, (inaudible) contrôle coercitif  
20 qu'ils ont élaboré et adapté en 2015. Et donc, pour eux, ça ne leur permet pas de  
21 vraiment évaluer ces situations.

22                                   Donc, ils sont arrivés à un outil d'évaluation qu'ils ont piloté l'année  
23 passée qui s'appelle DARA à partir duquel ils posent des questions : si quelqu'un  
24 profère des menaces, si vous avez été traité de certains noms, si vous avez été humilié,  
25 si quelqu'un vous contrôle, contrôle vos activités quotidiennes. Donc, ça élargit, il y a un  
26 élargissement du champ d'action pour mieux comprendre la complexité du problème. Et  
27 au lieu d'avoir des réponses de « oui » ou « non » parce que ça va permettre une  
28 graduation de jamais jusqu'à tout le temps, de sorte à ce que la victime puisse être en

1 mesure d'avoir une espèce de chronologie ou de répétition dans le cas d'un  
2 comportement en particulier sur lequel on leur pose des questions.

3 Je reviens au Canada, maintenant, parce qu'en Colombie  
4 Britannique, en particulier avec les forces de police de Victoria, en particulier, c'était là  
5 où il y a vraiment... on met l'accent sur le contrôle coercitif et donc, on suit le cas de  
6 Cotton et Berry, là où il y a eu du contrôle coercitif, qu'il a eu accès... qu'il a fini par  
7 avoir accès aux enfants et les tuer.

8 Donc, ce qu'ils ont fait à Victoria, c'est qu'ils ont vraiment  
9 commencé à faire plus attention à comment évaluer les situations de contrôle coercitif  
10 et ils ont élaboré un module de formation qui, maintenant, existe dans le réseau de  
11 connaissances de la police canadienne. Ça permet aux policiers de mieux comprendre  
12 le problème parce qu'il n'est pas seulement question de violence physique, mais de  
13 toutes les formes de violence qui ne sont pas physiques, sur lesquelles ils vont être  
14 formés pour mieux évaluer dans des situations pareilles.

15 Les agents de police – et je vais me répéter parce que je l'ai dit  
16 tellement de fois – ils ont un rôle très important à jouer au sein de notre société lorsqu'il  
17 est question du système criminel ou pénal parce qu'ils doivent comprendre que ce dont  
18 ils font, c'est qu'ils optent... ils agissent dans un cadre de violence. Si on ne leur fournit  
19 pas autant de moyens, on va continuer d'échouer et de faire en sorte à ce qu'il y ait plus  
20 de victimes qui ne vont pas retrouver ou qui ne vont pas trouver de soutien lorsqu'elles  
21 appellent la police.

22 Est-ce que j'ai répondu à la question?

23 **Me KRISTA SMITH:** Merci! Lori, je me demande si vous voudriez  
24 ajouter des choses, si vous avez des opinions sur l'évaluation des risques et de votre  
25 point de vue, s'ils sont utiles, est-ce qu'ils vont vers la bonne direction pour aider la  
26 police justement d'en savoir plus, de saisir mieux les situations lorsqu'ils répondent à un  
27 appel?

28 **Dre LORI CHAMBERS :** Je pense qu'on a besoin de distinguer

1 entre deux types d'évaluation de risques et je ne pense pas qu'on le fait de façon... de  
2 la bonne façon. La police arrive, essaie d'évaluer pour assurer une sécurité immédiate  
3 et pour moi, si quelqu'un qui n'a pas une arme à feu, c'est quelqu'un qui doit... il est  
4 question d'intervenir et j'ai besoin que la personne qui me menace doit... il y a plus de  
5 détails par rapport à comprendre la situation de la personne plutôt que d'arriver à la...  
6 l'idée de menace.

7                               Donc, les outils qui ont été utilisés par la police sont plus conçus  
8 par rapport à d'autres qui sont utilisés en Colombie Britannique. Ils sont conçus plus  
9 pour des interventions rapides, immédiates, lorsqu'il y a une menace imminente de  
10 crime ou de victimes.

11                              Donc, ce qu'on a fait à Thunder Bay, c'est que j'ai travaillé avec les  
12 abris, on a travaillé sur l'évaluation du contrôle coercitif. Donc, si quelqu'un arrive à  
13 l'abri, il y a plus de documents, beaucoup plus détaillés. Ça peut prendre quelques  
14 heures pour pouvoir y travailler. C'est aussi complété par un certain nombre de  
15 documentation pour... qui explique pourquoi tel ou tel sujet doit être couvert et la façon  
16 dont il est expliqué à quelqu'un qui est victime et qui ne pourrait pas reconnaître que le  
17 comportement est sujet à de la violence ou de la maltraitance.

18                              Donc, je pense qu'une évaluation plus large doit être faite en  
19 dehors de la police que la police doit accepter parce que cette évaluation doit être  
20 effectuée par des organismes qui comprennent mieux ce que c'est une maltraitance.  
21 Bien sûr, il y a la compréhension, il y a la formation de la police, mais je suis persuadé  
22 qu'il est question de séparer ces deux entités pour fournir plus de ressources pour  
23 soutenir la victime, qui ne se basent pas sur la police, mais qu'il existe un certain  
24 programme, dans un certain nombre d'endroits. La police défend le partenariat pour ce  
25 qui est de la violence conjugale et lorsqu'il se connecte avec la victime, il est question  
26 de suivi – ça, ça serait une meilleure possibilité pour élaborer une meilleure  
27 compréhension et une compréhension holistique de la relation et de la victime pour  
28 pouvoir justement avoir de la confiance.

1                   Donc, les raisons pour lesquelles pas mal de personnes ne vont  
2 pas appeler la police, il y a pas mal d'obstacles essentiels pour ça. Ce n'est pas tout fait  
3 pour le travail social, pour la Société de protection de l'enfant, mais encore une fois,  
4 c'est une meilleure possibilité que l'on va avoir si ça tombe entre les mains de la police.

5                   Donc, ça serait ma réponse à ce sujet-là.

6                   **Me KRISTA SMITH:** Merci. Avant de passer à l'étape suivante, je  
7 voudrais noter que quelqu'un est venu nous aider avec les acronymes. Donc, DASH,  
8 c'est un modèle de violence domestique et d'harcèlement; il est à la page 41. Et aussi,  
9 DARA, c'est l'évaluation de risques de violence conjugale, ce qui est rapporté dans  
10 votre document de base.

11                  Donc Lori, pour revenir à là où vous vous êtes arrêté, Nancy, je  
12 sais que vous venez de l'École de travail social et certaines... lors de conversations,  
13 vous nous avez dit qu'il n'est pas question de l'intervention de la police. Comment vous  
14 allez reprendre au point où Lori s'est arrêtée?

15                  **Dre NANCY ROSS :** Oui, il y a beaucoup de choses à dire.  
16 Plusieurs personnes ont partagé avec nous lors de nos recherches que l'intervention  
17 immédiate était souvent dramatique, donc ils pensaient qu'ils n'avaient pas de réaction,  
18 qu'ils étaient laissés pour compte. Donc, la sécurité n'a plus lieu d'être après la  
19 première intervention.

20                  Ensuite, ils se sentent lésés, laissés sans aucun soutien. Donc, en  
21 explorant les alternatives des interventions de la police et le fait qu'il existe plusieurs  
22 modèles – Lori a parlé d'un peu partout, du monde entier et de notre pays par rapport  
23 aux personnes formées sur la santé mentale au sein de la police pour ce qui est de la  
24 violence conjugale. Je pense que nous devons investir plus de ressources pour la  
25 complexité. Et donc, le moment initial du contact, les gens sont traumatisés; on  
26 n'entend pas nécessairement toute l'histoire. Donc, je pense que dans un contexte de  
27 relation, au fil du temps, les personnes ne vont pas trop s'attarder sur leurs relations. Et  
28 aussi, pour le suivi, les gens vont commencer à parler de ce qui se passe lorsqu'ils

1 appellent la police et souvent, ils parlent lorsqu'il y a des services de soutien qui sont  
2 impliqués. Souvent, il est question de surveillance de femmes et de familles et aussi, il y  
3 a un rapport de manque de soutien.

4                               Donc, je pense que la session de demain, on va parler plus de  
5 soutien de communauté et comment est-ce qu'on peut intervenir de façon pas punitive,  
6 mais plutôt sur une base relationnelle et plus... qui se base plus sur le soutien et sur  
7 l'aide. On parle du modèle de la santé publique et dans un modèle social et voir toutes  
8 ces questions et ces relations avec la violence qu'il y a lieu d'aborder.

9                               **Me KRISTA SMITH:** Donc, pour rester avec la complexité et  
10 reconnaître mieux la complexité, PATRINA, j'espérais que vous pourriez nous parler du  
11 travail que vous avez fait avec les forces de la police?

12                               **Dre PATRINA DUHANEY :** Oui, tout à fait. En faisant ce travail  
13 avec la police de Calgary, ils reconnaissent que la police, la culture de la police a  
14 besoin de changement. Et donc, avec le travail que j'ai effectué, que j'ai conduit des  
15 recherches qui ont porté sur le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Grande-  
16 Bretagne et vraiment voir les façons dont ces systèmes considèrent ces questions  
17 comme l'anti-racisme et la contre-exclusion. Et souvent, les départements de police  
18 vont intervenir de façon réactive – donc, ils vont utiliser un langage d'inclusion ou de  
19 diversité, mais c'est très...

20                               Mais lorsqu'il est question de faire plus, d'aller plus dans les détails,  
21 la façon dont la police agissait historiquement, ça a fonctionné, donc on utilise  
22 (inintelligible). Ces termes-là, donc, cultivent... et donc, je vois qu'il y a un travail  
23 essentiel qui a besoin d'être fait en raison de la façon dont le système a été conçu et la  
24 façon dont il a toujours fonctionné. Et donc, certaines des recommandations que j'ai  
25 faites, il est très important d'examiner des approches alternatives pour ce qui est du  
26 maintien de l'ordre. Et je sais qu'il a été indiqué que les travailleurs sociaux peuvent  
27 aussi faire partie ou participer à ce changement, mais les travailleurs sociaux ont été  
28 des agents étatiques – et je parle en tant que tel.

1 Et donc, je pense que nous avons besoin d'être critiques par  
2 rapport à ces rôles, qui que ce soit qui va intervenir, qui ne vont pas nécessairement  
3 agir comme des agents étatiques pour justement continuer à criminaliser des  
4 communautés ou qui sont souvent marginalisées.

5 Donc, voilà mon idée première maintenant.

6 **Me KRISTA SMITH:** Je voudrais savoir, sur le plan des  
7 recommandations que vous avez émises à l'endroit du Service de police de Calgary,  
8 est-ce que vous avez suggéré des façons que les façons historiques d'agir et de  
9 percevoir qui pourraient être démantelées?

10 **Dre PATRINA DUHANEY :** Oui, absolument; je peux certainement  
11 vous indiquer certaines des recommandations que j'ai émises à l'endroit de la police. Il  
12 y avait neuf recommandations, finalement. La première recommandation, il est très  
13 important que la police mette... fasse la mise en œuvre de racisme, de formation  
14 antiracisme pour tous les policiers, les membres de la police. Souvent, c'est des gens de  
15 première ligne à qui on demande de suivre la formation, mais ça doit être sur toute la  
16 ligne – en fait, des dirigeants en descendant.

17 La deuxième recommandation, c'est très important de développer  
18 le recrutement et la rétention pour les gens qui sont au sein de la police afin de  
19 diversifier la police, de la partie patronale jusqu'au personnel de première ligne ainsi  
20 que ceux qui détiennent des pouvoirs décisionnels.

21 Il doit également y avoir un processus de plaintes qui prend en  
22 compte les torts horribles que la police a commis à l'endroit des collectivités racisées  
23 et autochtones.

24 L'un des éléments, on doit faire une refonte des politiques actuelles  
25 et de modifier le recours à la force de la police. Souvent, on peut penser que le recours  
26 à la force de la part de la police, ça se passe aux États-Unis, mais on voit plusieurs cas  
27 ici où la police fait recours à la force de façon problématique; il y a des caméras  
28 corporelles, oui, mais souvent, les recherches démontrent que les caméras corporelles

1 peuvent être inefficaces, surtout s'ils peuvent tout simplement éteindre la caméra  
2 corporelle quand ils veulent l'éteindre.

3                   Quand on s'approfondit dans notre analyse, il y a certaines  
4 recommandations avaient trait au développement de mécanismes pour s'engager  
5 auprès des collectivités autochtones et racisées. En ce moment, ces collectivités-là,  
6 elles vivent la police d'une manière qui fait qu'ils sont méfiants de la police. Et la police  
7 doit investir du temps et de l'effort pour élaborer des relations avec ces collectivités-là  
8 parce que si la relation n'est pas établie, c'est très difficile d'apporter du changement.

9                   Un autre changement au sujet de la transparence et de la réédition  
10 de comptes. Les polices doivent faire davantage de réédition de comptes; ils ne sont  
11 pas au-delà de la loi, ils sont... mais ils fonctionnent comme ça actuellement. On voit  
12 cela dans les recherches au niveau de quand il y a eu des comportements qui puissent  
13 poser problème, le fait qu'ils se contrôlent eux-mêmes, ils ont moins tendance à assurer  
14 une réédition de comptes pour leurs propres actions.

15                   On a parlé des ressources; malgré le fait que plusieurs ressources  
16 sont consacrées à la criminalisation des collectivités, faire la surveillance des  
17 collectivités, ces ressources-là doivent être affectées à la formation et au  
18 développement de stratégies efficaces pour apporter des changements.

19                   Et finalement, il nous faut la collecte de données fondée sur la  
20 race. J'ai émis des critiques sur la façon dont le gouvernement actuel collectionne les  
21 données qui homogénéisent l'expérience de tout le monde. Je trouve ça très important  
22 d'avoir des données agrégées qui considèrent la complexité à travers différents  
23 groupes raciaux (sic) et ethniques.

24                   **Me KRISTA SMITH:** Merci d'avoir détaillé toutes les  
25 recommandations. Je reviens vers Carmen, je vais vous poser quelques questions au  
26 sujet de votre travail avec l'Association canadienne des chefs de police.

27                   **Dre CARMEN GILL :** Je voudrais également partager ce qu'on a  
28 discuté jusqu'à date et ce que je vais garder en tête après ceci, c'est la collaboration.

1 Ça doit arriver de plus en plus souvent entre les agences policières et autres  
2 organisations. C'est quelque chose qui est tellement difficile pour les agences de police  
3 de faire le pas de travailler avec les autres.

4 Il y a des agences de police qui font un travail exceptionnel; ils ont  
5 développé des unités de violence familiale, ils ont une véritable collaboration avec les  
6 organismes basés dans les collectivités, en Ontario notamment. Patrina parlait de  
7 travailleuses sociales; les policiers pourraient travailler avec les travailleuses sociales,  
8 tant que les deux reconnaissent leur rôle lorsqu'ils travaillent avec des victimes de  
9 violence conjugale.

10 Voilà mon commentaire. Mon travail, en ce moment, depuis que je  
11 me suis joint au Comité de la prévention de la criminalité au sein de l'Association  
12 canadienne des chefs de police, mon rôle a été d'aider à transformer et à changer les  
13 pratiques.

14 Alors, en 2012, j'ai commencé à participer à des groupes de  
15 pensée sur les... avec les policiers pour considérer les pratiques dans différentes  
16 régions. On se rend compte qu'ils ne se parlent pas forcément; disons qu'il y a un  
17 service de police au Canada qui fait de l'excellent travail, en train de travailler avec des  
18 collectivités et les autres l'ignorent. Alors, on a commencé comme ça; c'était ça la façon  
19 que j'ai commencé mon travail avec l'Association des chefs de police du Canada.

20 Et à partir de cela, les agences policières m'ont demandé de les  
21 garder ensemble et ma réponse était : je n'ai pas l'argent pour assurer que vous restiez  
22 ensemble, mais on va travailler ensemble et j'ai décidé de développer ce qu'on appelle  
23 l'Encadrement national pour l'action collaborative de la police sur la violence conjugale.  
24 C'était le tout premier document qui a été endossé par l'Association des chefs de police  
25 en 2016. Dans ce document-là, ils présentent différentes lignes directrices sur comment  
26 les services de police devraient aborder la question de la violence conjugale. Je vous  
27 parle de ceci parce que... on parle ici de culture organisationnelle et le désir à un  
28 moment, à un niveau particulier au niveau des services de la police de changer la façon

1 de faire. Moi, je le perçois, bien sûr, c'est ce que je vois dans mon travail auprès des  
2 agences policières. Après cela, les agents de police disent qu'ils veulent rester  
3 connectés, mais ils ne savent pas comment faire.

4                   Alors, j'ai décidé de faire davantage de chemin au niveau de la  
5 compréhension de la violence conjugale, alors j'ai effectué une évaluation de  
6 l'encadrement national à travers les Canada et j'ai rencontré le comité de la prévention  
7 de la criminalité, et ce que j'ai entendu au sein de ce comité-là, ils ont dit : « Nous  
8 pensons faire ce qu'on doit faire pour mieux intervenir dans ces situations-là, nous  
9 formons nos agents de police, qu'est-ce qui ne va pas dans notre formation de ces  
10 agents de police là? » Comment répondre à une telle question pour les agences des  
11 agents de police? Ce jour-là, j'ai dit : « Sommes-nous certains que nous regardons à  
12 cet enjeu-ci de la bonne façon? » Et c'est là où le projet du contrôle coercitif et  
13 l'évaluation des risques a pris vie. J'ai dit, mm... j'ai dit, bon, y'a quelque chose que  
14 nous ratons quand les agents de police interviennent. Alors, j'ai lancé ce projet.

15                   Je pensais que je serais la seule personne qui interviendrait et que  
16 les agences de police diraient... les services de police, comme des souris, s'enfuiraient,  
17 et là, je me rendais compte qu'ils voulaient faire partie du projet, qu'ils soutiennent ce  
18 projet-là à tel point qu'ils pensent que le contrôle coercitif devrait être criminalisé. Alors,  
19 j'ai décidé d'organiser des tables rondes, on me connaît bien pour cela dans mes  
20 projets de recherche parce que j'aime bien entendre des vécus, des gens qui traitent de  
21 ces questions-là, et ça m'a surprise, et parfois pas du tout, que les agents de police me  
22 disent : « C'est quoi, le contrôle coercitif? » Alors, ces tables rondes là leur ont permis,  
23 et moi-même, d'arriver à une compréhension qu'eux-mêmes ne comprennent pas la  
24 complexité de l'enjeu.

25                   Par contre, les agents de police ne sont pas stupides. Lorsque les  
26 agents de police interviennent, lorsqu'ils rentrent dans un domicile, ceux qui ont un  
27 point de vue progressiste – vous vous rappelez de mes propos avant la pause –, ils  
28 savent qu'il y a quelque chose qui se passe dans ce domicile-là, mais ils n'ont aucune

1 façon d'aborder ou de faire... de prendre des mesures parce que leur trousse d'outils  
2 ne leur permet pas de faire quoi que ce soit.

3 Des policiers m'ont dit, et c'est dur à entendre, ils me disent :  
4 « Vous savez, on laisse ces domiciles-là et on espère juste que la prochaine fois qu'on  
5 va revenir qu'il y aura des preuves qui vont suffire afin qu'on va pouvoir porter  
6 accusation à l'endroit de l'abuseur. » Ça fait peur lorsqu'on entend des agents de police  
7 qui nous disent ceci.

8 Alors, dans ce projet-ci, j'ai participé à plusieurs tables rondes, j'ai  
9 organisé plusieurs tables rondes à travers le Canada, certains policiers sont plus  
10 avancés que d'autres, on doit faire la distinction entre ceux qui sont les décideurs dans  
11 les agences des services de police et ceux qui font la patrouille. Quand on parle des  
12 gens qui s'assurent des patrouilles, c'est tout un autre groupe de personnes au sein des  
13 services policiers, ils ont... la façon qu'ils font leur travail, c'est qu'ils interviennent dans  
14 le cas de différents appels, ils ne font pas juste la violence conjugale pendant tout leur  
15 quart de travail, il y a toute une... ils interviennent à une foule de genres d'appels, et  
16 dans le cadre de leur travail, ils doivent être efficaces. « Efficace » signifie combien de  
17 temps peut-on passer pour... dans le cadre de... en intervenant à un appel donné.

18 Voici le niveau. Au niveau des décideurs, les chefs, les chefs  
19 adjoints, ceux qui occupent un poste de commandement, des unités de crimes majeurs,  
20 on demande aux membres des patrouilles de passer le temps de vraiment intervenir à  
21 ces situations-là. Il n'y a aucun chef de police qui m'a dit, « ah, ils ne devraient pas  
22 passer plus que 20 minutes dans le cadre d'une scène ». C'est pas ce que j'ai entendu,  
23 mais c'est tout à fait l'opposé. Mais au niveau des gens de la patrouille, y'a différents  
24 gens qui... y'a différentes perceptions. Y'a certains agents de police qui seront perçus  
25 comme étant très efficaces parce qu'ils sont intervenus dans plusieurs appels et y'a  
26 certains agents de police qui sont vus comme... perçus comme étant moins productifs  
27 parce qu'ils interviennent à moins d'appels. En fait, il se peut... ça arrive qu'un agent de  
28 police intervienne dans une instance d'appel d'un cas de violence conjugale, il reçoit un

1 appel de la supérieure qui dit : « Vous serez là comme pendant combien longtemps? »

2 Y'a différentes façons que les policiers travaillent qui pourraient être revues.

3 Alors, mon projet, en fait, il s'agit de comprendre la complexité.

4 Nous avons mené un sondage à travers le Canada avec les services de police, nous  
5 étudions les résultats de ce sondage-là actuellement. Nous avons utilisé un sondage  
6 mené par Amanda Robinson dans le Royaume-Uni. Bien sûr, je regarde souvent le  
7 Royaume-Uni parce qu'ils ont été les premiers à adopter l'infraction du contrôle  
8 coercitif. Elle avait deux vignettes dans son sondage : il y avait deux phrases sur la  
9 violence physique et, dans l'autre, il n'y avait aucune phrase sur la violence physique, et  
10 la notion, c'est de comprendre comment les deux... les agents de police lisent les deux  
11 vignettes. Bien sûr, les agents de police ne lisaient pas les deux; de façon aléatoire, ils  
12 recevaient l'un ou l'autre, et ce qui nous a surpris, c'est qu'on a aperçu, que même dans  
13 la vignette où il n'y avait pas de violence physique, ils reconnaissaient qu'il y avait de la  
14 violence, mais il n'y avait pas beaucoup de choses qu'ils pouvaient employer pour faire  
15 des progrès avec ces infractions-là.

16 Donc, c'est un autre aspect. Ce projet va aider à... de leur payer  
17 des formations avec l'École de police nationale du Québec et aussi l'autre organisation,  
18 le Réseau de savoir policier du Canada. Donc, ce projet se poursuit et nous sommes  
19 aussi en train de développer le Centre des pratiques policières en matière de violence  
20 conjugale. On veut que les agences restent connectées et qu'elles partagent leurs  
21 pratiques prometteuses, on veut voir une intervention plus holistique de la part de la  
22 police. Le Centre va donc impliquer la police, mais aussi d'autres organismes, il y aura  
23 de la collaboration avec d'autres organismes.

24 J'ai aussi un groupe de policiers – je dirais mes experts – qui  
25 travaillent maintenant sur l'élaboration d'un autre cadre national – j'aime bien les cadres  
26 nationaux – sur le contrôle coercitif du point de vue de la police. J'aime les cadres  
27 nationaux parce que je trouve qu'il faut comprendre l'enjeu avec une perspective  
28 pancanadienne. La compréhension doit être... de la question doit être commune ou du

1 moins semblable un peu partout au Canada, c'est pour ça que je travaille au niveau  
2 national, mais j'aime bien aussi travailler avec les corps policiers au Nouveau-  
3 Brunswick.

4 **Me KRISTA SMITH:** Vous venez de partager beaucoup  
5 d'éléments, je vais donc saisir un des aspects de ce que vous venez de dire.

6 Lori, que pensez-vous de l'idée de la criminalisation du contrôle  
7 coercitif?

8 **Dre LORI CHAMBERS:** Je pense qu'il faut le criminaliser, car cela  
9 envoie le message public que ces comportements sont inadmissibles et criminels, mais  
10 je suis nerveuse parce que, tout comme les politiques favorisant l'arrestation ont donné  
11 lieu à des situations où les femmes ont été emprisonnées, ont été trouvées comme des  
12 agresseurs, bon, ces lois pourraient être manipulées par les agresseurs et utilisées  
13 pour punir les femmes.

14 Je ne vois pas les solutions pénales comme étant les bonnes. Au  
15 lieu d'intervenir après coup, il faut passer à des approches plus préventives. Je crois  
16 aussi en la possibilité de guérison, même dans les pires des cas, donc... ou dans  
17 certains cas, du moins. Comme Nancy disait, je crois, oui, qu'il faut le faire, mais  
18 j'émets des réserves.

19 Et je dois aussi mentionner ceci : que la formation doit aller au-delà  
20 de la police, il faut que ce soit un changement de paradigme pour toute la société, pas  
21 seulement d'un changement de paradigme pour la police et leurs politiques. Si on dit  
22 que la police, c'est le problème, ça ne va pas régler le problème. Examinons le cas...  
23 l'affaire *Cotton and Berry*, c'est... qui est examinée par les articles que j'ai déposés en  
24 preuve. Elle a été... elle a fait l'objet de contrôle coercitif, elle a réussi à s'extraire de la  
25 situation et il n'y a jamais eu de procédures au criminel, mais les tribunaux de la famille  
26 ne comprennent pas et on ne protège pas les enfants, et ces enfants sont morts parce  
27 que le tribunal n'a pas vu cet ensemble de contrôle coercitif qui faisait en sorte que la  
28 mère était à risque. Nicole Doucet a perdu aussi la garde de sa fille.

1                               Donc, il est évident que les juges doivent être formés, non  
2 seulement dans les procédures pénales, mais dans tous les secteurs qui ont un rôle à  
3 jouer dans les familles.

4                               Il y a déjà une certaine initiative qui est menée en Ontario par une  
5 femme qui s'appelle Jennifer Kagan avec qui on travaille de près. Elle a été victime de  
6 contrôle coercitif dans une affaire très triste et final... et ensuite, elle croyait... bon, son  
7 ex-mari et sa fille ont été trouvés morts, elle est certaine que c'est un meurtre-suicide,  
8 un cas de meurtre-suicide, les deux sont morts, ils sont allés faire de la randonnée dans  
9 des conditions très inclementes, et elle est certaine que les conditions d'accès auraient  
10 prévenu cette éventualité. Même si elle avait documenté le comportement de contrôle  
11 coercitif pendant des années, la police avait même soutenu la documentation, elle avait  
12 les rapports de la police, mais les tribunaux disaient continuellement : non, c'est une  
13 affaire qui n'implique pas l'enfant.

14                              Il faut comprendre que le contrôle coercitif et la violence conjugale  
15 peuvent devenir de la violence familiale et aller au-delà aussi. Ces hommes qui sont  
16 tellement enragés et tellement certains d'avoir le droit d'avoir le contrôle sur tout aspect  
17 de leur vie vont parfois aussi aller au-delà de la famille, ils vont commettre de la  
18 violence publique.

19                              **Me KRISTA SMITH:** Alors, je voudrais poser la même question  
20 maintenant à Patrina.

21                              Quelle est votre perspective sur les approches davantage  
22 carcérales?

23                              **Dre PATRINA DUHANEY:** Je suis d'accord avec toutes les  
24 panélistes que le contrôle coercitif est problématique. Je suis préoccupée par la  
25 possibilité que cette... que l'approche carcérale soit adoptée dans le cadre de cette  
26 problématique et, comme Lori et d'autres ont dit, étant donné que l'on est encore en  
27 train d'explorer certaines de ces complexités de la violence au foyer, de la violence  
28 familiale, je crois que l'on a encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'ajouter un

1 autre aspect à la question.

2 Il faut comprendre qu'il s'agit d'un enjeu très grave qui doit être  
3 abordé, mais j'émets une réserve. Je pense que l'on ne devrait pas nécessairement  
4 intervenir par le biais de systèmes de justice pénale. On voit des personnes qui sont  
5 encore... subissent des préjudices graves par l'intervention de ce système. Je ne parle  
6 pas que de la police, mais je pense qu'il faut aussi examiner les avocats, les juges, tous  
7 ces systèmes qui sont impliqués dans la vie des femmes, la Protection de l'enfance,  
8 tous ces systèmes peuvent... en agissant, peuvent aggraver la situation de la femme.  
9 Parfois aussi, les gens qui font des signalements n'ont pas la bonne formation pour le  
10 faire, ils ne savent même pas comment cerner ces questions.

11 Je pense qu'il faut approfondir la question avant de songer à  
12 pénaliser ce comportement, ces comportements, ou d'adopter une approche carcérale.

13 **Me KRISTA SMITH:** Merci, Patrina.

14 Carmen, il nous reste quelques minutes avant de passer à Nancy.

15 **Dre CARMEN GILL:** Je suis un peu d'accord avec Lori et Patrina,  
16 mais en même temps, on parle de comportements complexes qui sont exclus du  
17 domaine de la criminalisation. Si on criminalise le contrôle coercitif ou si on décide que  
18 l'on a... on doit créer une infraction associée avec la violence conjugale, bon, là, on  
19 reconnaît qu'un crime existe. Criminaliser le contrôle coercitif oblige à tout le monde de  
20 commencer à étudier cette question d'une manière très différente.

21 Au Canada, on a des politiques en matière de la famille qui  
22 abordent la question du contrôle coercitif dépendamment de où vous êtes situé dans le  
23 pays. La *Loi sur le divorce* a été modifiée suite à l'affaire Cotton-Berry en Colombie-  
24 Britannique et même si ce n'est pas criminalisé, le jugement détermine qu'il faut tenir  
25 compte de ces aspects-là. Je pense qu'il n'est pas nécessairement une bonne idée  
26 d'exclure cela du système judiciaire. Avant les années 80, la violence conjugale était  
27 une affaire privée. Je comprends que le système de justice pénale n'est pas parfait,  
28 mais je préfère voir le verre comme étant à moitié plein. Donc, je pense que tout le

1 monde est d'accord que nous avons une meilleure réaction, que nos interventions en  
2 matière de violence conjugale sont meilleures qu'aux années 60-70.

3                               Donc, c'est pour cela que je suis partiellement d'accord et  
4 partiellement non.

5                               **Me KRISTA SMITH:** Nancy, vous avez attendu patiemment. Est-ce  
6 que vous avez envie de nous faire part de vos réflexions?

7                               **Dre NANCY ROSS:** Eh bien, mes recherches portent sur une  
8 approche qui tient compte de la violence et des traumatismes dans les cas de violence  
9 familiale, et les victimes, les survivantes, les auteurs, les gens qui ont causé des  
10 préjudices, en général, ces gens ont vécu un traumatisme au préalable, et donc,  
11 adopter de nouvelles lois reconnaît la gravité de ces enjeux, mais ne permet pas de  
12 répondre à la... aux racines du problème. Donc, ça veut dire qu'il faut trouver les  
13 moyens d'appuyer les familles afin de répondre à la violence fondée sur le genre, la  
14 violence vécue dans l'enfance.

15                               Ma collègue a dit qu'il faut un changement de paradigme, mais je  
16 pense qu'il faut réimaginer la justice et les réponses communautaires qui font en sorte  
17 que certains de ces enjeux soient enlevés du système de justice pénale parce  
18 qu'aborder ces enjeux relationnels dans un contexte traumatisant, porte... cause un  
19 préjudice pour tellement de gens. Je ne sais pas si on peut aborder ces complexités de  
20 la race, de la colonisation, de... des nouveaux arrivants. Les... le cinquième des  
21 femmes au Canada sont des immigrantes. Alors, tous ces enjeux qui sont tellement  
22 complexes et nuancés. Je... je trouve que l'on n'arrive pas à aborder ces questions  
23 dans le système de justice pénal actuel et je pense qu'il faut imaginer quelque chose de  
24 très différent, de totalement neuf, qui aborde la complexité et qui... qui lorgne la  
25 possibilité de la... l'imputabilité et la guérison. Je pense que c'est une réalité possible,  
26 envisageable.

27                               **Me KRISTA SMITH :** Alors, est-ce que vous pouvez nous parler un  
28 peu de votre travail? Mettre le cap sur l'avenir?

1                   **Dre NANCY ROSS** : Oui, nous avons fait des entrevues avec des  
2 citoyens du Canada, et aussi outremer, sur des réponses à la violence fondée sur le  
3 genre et la violence familiale. On a essayé d'aborder les manières que les collectivités  
4 peuvent répondre de manière utile et non pas de manière punitive. Le système est...  
5 judiciaire est tellement... a pour effet de déshumaniser les gens, souvent. Donc, on a  
6 écouté des gens de la Nouvelle-Zélande, et aussi on a parlé à Kristen Basque, à  
7 Eskasoni, au Cap-Breton, qui fait des conférences familiales, on réunit des gens pour  
8 parler de leur expérience, de ce qu'ils voudraient voir arriver.

9                   Et moi, je me suis dit que ce serait peut-être possible de le faire  
10 partout, en Nouvelle-Écosse ou au Canada. On pourrait avoir davantage de  
11 conférences familiales, des approches réparatrices, qu'est-ce que c'est que la justice  
12 transformatrice, qu'est-ce que les abolitionnistes voudraient voir arriver en Nouvelle-  
13 Écosse. Je pense que notre démarche est assez étroite. On a encore une... une  
14 approche démodée et coloniale. Notre système de justice pénale est en... est enraciné  
15 dans la colonisation. Et je pense qu'il faut chercher et lorgner des alternatives. On a  
16 parlé à des gens qui ont envisagé la possibilité d'appuyer les familles de manière à  
17 reconnaître que pour... que... que... plusieurs infracteurs ont toujours, plusieurs  
18 délinquants ont toujours connu que de la violence, et je... n'ont vu que de la violence  
19 dans le système de justice pénale.

20                   Où est-ce qu'on donne aux gens la possibilité de changer? Je  
21 pense qu'il faut proposer ces possibilités. Les gens sont capables de changer, de  
22 guérir. Les gens peuvent s'épanouir. Et je pense que tous ces gens veulent, par  
23 exemple, apprendre les idées autochtones, des... veulent étudier les approches  
24 afrocentriques, qui voient la violence fondée sur le genre comme un enjeu collectif,  
25 sociétal. Et il s'agit, finalement, de réimaginer la collectivité. Ce sont donc quelques-  
26 unes de mes réflexions.

27                   **Me KRISTA SMITH**: Merci! Il a tellement de choses à dire, à  
28 explorer, malheureusement, le temps se fait court. Donc, je voudrais faire un dernier

1 tour. Je veux aussi laisser le temps aux Commissaires de poser leurs questions. Je  
2 vous demanderais à chacune de vous de répondre à cette question qui me vient à  
3 l'esprit. Nous avons mis le doigt sur plusieurs possibilités pour l'avenir. Mais quels sont  
4 les poss... poss... possibles obstacles à... au progrès? Vous pouvez répondre à cette  
5 question-là, ou tout simplement présenter d'autres réflexions.

6 **Dre LORI CHAMBERS** : Je n'ai rien à ajouter pour l'instant. Je  
7 pense que... là je veux abonder dans le sens de Nancy qui parlait de sortir du système  
8 de justice pénale. Il faut enseigner ces compétences, il faut les mettre au centre de nos  
9 programmes d'éducation. Il faut demander... il faut aider les gens à réfléchir aux  
10 relations saines. Il faut parler ouvertement du contrôle coercitif et d'autres sortes de  
11 problèmes, comme faisant partie de l'éducation des enfants au quotidien. Sinon,  
12 comment est-ce que les gens peuvent imaginer mieux?

13 Tout ce que l'on fait avec le système de justice pénale est...  
14 représente un pansement sur une plaie ouverte. Et il faut vraiment arriver à ce qui rend  
15 la société malade, au fond.

16 **Me KRISTA SMITH**: Patrina?

17 **Dre PATRINA DUHANEY** : Je pense que vous avez fait un  
18 excellent travail pour contextualiser les complexités de ces enjeux. Et si je réfléchis aux  
19 expériences, surtout des femmes noires, je pense qu'il est important de reconnaître  
20 toujours plusieurs facteurs qui influencent leurs expériences historiques, sociétales,  
21 politiques. Toutes ces conditions historiques, sociétales et politiques et les différentes  
22 manières selon lesquelles les femmes ont été rendues invisibles. Cette discussion et  
23 aussi mon propre travail me font croire que les interventions judiciaires ont été surtout  
24 inefficaces. Le contexte y est pour beaucoup... donc les actes... dans les actes de  
25 violence. Les motivations, les intentions sont différentes. Les impacts aussi, de ces  
26 actes violents.

27 Et donc, il est très important de tenir compte de ceci. De  
28 l'importance des approches préventives. Et non pas... très souvent, nous sommes très

1 réactifs. On essaie de régler les problèmes sur le coup, au lieu de chercher des  
2 solutions à long terme. Donc, je suis d'accord que l'on peut assurer la responsabilité et  
3 que l'on peut avoir la guérison en dehors du système de justice pénale. Permettre aux  
4 collectivités et aux communautés de prendre le contrôle de certains de ces processus.  
5 Comme on l'a vu, par exemple, avec les communautés autochtones.

6 Je suis aussi d'accord que notre système de justice pénale est  
7 enraciné dans la colonisation. Et donc, même nos interventions sont teintées par cette  
8 histoire problématique. Adopter d'autres approches. Que ce soit des appr...des façons  
9 de savoir où les (inaudible) autochtones ou afrocentriques. Je pense qu'il faut songer à  
10 d'autres stratégies, d'autres interventions, nous permettant d'avoir un impact et de...  
11 d'effectuer des changements durables.

12 **Me KRISTA SMITH:** Merci Patrina. Carmen? À vous de décider  
13 comment vous voulez répondre. à la... à ma... à cette question. Donc, je m'intéresse  
14 tout particulièrement à tout commentaire qui nous permettra d'avancer.

15 **Dre CARMEN GILL :** Il faut reconnaître que le contrôle coercitif et  
16 la violence que l'on voit dans des relations intimes qui est problématique, et toujours...  
17 et que notre...que nos réponses sont toujours inadéquates. L'ombudsman, protecteur  
18 du citoyen pour fédéral, m'a demandé, en 2019, de dé... de d'écrire un article sur la  
19 possibilité de criminaliser le cross... contrôle coercitif au Canada. Je ne veux pas jeter  
20 le bébé avec le bain, mais je pense qu'il faut quand même dire qu'il s'agit de quelque  
21 chose qui doit être criminalisé.

22 Si on dit que tout cela doit sortir... être sorti du système de justice  
23 pénale, parce que ce n'est qu'un pansement et que ça ne marche pas, et bien, qu'est-  
24 ce que l'on va enlever du système de justice pénale, parce que ça marche pas? Alors,  
25 j'irais plus loin. Il faut criminaliser le contrôle coercitif et il devrait aussi avoir une  
26 infraction en matière de féminicide. Parce que quand on parle de l'homicide entre  
27 conjoint, généralement, il s'agit de féminicide. Ce sont les femmes qui meurent,  
28 généralement, dans les relations abusives. Pour moi, cette forme de violence est un

1 crime.

2                    Quelqu'un ne peut pas terroriser une femme pendant 15 ans, et  
3 c'est correct, mais un jour, il lui donne un coup de poing au visage, et c'est un crime.  
4 Mais, mais une fois criminalisé, ce n'est pas tout. Il faut toutes les ressources pour  
5 pouvoir appuyer la démarche visant à régler le problème du contrôle coercitif dans notre  
6 société.

7                    **Me KRISTA SMITH** : Nancy, le dernier mot.

8                    **Dre NANCY ROSS** : Il est important de se souvenir. Entre 70 et 80  
9 pour cent de la violence fondée sur le genre n'est pas déclarée à la police. Et la raison  
10 étant que, comme on a dit ici, que l'intervention est souvent traumatisante et représente  
11 une barrière à la déclaration. Parce que l'intervention n'est pas celle qui aurait été  
12 voulue. Et donc, si on songe aux manières, à la... selon lesquelles les collectivités  
13 peuvent... et les personnes peuvent créer de la résilience et la force, il s'agit de  
14 reconnaître les sources de stress des gens. Ce sont des sources structurelles,  
15 historiques, souvent. Et il faut aborder ces questions.

16                    Souvent, la société ne veut pas les aborder, ces sources de stress.  
17 Mais, il faut le reconnaître. Et ensuite, il faut trouver, établir des sources de soutien, afin  
18 d'aider les gens à bâtir des relations. Et il faut commencer avec les jeunes. Avec les  
19 enfants. Il faut offrir des... des modèles de relations saines. Il faut renforcer ces  
20 compétences vitales, aider aux enfants ou enseigner aux enfants de régler leurs conflits  
21 de manière non violente.

22                    En 30 pour cent, certains domaines où on grandit dans la pro...  
23 pauvreté, lorsqu'on grandit au sein d'une famille où on n'a pas assez de ressources, on  
24 se... ressent tu stress. Et souvent, on criminalise cela. Donc, je pense qu'on a besoin  
25 de penser plus profondément pour réimaginer la justice. Reconsidérer ce qui signifie  
26 par le soutien des personnes à travers toute la province, je pense que c'est comme ça  
27 qu'on aura moins de violence.

28                    **Me KRISTA SMITH** : Merci beaucoup. Je vais me retourner vers

1 les Commissaires maintenant, dans le cas où ils auraient des questions.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci beaucoup. Commissaire  
3 Fitch?

4 **COMMISSAIRE FITCH** : Merci beaucoup pour toutes vos  
5 contributions quant à la compréhension du sujet d'aujourd'hui. Je pense que tout au  
6 long de notre processus, je voudrais dire qu'on a parlé du changement de paradigmes,  
7 pour ce qui est de la transformation de toute une société. Et qu'il est question de mettre  
8 en place des fondements... des fondations pour un changement au niveau sociétal,  
9 en raison de la complexité de toutes ces questions, de tous ces problèmes.

10 Il est question d'éduquer le monde, les former, lorsqu'il est question  
11 du maintien de l'ordre. Nos agents de police sont recrutés pour des droits de l'homme  
12 et ils commandent des professions avec des... ils ont des expériences de... ils  
13 deviennent des intervenants à ces situations en tant que professionnels que... ils soient  
14 pas des victimes eux-mêmes, au sein de leur profession. Et aussi, qu'ils soient témoins  
15 de violence conjugale ou de violence familiale, tout au long de leur carrière  
16 professionnelle. Et donc, c'est... ça concerne tout le monde au sein de la société, sur  
17 comment ils interviennent dans des questions très complexes.

18 Donc, je vais poser une question très directe à docteur Gill, parce  
19 que je sais que vous avez fait beaucoup de travail au sujet de la formation de la police.  
20 Et docteur Chambers aussi. Et je pense que toute... que vous êtes... vous avez eu  
21 affaire à la formation de la police, avez-vous des recommandations sur comment on  
22 peut... comment on peut perturber la situation dominante ou actuelle au sein de la  
23 police, la communauté LGBTQ+, chez certains agents qui ont la croyance que... ils  
24 n'ont pas beaucoup de temps, parce qu'ils doivent mettre plus d'accent sur autres  
25 choses. Comment on peut parler de ces histoires? Parce c'est pour toute la société.  
26 C'est dans le cadre sociétal, en général

27 **Dre CARMEN GILL** : Je me souviens que, lorsque l'équipe du  
28 Centre de... de... de soutien ont élaboré une formation pour les agents de police, la

1 façon dont on peut déconstruire comment ils sont, comment ils considèrent ce problème  
2 en particulier. C'est de les mettre là-dedans, c'est de les impliquer et... et... le... et,  
3 pour cette formation, il n'y avait pas un module en particulier, où il était question que le  
4 policier se regarde dans le miroir. C'est-à-dire, se prenne en considération. Parce que,  
5 on les met dans des endroits où ils doivent se considérer comme étant des... des  
6 abuseurs ou des agresseurs potentiels ou des victimes potentielles.

7                               Donc, comme vient de le souligner le Commissaire... la  
8 Commissaire Fitch, on est en train de prendre le monde, de l'impliquer dans le maintien  
9 de l'ordre et ils ne... ils viennent avec chacun leurs propres expériences. Mais lorsqu'ils  
10 commencent à travailler dans le maintien de l'ordre, ils commencent à reconnaître qu'ils  
11 vont avoir... qu'ils vont être impactés par l'expérience par lesquelles, dans lesquelles ils  
12 interviennent. Et si c'est le cas, on peut imaginer comment un agent de police qui est  
13 déjà contrôlé, qui... qui... qui maltraite son épouse, comment cet agent de police peut  
14 déceimment intervenir dans une situation pareille? Une situation de violence conjugale?

15                               Donc, là, on voit... il voit... il va... il va considérer cela comme  
16 normal. Donc, on a besoin de travailler avec eux pour déconstruire leur propre  
17 croyance, et comment ils... ils ont entamé cette profession en particulier. Ils ont dit  
18 qu'ils laissent... il y a des agents de police qui ont dit qu'ils laissent les problèmes de  
19 travail au travail, dès qu'ils enlèvent leurs uniformes. Mais ils sont impactés par ce qui  
20 se passe au sein de leur travail. Donc, on a besoin de comprendre cela. Est-ce que je  
21 réponde, Commissaire Fitch, à... ?

22                               **COMMISSAIRE FITCH** : Merci! C'est un problème très profond. Je  
23 pense qu'il est dur de le traiter en une seule réponse. Merci beaucoup.

24                               **COMMISSAIRE STANTON** : Je pense que le... le sujet  
25 d'aujourd'hui, le thème d'aujourd'hui auquel chacun a participé, tout le monde parle d'un  
26 changement essentiel. Le besoin de... de... bien sûr, faire abstraction de... de... de...  
27 de plus grandes structures. Mais les systèmes sont formés de gens, et donc, je pense  
28 que certaines des discussions ont portés sur... sur le besoin de traiter d'un jeune âge,

1 comment on construit les gens, et les systèmes. Et pour ce qui est des questions et des  
2 notions dont on est en charge pour faire des recommandations... pour des  
3 recommandations, dont l'implémentation ou la mise en œuvre puisse être faite par des  
4 gens et un système qui font partie du mandat dont on est chargés.

5                   Donc on... en pensant à l'iceberg, et l'exemple du cas de Ryan, la  
6 partie visible de l'iceberg, on peut voir un exemple extrême que l'histoire pour laquelle,  
7 qui le concerne, est... est... est largement rejetée par une large partie de la société. On  
8 a entendu de ces modèles, de ces tendances de contrôle coercitif qui sont dans la  
9 partie invisible de l'iceberg. Et qui sont sous-jacentes. Et que l'on ne voit pas, ou qui ne  
10 sont pas détectées. Ignorées. Et donc, on est là pour en savoir un petit peu plus sur la  
11 dichotomie privée, publique. Et donc, mon idée est que la difficulté ou le défi à relever  
12 pour ce qui est d'entreprendre les différentes approches sur lesquelles chacune d'entre  
13 vous avait passé un bon bout de temps pour essayer d'en tirer... de faire en sorte à ce  
14 qu'il... d'en tirer des enseignements de sorte à ce que ça soit faisable par les acteurs  
15 du système qui font partie de cette enquête, donc ce n'est pas une question qui est une  
16 tentative de trouver ce dont on a besoin de faire, et donc, je voudrais vous remercier  
17 toutes pour toutes les idées, les opinions que vous avez partagées, les parties que vous  
18 avez essayé d'aborder, les parties visibles de l'iceberg.

19                   Il est apparent qu'il n'y a pas une seule approche ou une seule  
20 démarche qui va être faisable, il est évident que ça serait une démarche  
21 pluridimensionnelle, donc très reconnaissante pour le rapport de la Commission et pour  
22 toute la documentation qui a été rassemblée, recueillie par l'équipe de la recherche et  
23 des politiques, donc vous avez été d'une très grande assistance, d'une grande aide  
24 pour nous permettre de mieux comprendre ces problèmes. Donc, merci.

25                   **COMMISSAIRE MacDONALD:** Permettez-moi de commencer par  
26 vous remercier, Krista, pour avoir organisé un aussi... un panel aussi intéressant, une  
27 table ronde aussi excellente. À Serwaah, bien sûr, pour l'organisation d'une grande  
28 partie de cette table ronde. Un grand merci à vous deux pour cela.

1                           Aussi, Docteur Gill, Docteur Ross, Docteur Chambers et  
2 Docteur Duhaney, merci aussi beaucoup de nous avoir aidés dans le cadre de ce  
3 travail si difficile, de ces thèmes qui ne sont pas faciles du tout.

4                           On parle de trois niveaux. Premièrement, merci pour le travail que  
5 vous faites sur une base quotidienne pour aborder des préjudices aussi importants que  
6 le contrôle coercitif et de poursuivre ce travail.

7                           Deuxièmement, merci de nous aider, je l'ai dit à plusieurs reprises,  
8 au risque de me répéter, l'un des côtés intéressants et importants de... gratifiants du  
9 travail que nous faisons, c'est d'aider le monde à comprendre. Vous nous avez aidés de  
10 façon très importante à comprendre, à aborder ces problèmes pour lesquels nous vous  
11 sommes très reconnaissants. Vous aidez non seulement la Commission, mais  
12 essentiellement les Néo-Écossais et les Canadiens, et même moi-même  
13 personnellement, j'en apprend beaucoup. Je suis très reconnaissant pour ça. J'ai  
14 beaucoup appris sur le contrôle coercitif, sur sa nature. On a fait beaucoup d'exercices  
15 aujourd'hui, aussi complexes soient-ils, et vous avez justement facilité la  
16 compréhension d'un sujet aussi complexe. Je suis très reconnaissant pour votre  
17 capacité justement de partager, d'apporter vos opinions.

18                           Et troisièmement, merci pour votre optimisme, pour vos  
19 recommandations et vos... les voies à suivre tangibles. Merci à toutes.

20                           Au nom de la Commission, je vous suis très reconnaissant. Merci  
21 encore pour votre contribution.

22                           Et on va reprendre avec une table ronde, une autre table ronde à  
23 13 h 30. Merci.

24 --- **L'audience est en pause à 12 h 33**

25 --- **L'audience est reprise à 13 h 33**

26                           **COMMISSAIRE MacDONALD:** Docteur Cunliffe?

27 **--- TABLE RONDE : COMPRÉHENSIONS DE LA POLICE ET DES INSTITUTIONS ET**  
28 **DE LEURS INTERVENTIONS EN CAS DE VIOLENCE SEXUELLE ET AUTRES**

1 **FORMES DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE, NOTAMMENT LE**  
2 **HARCÈLEMENT CRIMINEL**

3 **--- FACILITÉ PAR Dre EMMA CUNLIFFE :**

4 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci, Monsieur le commissaire.

5 Comme Monsieur le commissaire a indiqué, je m'appelle Emma  
6 Cunliffe et j'ai l'honneur de servir comme directrice de la recherche et des politiques  
7 pour la Commission des pertes massives.

8 La table ronde de cet après-midi sera concentrée sur les  
9 compréhensions de la police et des institutions et de leurs interventions en cas de  
10 violence sexuelle et autres formes de violence fondée sur le genre, notamment le  
11 harcèlement criminel. Ce sera une élaboration sur la discussion de ce matin au sujet de  
12 la violence conjugale et la violence familiale.

13 Il est important de reconnaître, comme nous l'avons exploré ce  
14 matin et qu'il y aura davantage d'exploration cet après-midi, que ces formes de violence  
15 se chevauchent. Nous allons prendre en considération comment le fardeau de la  
16 violence sexuelle et autres formes de violence fondée sur le genre est distribué de  
17 façon inégale. Par exemple, les femmes autochtones et afro-canadiennes ont  
18 différentes expériences de la violence sexuelle et différentes expériences des réactions  
19 de la police à ces formes de violence que les femmes blanches. Les femmes plus  
20 âgées vivent de la violence sexuelle et des interventions de la police différemment des  
21 femmes plus jeunes.

22 Un ensemble de matériaux a été préparé et partagé avec les  
23 membres de la table ronde et les participants. Les thèmes principaux seront les  
24 obstacles aux interventions efficaces de la part de la police et des autres institutions en  
25 ce qui a trait à la violence conjugale et la violence familiale, les aspects culturels de ces  
26 obstacles et comment les aborder, et les pratiques prometteuses et les meilleures  
27 pratiques en matière d'intervention de la part de la police et des institutions.

28 Je vais poser aux membres de cette table ronde une série de

1 questions ouvertes qui vont leur donner l'occasion de partager leurs expériences et  
2 leurs expertises avec nous. Vous entendrez dans un instant, lorsque je les inviterai à se  
3 présenter, les membres de la table ronde apporter toute une richesse en matière  
4 d'expériences et d'expertises.

5 En tant qu'animatrice, je vais poser des questions, poser des  
6 questions de suivi, et animer le dialogue.

7 Veuillez bien parler lentement afin que nos partenaires en  
8 accessibilité puissent faire leur travail.

9 Les discussions de la table ronde deviendront partie du dossier de  
10 la Commission et sont diffusées en direct en ce moment et seront disponibles au public  
11 sur le site web de la Commission.

12 Les commissaires peuvent choisir de poser des questions ou  
13 demander une clarification à tout moment.

14 Comme c'est le cas avec toutes les tables rondes, aujourd'hui,  
15 nous n'allons pas nous concentrer de façon spécifique sur les pertes massives des 18  
16 et 19 avril ou l'auteur de ces crimes et nous n'allons pas chercher à interpréter les  
17 preuves devant les commissaires. Ce travail-là fait partie d'autres aspects des  
18 procédures de la Commission.

19 Il s'agit d'une belle occasion de rappeler à ceux qui sont là ou qui  
20 écoutent que nous menons en ce moment une autre consultation publique – celle-ci est  
21 en ligne – où nous cherchons des apports au sujet des recommandations que vous  
22 voudriez voir considérées comme partie du travail de la Commission. Vous trouverez  
23 davantage de renseignements au sujet de cette consultation sur le site web de la  
24 Commission des pertes massives, *commissiondespertemassives.ca*, sous le menu  
25 « Procédures », cherchez l'option « Soumissions publiques ».

26 Comme avec chaque discussion de table ronde, l'intention est de  
27 fournir aux commissaires, les participants et le public avec une compréhension plus  
28 approfondie des thèmes principaux afin que tout le monde soit bien placé pour

1 s'engager dans des discussions lors de la phase 3 au sujet des leçons à tirer et les  
2 recommandations potentielles.

3 Avant de commencer la table ronde d'aujourd'hui, je veux  
4 reconnaître le travail de Serwaah Frimpong dont le travail au sein de l'équipe de  
5 recherche et politiques représente la base de la table ronde d'aujourd'hui et les  
6 documents associés.

7 Alors, on va faire les présentations. Commençons par Lana.

8 **Mme LANA MacLEAN:** Bonjour tout le monde.

9 Je m'appelle Lana MacLean. Je suis une travailleuse sociale  
10 clinique en pratique ici à Halifax. Je suis en pratique depuis au-delà de 25 ans. Je me  
11 spécialise dans les impacts de la race et de la culture sur les personnes afro-  
12 descendantes, et cela, c'est parmi la communauté afro-canadienne et la communauté  
13 caraïb... antillaise aussi.

14 Dans ma pratique privée, c'est le travail que j'ai fait avec les  
15 femmes afro-néo-écossaises qui sont survivantes de violence conjugale et de violence  
16 à caractère sexuel.

17 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Un grand merci de nous avoir rejoints,  
18 Lana.

19 Pam, à vous maintenant.

20 **Dre PAMELA PALMATER:** Bonjour.

21 Je m'appelle Pam Palmater. C'est un honneur d'être à nouveau  
22 chez moi sur un territoire non cédé. Je viens de la Première Nation Eel River Bar. Je  
23 suis avocate depuis 23 ans et je mets l'emphase sur les lois et politiques qui touchent  
24 les personnes autochtones, notamment les femmes et filles autochtones.

25 J'ai travaillé pendant dix ans à Justice Canada et j'ai eu plusieurs  
26 interactions avec la GRC. Je suis une enquêteuse sur les droits de la personne avec la  
27 Commission des droits de la personne en Nouvelle-Écosse et je suis actuellement  
28 professeure et la Chaire en gouvernance autochtone à la Toronto Metropolitan

1 University, anciennement Ryerson, et mes recherches sont surtout sur la corruption au  
2 sein de la police, la misogynie, le racisme et la violence sexualisée, et avec une  
3 emphase sur la GRC et les liens aux groupes de droite extrême, la suprématie blanche  
4 et son impact sur la violence à l'endroit des femmes au sein des services policiers et à  
5 l'extérieur de services policiers. Et j'ai témoigné devant l'ONU et des commissions  
6 nationales portant sur ces enjeux.

7 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Un grand merci de nous avoir rejoints  
8 aujourd'hui, Pam.

9 Emilie, bienvenue.

10 **Mme EMILIE COYLE:** Merci et bonjour.

11 Je m'appelle Emilie Coyle. Je suis la directrice générale de  
12 l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. J'habite dans le territoire non cédé  
13 de la nation algonquine, alors je suis ravie d'être accueillie ici à Mi'kma'ki. Mes pronoms  
14 sont « elle ».

15 Notre organisation est une organisation qui œuvre pour aborder les  
16 façons persistantes selon lesquelles les femmes et les gens de divers genres sont  
17 touchés par la criminalisation et souffrent de... l'on nie leur humanité au niveau de à qui  
18 on parle lorsqu'on parle de la sécurité du public. On fait cela par l'entremise de défense  
19 des droits, la sensibilisation, les réformes juridiques, et souvent des interventions  
20 juridiques.

21 Comme partie de ce travail-là, nous rentrons dans les prisons  
22 fédérales désignées pour les femmes à travers le Canada. Nous surveillons les  
23 conditions de confinement afin de s'assurer que les droits de la personne des gens qui  
24 sont incarcérés là sont soutenus.

25 Parmi nos membres, on retrouve 24 sociétés membres à travers ce  
26 pays connu comme le Canada, elles offrent des services essentiels de première ligne  
27 dans leurs collectivités. Chaque organisation s'autogouverne avec leur propre CA et on  
28 collabore sur les enjeux clés et les meilleures pratiques.

1                    Nos membres travaillent avec toutes les institutions que nous  
2 avons établies pour assurer la sécurité des gens. Nous travaillons avec la police, les  
3 tribunaux, la magistrature, les conseils, les avocats, et les prisons et les Libérations  
4 conditionnelles. Les raisons que c'est important que ça fasse partie du travail de la  
5 Commission, c'est que les services policiers sont un élément du système juridique.

6                    Quand j'utilise le terme « criminalisé », je veux m'assurer de le  
7 définir parce que nous utilisons cela en reconnaissance du fait que les systèmes et les  
8 institutions que nous avons créés et que nous soutenons servent à créer les conditions  
9 qui criminalisent les femmes et les personnes de genres divers avec lesquels nous  
10 travaillons. Je voulais juste m'assurer de clarifier la définition parce qu'on s'en est  
11 beaucoup servi depuis quelques jours et je vais en parler davantage plus tard.

12                    Un grand merci.

13                    **Dre EMMA CUNLIFFE:** Un grand merci, Emilie.

14                    Maintenant, on passe à ceux qui nous rejoignent de façon virtuelle.

15                    Deepa, bienvenue.

16                    **Me DEEPA MATTOO:** Merci. Je m'appelle Deepa Mattoo. Je suis  
17 une avocate et la directrice exécutive de la Clinique commémorative de Barbara  
18 Schlifer.

19                    Dans mes 23 ans de plusieurs rôles comme avocate, gérante et  
20 défenseur des droits, j'ai travaillé au niveau de l'accès à la justice. J'ai un long  
21 historique de travailler sur la violence fondée sur le genre, et notamment avec les  
22 survivantes des communautés marginalisées. J'ai formé des fournisseurs de services  
23 en matière des meilleures pratiques pour... au niveau des survivantes de mariages  
24 forcés, les femmes racisées et sans statut, et les clientes de droits en matière  
25 d'immigration dans le contexte de la violence fondée sur le genre.

26                    Le nom de la clinique est nommé après Barbara Schlifer qui a été  
27 agressée et tuée en 1985. La clinique a été créée en commémoration à son legs, en  
28 reconnaissance... la clinique fournit des services holistiques et des services à ceux qui

1 ont vécu la violence fondée sur le genre. Alors, la clinique est une clinique de formation  
2 pour les travailleurs « sociaux » et nous avons mené plusieurs projets de connaissance  
3 en matière de genres.

4 La clinique a aidé plusieurs milliers de personnes dans le cours de  
5 ses services. L'année dernière, nous avons servi 14 000 personnes. Nos services sont  
6 informés par les traumatismes et avec des évaluations des risques et nous travaillons  
7 en collaboration avec les survivantes qui vivent... qui ont vécu de la violence.

8 Merci.

9 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien de nous avoir rejoints, Deepa.  
10 Sunny, est-ce que je peux vous... à vous maintenant.

11 **Mme SUNNY MARRINER:** Bonjour et merci de cette table ronde et  
12 de m'avoir invitée à participer avec tellement un bon groupe de gens.

13 Je m'appelle Sunny Marriner. Je suis la cheffe sur le Projet  
14 d'augmenter... améliorer la reddition des comptes institutionnels. Il s'agit d'un projet qui  
15 est le résultat de 25 ou 30 ans de travail de première ligne pour aborder des enjeux de  
16 l'attrition des affaires en matière des signalements d'agressions sexuelles au niveau  
17 des services policiers et à travers le système de justice pénale. Cet effort a été formulé  
18 après plusieurs années de considérer des réactions possibles, potentielles, à l'attrition  
19 des affaires pour identifier les obstacles et identifier les facteurs clés qui faisaient que  
20 les signalements des agressions sexuelles cessent d'être considérés par le système de  
21 justice pénale.

22 Bien que nous ayons des relations avec tous les niveaux de polices  
23 au niveau de la violence sexualisée et avec d'autres éléments des systèmes de justice  
24 pénale, il s'agit de faire la mise en œuvre d'équipes d'examen des cas dans les  
25 collectivités à travers le Canada qui passent en revue toutes les affaires qui n'ont pas  
26 donné lieu à des accusations. Si on a signalé un cas d'agression sexuelle et que le cas  
27 n'a pas procédé – 80 à 85 % ne procèdent pas à une poursuite –, un évaluateur  
28 indépendant va évaluer quels étaient les obstacles de passer à la poursuite et quel...

1 s'il y a d'autres étapes que l'on peut entreprendre. C'est un modèle unique au Canada.  
2 Il y a eu mise en œuvre dans toutes les collectivités à travers les provinces, on en  
3 ajoute à tous les jours.

4 Mon rôle là est de former les examinateurs et travailler avec les  
5 services de police au niveau de ce que doit être la méthodologie d'examen afin d'être  
6 rigoureux et de s'assurer que les examens puissent procéder de façon opérationnelle à  
7 l'avenir.

8 Mon travail est motivé par 25 ans de travail dans les centres sur les  
9 agressions sexuelles de première ligne. J'ai surtout travaillé avec les filles adolescentes  
10 et marginalisées et criminalisées – merci pour la définition des femmes criminalisées –,  
11 et la thématique qui est le fil conducteur entre tout le travail de première ligne que l'on  
12 fournit avec les femmes criminalisées et marginalisées – c'était leur trajectoire vers la  
13 criminalisation – a eu lieu peu après ou juste après qu'ils avaient signalé ou divulgué  
14 une forme de violence sexuelle et le fait qu'on ne les a pas crues, notamment au sein  
15 du système de justice pénale, mais dans d'autres domaines aussi. Alors, ce travail-là de  
16 défense des droits des femmes qui avaient rencontré cet obstacle-là et que leurs  
17 affaires ne procèdent pas plus loin.

18 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Un grand merci de nous avoir rejoints.

19 On va parler du contenu de la victimisation et de la criminalisation  
20 un peu plus pendant cette table ronde.

21 Et finalement, Isabel, à vous.

22 **Pre ISABEL GRANT:** Merci, Emma, et merci à tout le monde de  
23 m'avoir invitée à participer aujourd'hui.

24 Je m'appelle Isabel Grant. Je suis une professeure à l'École de  
25 droit Allard à l'Université de la Colombie-Britannique. Ma spécialisation, c'est dans le  
26 droit criminel. Je suis reconnaissante de travailler et de vivre dans le territoire ancestral  
27 et non cédé des peuples Squamish, Tseil-Waututh and Musqueam.

28 J'ai passé la plupart de ma carrière, j'ai l'impression qu'elle est

1 plutôt longue en ayant travaillé à des réactions à la violence des hommes à l'endroit des  
2 femmes. Je me spécialise dans l'agression sexuelle, le harcèlement criminel et  
3 l'homicide ou le féminicide.

4 Je suis membre du Comité aviseur expert de l'Observatoire du  
5 féminicide pour la justice et la reddition de comptes. Nous avons... nous mettons un  
6 nom et un visage à chaque féminicide qui a lieu dans ce pays. J'ai également été  
7 impliquée dans plusieurs contextes au niveau des litiges et des efforts de réforme du  
8 droit avec des groupes féministes et des groupes défendant les personnes avec  
9 invalidité.

10 Il y a un projet financé par une instance nationale avec une  
11 collègue, Janine Benedet. On considère comment les mythes et stéréotypes se  
12 présentent différemment en fonction de l'âge de la plaignante. Jusqu'à date, nous  
13 avons publié des travaux sur des femmes plus âgées et les filles... adolescentes et  
14 nous voyons différents rôles, la façon que le genre à l'âge et d'autres genres de  
15 marginalisation aussi, notamment le caractère autochtone figure dans ces affaires et  
16 comment ça donne lieu à des obstacles à des poursuites efficaces, une agression  
17 sexuelle à chaque stade de la vie d'une plaignante.

18 Je suis très honorée de pouvoir participer et tout autant humble  
19 aussi, étant donné la gravité de la tâche que vous êtes impliqués et de la douleur de  
20 tellement de personnes au niveau des événements que nous aborderons. Je n'ai pas  
21 les réponses, mais j'espère que cette discussion puisse contribuer à quelque chose  
22 d'utile au travail de la Commission.

23 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Un grand merci, Isabel. Alors,  
24 commençons notre discussion d'aujourd'hui en parlant d'aspects... de cet aspect du  
25 droit canadien en ce qui a trait à la violence sexuelle, une autre forme de violence  
26 fondée sur le genre. Parlons du droit lui-même et d'expliquer certains facteurs, principes  
27 qui motivent les lois dans ce contexte-ci et on passera à des questions portant sur  
28 comment cette loi est reflétée dans les interventions de la police et les institutions en ce

1 qui a trait à la violence sexuelle.

2                   Alors Isabel, à vous; on a beaucoup entendu parler des mythes et  
3 des stéréotypes aujourd'hui; vous avez fait allusion dans votre introduction, dans votre  
4 présentation. Avant de passer à d'autres questions, pourriez-vous nous fournir votre  
5 définition de ce que cette phrase-là signifie : les mythes et les stéréotypes font  
6 référence à quoi et comment a-t-on observé et que cela figure dans la jurisprudence de  
7 la Cour suprême du Canada?

8                   **Prof. ISABEL GRANT** : Un grand sujet! Quand je parle de mythes  
9 et stéréotypes, je vous parle de croyances qui présument des présomptions au niveau  
10 du comportement des gens et comment ils se comportent et comment on s'attend à ce  
11 que certaines personnes se comportent dans certaines situations qui peuvent donner  
12 lieu à des distorsions au niveau des constats juridiques quant à la violence faite à  
13 l'endroit de certaines personnes.

14                   Moi, j'ai considéré comment les mythes et stéréotypes changent,  
15 mais sont plutôt pareils, selon le groupe de femmes que l'on considère. Alors, cela se  
16 manifeste de différentes façons, mais sont semblables et enracinés dans le même  
17 genre de croyances dans mon travail au sujet des femmes et des filles – notamment la  
18 notion que les femmes et les filles ne sont pas dignes de confiance. Elles ne sont pas  
19 dignes de confiance lorsqu'elles racontent ce qui leur est arrivé, elles ont tendance à  
20 mentir, que les femmes et les filles sont plus aptes à mentir lorsqu'il s'agit d'activités  
21 sexuelles et, en quelque chose, de dénoncer un cas à la police, c'est une expérience  
22 qu'une personne sera susceptible de faire, même s'ils n'ont pas un récit honnête à  
23 conter.

24                   Les façons que les mythes et les stéréotypes font intersection avec  
25 la race et le genre et avec d'autres formes de marginalisation – selon moi, c'est très  
26 important pour comprendre comment cela fonctionne au niveau des tribunaux.

27                   **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors, est-ce que c'est juste de dire, dans  
28 certains exemples que vous avez partagés, que les mythes et les stéréotypes

1 fournissent une optique d'interprétation selon laquelle les gens comprennent les récits  
2 que les femmes partagent au sujet de leurs expériences de violence à caractère  
3 sexuel?

4 **Prof. ISABEL GRANT** : Oui, je pense que c'est ça et je pense que  
5 c'est ça qui est intéressant, c'est à quel point ils sont profondément enracinés. On ne  
6 voit plus l'optique, on pense que c'est le gros bon sens ou quelque chose qu'on sait de  
7 façon intuitive. Alors, il n'y a pas de remise en cause, on les prend pour acquis. C'est  
8 comme ça que l'on perçoit le monde. Ça, ça s'applique à la police, aux juges et à  
9 plusieurs avocats aussi.

10 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors, le thème des mythes et stéréotypes  
11 est péjoratif, bien sûr – ça suggère quelque chose qui est incorrect au sujet de ces  
12 idées-là. Est-ce que c'est juste de dire cela?

13 **Prof. ISABEL GRANT** : Bon, souvent, je pense que les mythes et  
14 les stéréotypes peuvent être enracinés un peu au niveau de l'expérience, mais c'est  
15 l'automatisme, la façon que l'on applique de façon automatique, sans regarder  
16 l'expérience de la personne particulière, de la plaignante particulière et dans le contexte  
17 dans lequel elle se retrouve. Mais dans le cas, le contexte des agressions sexuelles, il  
18 peut y avoir des éléments de vérité – distordus, bien sûr – mais il s'agit de regarder  
19 à l'individu comme optique pour comprendre les interactions sexuelles.

20 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci bien. Isabel, je vais rester avec  
21 vous, mais on va parler de certains aspects du droit criminel et la définition juridique  
22 canadienne du consentement. Pouvez-vous décrire comment les lois et la jurisprudence  
23 définissent l'idée du consentement à l'activité sexuelle et selon quelles perspectives  
24 est-ce qu'on évalue le consentement?

25 **Prof. ISABEL GRANT** : Il y a une définition simple dans le code  
26 criminel du consentement : une entente volontaire à l'activité sexuelle en question. Mais  
27 ça ne dit pas grand-chose au sujet de ce que signifie le consentement. La Cour  
28 suprême du Canada dit que nous avons une norme affirmative du consentement; ce

1 que ça signifie, je songe à cela comme... ayant établi le point de départ avant l'arrêt de  
2 la Cour suprême décidant qu'il y a une norme affirmative, une personne pouvait  
3 présumer qu'une personne est en état perpétuel de consentement et elle devait dire  
4 « non » afin qu'il n'y ait pas consentement.

5 Ce que le consentement plumatif ça renverse, c'est que ça  
6 renverse cela. Ça dit : c'est uniquement quand quelqu'un dit « oui » qu'il y a  
7 consentement. On n'a pas besoin de dire non, c'est uniquement lorsqu'on dit « oui »  
8 qu'on accorde consentement.

9 Le consentement en vertu du droit a deux dimensions : il y a l'acte  
10 physique – est-ce que le plaignant a consenti? Cela est basé uniquement du point de  
11 vue de la personne qui offre son consentement ou non et d'habitude, dans son esprit, si  
12 elle voulait que cette activité sexuelle-là est là, c'est l'élément *actus reus* physique de  
13 l'agression sexuelle. Le *mens rea*, on parle du système de justice pénal; on convainc,  
14 on ne trouve pas coupable quelqu'un qui a faute : est-ce que la personne savait ou est-  
15 ce qu'elle a fait sa preuve d'un niveau d'inconduite au niveau de ce consentement-là?  
16 La plaignante a dû communiquer son entente de participer; c'est important que le fait de  
17 dire rien ou s'y soumettre, aucune de ces choses-là ne représente le consentement en  
18 vertu de la loi. La force ne doit pas être appliquée pour qu'il y ait un consentement. On  
19 ne doit pas avoir de la résistance de la part de la plaignante et tous ces éléments-là.

20 Vous avez partagé les meilleures pratiques... le document des  
21 meilleures pratiques de la GRC qui, franchement, était désuet en 2017 et il l'est encore  
22 davantage aujourd'hui sur le plan de comprendre ce qui est nécessaire afin d'établir  
23 qu'il y a agression sexuelle devant les tribunaux.

24 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci, Isabel. J'avais l'intention de parler  
25 du Guide des meilleures pratiques, mais faisons-le maintenant. Alors, je cherche le  
26 numéro de la pièce... Je veux clarifier pour ceux qui n'ont pas une formation juridique,  
27 *mens rea* veut dire l'élément mental du crime, qui doit être prouvé par le procureur. Est-  
28 ce que c'est une bonne définition de *mens rea*? Isabel, est-ce que c'est une bonne

1 explication?

2 **Prof. ISABEL GRANT** : Oui.

3 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors, passons maintenant à la question  
4 de Guide des meilleures pratiques en matière d'enquête sur les enquêtes d'agressions  
5 sexuelles. C'est le P-003677. Dans ce guide-là, on fournit une explication du  
6 consentement en vertu du droit canadien, c'est à la page 5 et un paragraphe qui offre  
7 des exemples de manque de consentement et je cite :

8 « La loi indique que l'entente ou l'absence d'entente  
9 peut exprimer soit des mots ou des gestes; le simple  
10 fait de dire non n'est pas la seule façon qu'une  
11 personne puisse indiquer une absence de  
12 consentement. Une absence de consentement peut  
13 être indiquée avec des mots comme « Je ne  
14 m'intéresse pas à cela maintenant », « Je ne pense  
15 pas que c'est une bonne idée, peut-être plus tard »,  
16 « Je ne suis pas certaine » ou par un geste,  
17 notamment le silence, pleurer et le langage  
18 corporel. »

19 Et on donne quelques exemples de langage corporel. Alors Isabel,  
20 est-ce que c'est ça, l'extrait que vous aviez en tête lorsque vous avez suggéré que c'est  
21 désuet?

22 **Prof. ISABEL GRANT** : Ce passage-là suggère... si on revient au  
23 concept de consentement affirmatif, c'est que quelqu'un doit dire non ou communiquer  
24 un non par l'entremise d'un langage corporel quand vraiment, ce n'est pas obligé, il n'y  
25 a aucune obligation de la part de la femme de dire « non » à un attouchement sexuel.  
26 L'accusé qui veut dire « je ne savais pas qu'elle ne voulait pas ceci » doit pouvoir  
27 souligner, pointer un moment où elle a dit « oui » ou communiqué « oui » par  
28 l'entremise de son langage corporel.

1                    Dans cette définition-là... j'étais surprise de voir cette définition-là  
2 en 2017. La loi est établie par la Cour suprême du Canada dans les années 90, dans la  
3 cause *Ewanchuck*. Alors, je pense que cette définition-là crée ... c'est toujours une  
4 question que la plaignante dise non, mais ce n'est pas juste au niveau de la loi.

5                    **Dre EMMA CUNLIFFE** : Passons maintenant à un autre... un  
6 différent sujet maintenant, Isabel – je vais rester avec vous, car vous nous aidez à  
7 comprendre le droit ici. Vous avez écrit au sujet de la *Loi sur le harcèlement criminel* un  
8 article appelé Le harcèlement criminel. Cet article n'a pas encore été déposé pour vous,  
9 mais c'est disponible via Relativity. Dans cet article-là, vous avez décrit des éléments  
10 de harcèlement criminel et vous suggérez que dans certaines mesures, ces éléments-  
11 là, comme on les interprète actuellement, ne protègent pas les femmes.

12                    Pourriez-vous élargir pourquoi vous arrivez à cette conclusion-là?

13                    **Prof. ISABEL GRANT** : Bon, il y a quelques éléments au  
14 harcèlement criminel. Si les gens ignorent comment le harcèlement criminel fonctionne,  
15 d'habitude, le crime, dans la section 264 du Code criminel exige que quelqu'un, à  
16 répétition, communique avec quelqu'un d'une façon non voulue ou les suivent ou les  
17 menacent ou s'engagent dans des activités qui sont persistantes. Mais les deux  
18 éléments d'un crime qui posent problème pour les plaignantes à cet égard ont trait au  
19 fait qu'afin d'établir le harcèlement criminel, la Couronne doit démontrer non seulement  
20 que la plaignante avait peur, mais que sa peur était raisonnable et le caractère  
21 raisonnable n'est pas forcément perçu du point de vue d'elle et de sa compréhension  
22 des circonstances et ne reconnaît pas forcément qu'elle puisse comprendre des  
23 éléments déclencheurs ou des comportements qui suggèrent qu'elle soit en danger, qui  
24 ne seraient pas forcément autant compréhensibles de la part de l'observateur externe.  
25 La notion que l'on intervient à la terreur des femmes lorsqu'on l'évalue comme  
26 raisonnable donne lieu à des obstacles à la mise en accusation et, bien sûr, à la  
27 poursuite.

28                    L'autre problème avec la définition est qu'il faut démontrer que

1 l'accusé voulait lui faire peur et voulait la harceler. Dans le contexte conjugal, souvent,  
2 ce que l'on voit, c'est que bon, je voulais qu'elle revienne, je ne voulais pas lui faire  
3 peur, je voulais tout simplement la faire revenir, donc des comportements qui ont  
4 terrorisé une femme sont justifiés en fonction des éléments de l'infraction. Ces deux  
5 éléments du harcèlement criminel sont problématiques, surtout quand il s'agit de  
6 harcèlement entre deux personnes qui se connaissent, qui ont peut-être accès l'un à  
7 l'autre par le biais des enfants ou d'autres membres de la famille.

8 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci, Isabel, beaucoup. Sunny,  
9 maintenant, je vais vous poser une question : Isabel vient d'expliquer que le droit  
10 canadien a une définition du consentement qui est basée sur l'autonomie sexuelle,  
11 l'idée que l'activité sexuelle doit être acceptée subjectivement par les parties qui ont  
12 communiqué le consentement l'un à l'autre. Vous avez beaucoup d'expérience et  
13 d'expertise avec votre travail sur les premières lignes et aussi dans le domaine... avec  
14 le travail sur la responsabilité institutionnelle.

15 Selon votre expérience, quelle est la réponse de la police à la  
16 question du consentement sexuel dans des cas de violence?

17 **Mme SUNNY MARRINER** : C'est une question énorme et  
18 j'apprécie que vous l'ayez soulevée, mais il y a plusieurs aspects. Il faut commencer par  
19 ceci : que dans le cas de la violence sexuelle, le consentement devient important pour  
20 les gens âgés de (inintelligible) et en plus, ça dépend de la question d'une évaluation de  
21 crédibilité. C'est là où on voit beaucoup de décisions subjectives dans le cadre du  
22 travail policier. Donc, le policier doit établir qu'il a des motifs raisonnables et probables  
23 de croire qu'un crime ait eu lieu et pour le faire, le policier doit évaluer ou va évaluer si  
24 la plaignante est crédible, que son récit est crédible quant à son absence de  
25 consentement.

26 Mais malheureusement, ces évaluations par la police de la  
27 crédibilité et de la présence du consentement sont très peu systématiques entre les  
28 différents corps policiers au Canada. Donc, on voit des déterminations très diverses de

1 la présence ou l'absence du consentement et de la crédibilité des récits, même quand il  
2 y a plusieurs cas avec les mêmes schémas factuels, avec les composantes très  
3 semblables. Les prises... les décisions prises sur la présence ou l'absence du  
4 consentement sont difficiles à suivre entre ces différents cas, là où les faits sont  
5 relativement semblables et les récits aussi.

6                   Donc, je trouve que les questions de discrétion, dans les  
7 évaluations sont importantes. Souvent, ça tourne moins autour de ce que la plaignante  
8 va dire lors des interrogatoires, mais plus autour de ce que le policier a entendu, non  
9 pas ce que la plaignante a dit, comment est-ce que ce qu'elle a dit a été interprété et  
10 compris par le policier. Et souvent, on voit ce qu'Isabel a dit : on va voir des jugements  
11 sur ce qui est vu comme raisonnable ou déraisonnable, des réponses raisonnables ou  
12 déraisonnables, ce qui pourrait nous ramener à des mythes ou à des stéréotypes.

13                   On va donc voir la possibilité, par exemple, des cas de biais de  
14 confirmation; c'est une tendance de chercher et d'analyser l'information par le filtre de  
15 ce que l'on croit déjà. Presque tout le monde est susceptible à cette possibilité et on va  
16 donc remarquer que ces interactions quand les policiers sont en train d'évaluer les  
17 récits de consentement sexuels.

18                   Et ce qu'on voit aussi dans les études au Canada aussi est qu'il y  
19 a... que la compréhension de la loi en tant que telle est très diverse et souvent, les  
20 policiers vont dire « Bon, vous n'avez pas refusé, alors ce n'est pas l'agression  
21 sexuelle » ou « Il ne savait pas que vous n'aviez pas... vous n'étiez pas consentante ».  
22 Alors donc, ces gens semblent ne pas comprendre la loi, le droit canadien en matière  
23 du consentement.

24                   Aussi, on voit des problèmes non seulement de manque de  
25 compréhension du droit en matière du consentement, mais même un désaccord avec  
26 ce corpus du droit. Mettons que les policiers ou un policier n'est pas d'accord avec ça et  
27 donc, il va peut-être adopter ses propres critères et une norme très élevée pour prouver  
28 qu'il y avait un manque de consentement.

1                   **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors, merci. Sunny, il était évident, quand  
2 vous avez répondu à la dernière question, que vous puisiez dans certaines des choses  
3 que vous avez apprises dans le cadre de cette initiative sur la responsabilité des  
4 institutions.

5                   Alors, pouvez-vous nous dire davantage sur la puissance de ce  
6 modèle pour vous et comment vous êtes arrivée aux conclusions auxquelles vous êtes  
7 arrivée?

8                   **Mme SUNNY MARRINER** : Alors, en fait oui, d'accord. Alors, je  
9 peux revenir à mon expérience de travail de première ligne avec les survivantes de  
10 violence sexuelle. L'une des choses que l'on voit quand on travaille avec des  
11 survivantes est qu'il y a tout un pan du travail policier qui est un peu opaque. Une fois la  
12 survivante passée la porte de la... du poste de police, c'est... personne ne sait ce qui  
13 s'était passé entre la survivante et le policier. Personne ne sait exactement ce qui se  
14 passe lors des enquêtes sur les allégations d'agression sexuelle. C'est ce qui nous est  
15 communiqué par certaines personnes. Par exemple, une survivante qui nous dit  
16 qu'elle... qu'on ne l'a pas cru quand elle a allégué le... l'agression sexuelle.

17                   Il est souvent difficile de savoir exactement ce qui s'est passé lors  
18 de la prise de décision par les policiers. C'est ça qui a mené à mon projet, mon travail  
19 pluriannuel d'évaluation des différents efforts que l'on a essayé de mettre en œuvre  
20 pour essayer d'aborder ou de régler certains de ces problèmes systémiques. Ces  
21 enjeux sont discutés au Canada dans le cadre du Mouvement contre la violence faite  
22 aux femmes. Juste, depuis 1973 on regarde ces différentes tentatives d'apporter des  
23 changements au travail policier. Ça, ça m'a attiré l'attention au modèle de surveillance  
24 et au mécanisme de surveillance de la prise de décision par la police dans le contexte  
25 des récits de violence sexuelle. Et aussi des modèles qui se trouvent ailleurs au monde,  
26 donc par exemple la Défense des droits des survivantes et toutes ces différentes  
27 interventions possibles.

28                   L'un des mécanismes que l'on a décidé de développer au Canada

1 était un mécanisme d'examen des cas qui a été basé sur un modèle en... qui était en  
2 cours à Philadelphie pendant 20 ans. Et ce qui l'a distingué des autres modèles était  
3 plusieurs... plusieurs facteurs. Il y avait plusieurs facteurs qui distinguaient cela, mais  
4 finalement, le facteur le plus important c'est qui faisait l'examen des cas. Et dans ce  
5 modèle, ce sont les experts thématiques qui font l'examen du cas, ce sont les gens qui  
6 font le travail de long... à long terme et de défense des droits avec les survivantes de la  
7 violence sexuelle. Donc, ça veut dire que finalement, nous avons puisé dans... sur les  
8 personnes qui ont fondé les Centres de services pour les survivantes d'agressions  
9 sexuelles. Donc, on travaille sur... avec ces mêmes personnes qui ont une expertise  
10 thématique dans le domaine de l'agression sexuelle, la violence sexuelle. Et c'était  
11 quelque chose d'inouï. Et on a mis 11, 12 ans en travaillant sur la question du droit qui  
12 régit la vie privée et tout cela, afin de mettre en œuvre ce modèle, mais d'abord et  
13 finalement, il s'agit d'assurer qu'il existe un filet de sécurité pour tout cas. Et que cette  
14 personne qui amène une certaine expertise en la matière, va donc s'attarder à  
15 différentes réponses et les différents comportements protecteurs des survivantes, afin  
16 de minimiser les préjudices et toutes ces différentes dynamiques.

17 Ce modèle... Ce qui nous a attirés vers ce modèle, est que cela ne  
18 dépend pas de ce que l'on... de l'idée de ce que l'on puisse faire quelques affaires pour  
19 régler tout le problème, mais le modèle dit qu'il faut avoir une surveillance  
20 opérationnelle pour toute survivante. Donc les gens qui vont déclarer à la police demain  
21 peuvent compter sur l'existence d'un mécanisme de ce type. Sinon, on va demander  
22 aux survivantes de... on va responsabiliser les survivantes d'amener, de porter à  
23 l'attention de tout le monde ces cas. C'est ce qui nous a attirés vers ce modèle.

24 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci Sunny. Dernière question. Quelles  
25 sont les conclusions de vos examens, qu'est-ce qui se passe ensuite ?

26 **Mme SUNNY MARRINER:** C'est une bonne question. Il n'y a pas  
27 un seul modèle qui est... convient à toutes les situations au Canada. C'est un Canada,  
28 c'est un pays avec des différences significatives dans le travail policier d'une région à

1 l'autre. Donc beaucoup dépend de l'ouverture du service de police local sur la réception  
2 des recommandations et des commentaires par ce service. Le but de l'examen est  
3 d'attirer l'attention à plusieurs domaines de l'enquête pour essayer... et aussi d'essayer  
4 d'améliorer le service policier à plusieurs égards. On va examiner les enjeux  
5 systémiques et tendances et observations dans le temps des poss... certains domaines  
6 où il faudrait peut-être faire de la formation. Et aussi, on va étudier les cas spécifiques.  
7 Par exemple, si j'étudie, j'examine où il y avait un cas où il y avait certaines mesures qui  
8 n'ont pas été prises et l'équipe d'examen peut le ramener à la police et dire que bon, ce  
9 cas devrait être ré-ouvert peut-être, ou que l'on devrait poursuivre l'enquête.

10 Bon, il y a plusieurs objectifs, mais finalement les objectifs sont  
11 doubles. Il faut identifier ces enjeux systémiques, mais aussi de créer un mécanisme de  
12 surveillance systématique de sorte que les survivantes n'ont pas à faire ce travail elles-  
13 mêmes quand elles se butent à ces obstacles.

14 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Deepa. Nous avons écouté le mot,  
15 entendu le mot « intersectionnalité » à plusieurs reprises lors de cette table ronde et je  
16 veux vous demander que veut dire ce mot, qu'est-ce qu'une approche intersectionnelle  
17 à la violence sexuelle ?

18 **Mme DEEPA MATTOO:** Je vais commencer en vous disant, bon  
19 en citant le travail de la professeure Kimberlé Crenshaw des États-Unis, qui est une  
20 activiste féministe noire qui a... qui nous dit que les survivantes ont des expériences  
21 intersectionnelles. Et il ne faut pas voir tout comme ayant la même substance. Quand  
22 on parle de différentes intersections, il se peut... il se peut que ce soit des questions de  
23 race, de classe, de nationalité, de statut, d'immigration, d'endroit géographique, milieu  
24 rural, donc collectivités éloignées, religion... il y a tellement de facteurs qui peuvent  
25 entrer en ligne de compte : homophobie, transphobie, capacitisme... tous ces éléments  
26 peuvent jouer ou influencer l'expérience. Ces différents systèmes d'oppression qui se  
27 recoupent font en sorte que les survivantes ne vont pas vivre, ou ne sont pas  
28 vulnérables à la violence de la même façon et aussi qu'il y a parfois des barrières

1 additionnelles qui... dont on ne tient pas compte dans les interventions, que ce soit des  
2 interventions de l'état, ou les interventions... ou par les interventions offertes par les  
3 OBNL ou d'autres ressources structurées par le financement dominant.

4 Ces intersections peuvent exister ensemble sur un continuum ou il  
5 peut y en avoir une ou plusieurs. La professeure Grant parlait des mythes et des  
6 stéréotypes, et quand on adopte ce genre de filtre, bon c'est un filtre semblable. Quand  
7 ce filtre est absent lors de la fourniture des services ou lors des interventions, on arrive  
8 à... on s'implique dans l'intervention en amenant beaucoup de mythes ou de préjugés.  
9 Donc on demande aux fournisseurs de services de se débarrasser de ces mythes et de  
10 ces stéréotypes. D'enlever de ces... d'enlever ces billets qui se trouvent impliqués de  
11 façon inhérente dans ces interventions.

12 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Si je peux revenir à l'une de ces  
13 interventions. Quelle est l'importance du statut d'immigration ?

14 **Mme DEEPA MATTOO:** À plusieurs égards, donc le continuum de  
15 violence peut avoir lieu dans le cadre ou dans le contexte de l'immigration. Il y a aussi  
16 une question de confiance inhérente que l'on voit chez beaucoup de survivantes envers  
17 les services de police et les gens qui vivent ou qui ont un statut d'immigration précaire  
18 ou n'ont pas de statut, ont ce problème inhérent de ne pas faire confiance au services  
19 de police ou aux autorités, parce qu'ils ne les voient pas comme des gens qui  
20 pourraient les appuyer, mais plutôt des gens qui pourraient leur faire du tort. Le statut  
21 d'immigration fait en sorte qu'il y a... vous n'êtes pas admissible pour beaucoup de  
22 services qui seraient disponibles à autrui. Et ça veut dire aussi que vous seriez... vous  
23 seriez vu comme quelqu'un qui porte plainte seulement pour pouvoir obtenir un  
24 passeport ou un statut d'immigration. Et tous ces motifs, toutes ces intersections, font  
25 en sorte qu'il est plus complexe et plus difficile pour les survivantes de se présenter et  
26 d'obtenir les ressources nécessaires. Ces survivantes sont souvent négligées dans le  
27 système.

28 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci de nous avoir donné cet exemple,

1 Deepa. Maintenant, je vais me tourner vers l'un des programmes qui est offert par votre  
2 clinique. Pouvez-vous nous parler du fonctionnement de ce programme ?

3 **Mme DEEPA MATTOO:** Le programme a vu le jour en 2016 avec  
4 un financement provincial...

5 (Pas d'interprétation de 2 h 20 min 21 s à 2 h 20 min 31 s)

6 **Mme DEEPA MATTOO:** Il a été exécuté par le biais d'un certificat  
7 qui est émis aux victimes, aux survivants, par le biais de leurs avocats, qui sont sur le  
8 panel, qui acceptent ces certificats. Le programme avait commencé dans trois villes : à  
9 Toronto, à Ottawa et à Thunder Bay. Et récemment il a été élargi à d'autres régions de  
10 l'Ontario. Et de ce que je sais, le financement n'a pas été entièrement dépensé pour  
11 cela. Le deuxième, c'est depuis le début et situé aussi au niveau de la clinique. De 2 à  
12 4 heures, ce n'était pas correct depuis le début et donc, on a gardé... il y a eu des  
13 lacunes qui persistaient en raison des structures de services. Donc n'importe qui qui  
14 venait à la clinique était choisi sur une base juridique et en droit à des services après  
15 avoir vécu des expériences de violence ou d'agression sexuelles. Et aussi, il est  
16 question de leur fournir un *planning* de sûreté, de sécurité. Donc pour ces raisons-là, le  
17 programme depuis le tout début n'a pas été structuré juste pour nos services, mais il  
18 continue à... et c'est le cas qu'on... il continue à être comme tel. Et en raison de toutes  
19 les offres du programme, être écoutée, être crue, être validée, être reconnue, je pense  
20 que les victimes, ou les rescapés, des choses qu'ils n'ont pas souvent. Donc on va  
21 parler de tout état juridique suivant une... toute violence, que ce soit sexuel ou autre, ça  
22 peut être un cas récent, ça peut être un cas du passé. Ensuite, on va voir s'ils veulent  
23 entreprendre les étapes suivantes pour ce qui est de la prise de décision, s'ils veulent  
24 dénoncer ou pas. Et aussi, ils peuvent avoir droit à des soins appropriés s'ils le  
25 désirent.

26 Essentiellement la capacité de mieux comprendre ce qui va se  
27 passer pendant les étapes suivantes dans une situation pareille, selon le système  
28 juridique. Parce que la plupart du temps les victimes viennent nous voir, elles ne vont

1 pas juste forcément aller en justice, mais ils pensent à faire des... présenter des  
2 plaintes pour les droits de l'homme, ou être à la recherche de l'accessibilité à des  
3 remèdes. Il y en a beaucoup en Ontario qui ont choisi d'aller aussi au conseil.

4 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci. Et donc, vous avez fait allusion au  
5 fait que vous assistez les victimes avec tout un éventail d'options, en plus de la  
6 dénonciation à la police. Pouvez-vous nous dire ce que vous observez par rapport aux  
7 décisions prises par les victimes quant à ces options ?

8 **Mme DEEPA MATTOO:** Je pense que la tendance, ou le modèle  
9 de l'expérience que nous avons eu est très similaire à ce qu'on voit dans les données  
10 qui en ressortent. La plupart des victimes vont venir nous voir plusieurs fois et elles  
11 savent, elles connaissent les auteurs. Il y a beaucoup de décisions qui sont prises par  
12 rapport à ce qu'il y a lieu de faire par la suite. Donc ça va venir justement de ce qu'ils  
13 savent, de ce qu'ils veulent faire, parce que parfois ça provient de cette expérience. Par  
14 exemple, si je peux vous donner un exemple réel, concret. Si jamais elle va aller à la  
15 même université où travailler au même endroit, donc elle va se poser la question  
16 « Qu'est-ce qui va se passer par rapport à mes études, à ma carrière ? » Donc la raison  
17 c'est que... et nous savons cela. C'est un état général que l'on ne choisit pas justement  
18 de dénoncer. Mais je pense que ce que nous apprenons de ces projets, c'est pourquoi  
19 ils ne prennent pas la décision de dénoncer et de leur apporter... parce que la plupart  
20 des cas, ils connaissent la personne, c'est une personne proche et cette connaissance  
21 elle-même crée déjà beaucoup de difficulté et d'obstacle quant à rendre ce... le... la  
22 décision de signaler difficile.

23 Aussi, à la minute où on me dit, elle dit, la personne dit : « Je vais  
24 dénoncer. » Et dès qu'on commence à lui expliquer les étapes du processus, donc il y  
25 aura bien sûr des genres comme : « On va prendre des déclarations, on va enregistrer  
26 des vidéos. » Et qu'on dit qu'on ne va jamais garantir cela. Donc tous ces points dont  
27 Sunny était en train de parler plus tôt, ce qui se passe à la station de police, ou au  
28 poste de police et quel genre de conseil on va devoir dire. Parce que Sunny a dit ce

1 qu'on devrait lui dire [sic] et ce sont là les raisons qui vont la décourager quant à  
2 signaler.

3                   Certaines autres choses sont un peu préliminaires pour les projets  
4 que l'on ne voit pas autant lorsque certains de ces statuts ou les mythes, les gens vont  
5 changer. Donc il y a des cas historiques au précédent. Ce n'est pas au même niveau,  
6 ce n'est plus au même niveau, mais je pense qu'une autre observation que je voudrais,  
7 que je peux bien partager avec vous, c'est que pendant la COVID, lorsqu'on a vu que le  
8 nombre s'est élevé de toutes ces violences, de ces agressions, donc encore une fois ce  
9 qui s'est passé dans un environnement économique, ce qui s'est passé aussi, a des  
10 répercussions sur la capacité des victimes quant à prendre le pas, emboîter le pas et  
11 prendre le choix pour passer aux étapes suivantes. Donc à plusieurs reprises, lorsqu'on  
12 évalue ces victimes et qu'on essaie de vérifier avec elles et on leur demande si elles ont  
13 choisi de signaler ou pas, et c'était quoi ce qui les motive à signaler, la plupart du temps  
14 elles vont dire : « je voudrais signaler, parce que je ne voudrais pas que ça arrive à  
15 quelqu'un d'autre. » Donc il y a certains de ces... ce sont là les observations que je  
16 voudrais partager avec vous, mais si vous avez quelque chose... vous voulez en savoir  
17 plus sur quelque chose plus spécifique, je serais ravie.

18                   **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci, vous avez été très généreuse.  
19 Lana, je me tourne vers vous maintenant. Vous travaillez en étroite collaboration avec  
20 la communauté africaine de Nouvelle-Écosse, et nous savons que les femmes  
21 africaines de la Nouvelle-Écosse sont encore moins susceptibles de faire appel à la  
22 police lorsqu'elles sont victimes de violence, que les femmes blanches. Donc pour  
23 commencer, pour le bénéfice de ceux qui ne connaissent pas la communauté africaine  
24 de la Nouvelle-Écosse, pouvez-vous nous donner quelques informations de base sur  
25 cette communauté, son histoire et sa présence ?

26                   **Mme LANA MacLEAN:** Merci, c'est un honneur de parler au nom  
27 des femmes africaines, de la communauté africaine de la Nouvelle-Écosse. Et il est  
28 question de mentionner qu'il y a 1783 personnes et grâce à la communauté micmaque

1 qui nous aide à supporter, à pouvoir vivre dans avec le racisme systémique.

2 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci.

3 **Mme LARA MacLEAN** : Donc, la communauté africaine de  
4 Nouvelle-Écosse, la majorité de ces communautés sont à Truro, dans la juridiction de  
5 Truro, où il y a... la présence policière est sous forme de la GRC. Ce qui est important,  
6 c'est l'histoire de la communauté africaine néo-écossaise sous le maintien de l'ordre ou  
7 de police, les femmes ne vont pas nécessairement prendre contact avec la police. Ces  
8 facteurs historiques uniques, bien sûr, ont rapport avec l'histoire avec les... bien sûr,  
9 doivent être considérés comme en termes de violence sexiste, intersectionnelle. Les  
10 expériences de la communauté noire par rapport au maintien de l'ordre, de nos corps, il  
11 y a un manque de sécurité avec la police, ce qui était... en plus en rajouter, ce qui est  
12 enraciné dans l'histoire des esclaves de l'Amérique du Nord.

13 Ce que nous savons, c'est que nos corps sont toujours surveillés  
14 sous l'emblème de l'esclavage - ce qui se passe en Nouvelle-Écosse, ce qui s'est  
15 passé en Nouvelle-Écosse et dans notre pays. La police a tendance à avoir ce modèle  
16 qui fait qu'on parle de patrouille policière, donc pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuite  
17 d'esclaves noirs et de femmes noires qui ont choisi, par exemple, de s'enfuir à la  
18 recherche de la liberté. Et ce qui est unique à la Nouvelle-Écosse, c'est que quand bien  
19 même il y a 1 290 rapports, il est question de vérifications, de mise en œuvre de  
20 vérification dans les rues, donc il est raisonnable de suggérer que les gens, les  
21 Africains de la Nouvelle-Écosse ont un grand manque de confiance en la police qui est  
22 profondément enraciné. La communauté africaine n'est pas basée sur les individus,  
23 mais sur la communauté, sur les collectivités, ce qui peut être un point pour les femmes  
24 africaines néo-écossaises qui vont se dire, donc contacter la police comme étant un  
25 facteur protective, ce qui peut être en fait un facteur hautement destructeur ou comme  
26 Sunny en a parlé, de l'institutionnalisation du racisme et aussi, des préjudices qui ont  
27 été à l'encontre de la communauté sans avoir été interrogés.

28 Donc, pour les femmes noires, la violence conjugale doit être

1 examinée pour savoir si on ne va pas patrouiller la communauté elle-même et le  
2 signaler à la police. La trahison a plusieurs... a eu des impacts sur le bien-être et en  
3 particulier pas seulement sur toutes les femmes, mais surtout les femmes africaines  
4 néo-écossaises qui ont peur pour... qui appréhendent par rapport à leurs enfants.  
5 Donc, on a besoin d'être protectives de ces ressources en particulier. Nous sommes  
6 aussi conditionnées selon les normes historiques et culturelles par rapport au système  
7 qu'on ne peut pas être... c'est-à-dire, pour capituler.

8                   Donc, pour ce qui est des femmes de descendance africaine, il est  
9 question de prendre des décisions fermes lorsqu'elles ont vécu des traumatismes. Mais  
10 le sens principal de cela, c'est qu'une fois qu'il y a des relations basées sur la  
11 confiance, il y a des aspects particuliers; on dit que les femmes noires sont les  
12 gardiennes de la culture au sein de notre communauté et donc, on doit les protéger à  
13 plus d'un titre.

14                   Et bien sûr, on est très conscients de... c'est-à-dire qu'on a pleine  
15 conscience des répercussions que cela peut avoir sur l'auteur pour être engagé dans  
16 un système judiciaire qui est sur-représenté dans le système judiciaire criminel ou  
17 pénal. Donc, pour nous, c'est encore une fois un effondrement du système judiciaire.  
18 On voudrait participer à cela parce qu'on est en train d'interroger nos normes  
19 culturelles, notre foi des pratiques lorsqu'on voit qu'il y a de l'objectivité par rapport ou  
20 vis-à-vis de la justice.

21                   **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci, Lana d'avoir partagé toutes ces  
22 idées. Lorsqu'on préparait justement cette table ronde, vous m'avez dit que les femmes  
23 étaient sexualisées tous les jours. Pouvez-vous m'expliquer comment la société  
24 coloniale blanche utilise sur les femmes qui engendre de la violence sexuelle ou  
25 minimise cette violence?

26                   **Mme LANA MacLEAN** : Oui – en fait, elles sont basées sur la  
27 politique de femmes noires féministe et un message qui est un terme créé par le  
28 mouvement, par Moya Bailey pour décrire le sexisme racisé que les femmes... auquel

1 les femmes font face tous les jours.

2                               En termes plus simples, on peut les placer en quatre catégories.

3 Les femmes noires, on voit qu'elles prennent beaucoup d'espace, qu'elles crient,  
4 qu'elles font beaucoup de bruit et qu'elles réclament beaucoup plus d'espace.

5 L'hypersexualisation qui est enracinée dans le racisme systémique, on est sexualisées  
6 seulement, que l'on cherche que cela, que l'on cherche certaines formes de violences  
7 sexuelles ou alors, que nous sommes les femmes noires très en colère, que l'on a  
8 besoin de nous faire taire.

9                               Et donc, c'est un facteur, c'est une pièce intéressante parce que  
10 c'est aussi une femme solide, qui en a, de la force – en particulier lorsqu'il y a des cas  
11 de violence conjugale. Et donc, lorsqu'elles se présentent à des tribunaux, elles vont se  
12 montrer solides, elles ne sont pas fragiles. Donc, ce sont là des messages, comment ils  
13 sont partagés. Il se peut qu'il y ait une répercussion... silencieuse pour rechercher du  
14 soutien parce qu'on va les inhiber, on va les intégrer parce qu'elles ont été intégrées sur  
15 comment on se perçoit et comment on est vues, comment on est impactées par la  
16 société. Et c'est une nuance assez nouvelle; je dirais que les femmes noires ont été  
17 dévalorisées systématiquement.

18                               Et bien sûr, au-delà de ces... c'est-à-dire au-dessus de cela, il est  
19 question de violence conjugale aussi qui va atténuer la réaction ou l'intervention de la  
20 communauté.

21                               **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci. Une autre question, mais je pense  
22 que vous avez fait allusion à ces points-là, donc je vais vous la poser autrement.  
23 Lorsqu'il est question de communauté afro-néo-écossaise, qu'en est-il des services qui  
24 pourraient être...

25                               **Mme LANA MacLEAN** : Vous savez, c'est une très grande  
26 question. Dans ma pratique clinique, je pense que les gens se trompent sur le fait  
27 que... ils font référence à la femme noire solide. C'est parce que nous ne dénonçons  
28 pas, c'est parce que nous ne signalons pas. Et donc, la communauté se protège elle-

1 même, elle se prend en charge elle-même. Historiquement, oui, je dirais que je suis  
2 d'une génération qui sait cela, que les communautés afro-néo-écossaises ne vont pas  
3 aller au système judiciaire, donc qu'elles n'ont pas été formalisées, mais elles sont  
4 assez responsables, la plupart d'entre nous; on est majoritairement des femmes et on  
5 se dit « Votre fils a fait ça à ma fille » et nous avons des petits-enfants maintenant que  
6 l'on voudrait partager.

7                               Comment on voudrait traiter tout ça et être responsable et  
8 d'engager d'autres hommes noirs au sein de la communauté pour justement fournir de  
9 l'autonomie, pour pouvoir en parler et d'expliquer qu'est-ce que c'est, qu'est-ce que ça  
10 signifie d'être un homme, en particulier un homme, un Afro-Néo-Écossais et aussi, la  
11 communauté avait fourni, sur une base historique pour apporter les enfants à la maison.  
12 Donc, ce sont là différentes façons de s'engager.

13                              Je dirais qu'il a été question d'un processus d'information qui va  
14 tenir les gens responsables, mais qui s'assurerait que les femmes et les enfants soient  
15 protégés. Et donc, ces communautés ont ce qu'on appelle des refuges, où c'est-à-dire  
16 lorsqu'on doit laisser quelqu'un de la communauté qui sont majoritairement des  
17 femmes, qui vont dire qui a la casse pour pouvoir conduire Lana à telle ou telle  
18 communauté pour rester avec un tel ou une telle jusqu'à ce que ça se calme. Donc,  
19 lorsque ces choses se passent, ils vont pouvoir... c'est-à-dire la réunification de la  
20 famille est possible.

21                              Donc jusque là, c'est comme ça qu'on a effectué le travail, bien sûr,  
22 avec toutes nos considérations, ces vues culturelles principales. Donc, depuis que les  
23 communautés sont rurales et prennent de l'âge et donc, il y a du soutien en particulier  
24 pour les femmes afro-néo-écossaises et donc, bien sûr, pour maintenir des valeurs  
25 normatives qui sont très uniques, maintenant – les femmes et les enfants qui  
26 deviennent de plus en plus vulnérables parce que nous ne détenons pas de ressources  
27 internes. En fait, elles ont été attribuées à des centres de femmes et donc, on a laissé  
28 pour compte les femmes et les enfants noirs par rapport à ces soutiens.

1 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci beaucoup, Lana.

2 Emilie, je me tourne vers vous maintenant. L'un des documents  
3 contenus dans le dossier de la table ronde est un extrait d'un livre; les commissaires,  
4 donc, il n'a pas été présenté pour l'instant. Donc, l'extrait dont nous partageons est  
5 appelé « Continuum, victimisation, criminalisation » et il s'appuie sur les recherches  
6 d'autres chercheurs comme Sunny et Emilie l'a expliqué et expliqué cette tendance  
7 pour les femmes, en particulier pour expliquer la délinquance des femmes  
8 criminalisées. Et comme Sunny l'a dit, il y a une... il est question de préparer les  
9 femmes lorsqu'elles sont accusées.

10 Je vais commencer, Emilie, par vous poser la question pour parler :  
11 que pouvez-vous partager par rapport aux expériences de femmes criminalisées par  
12 rapport à la violence conjugale?

13 **Mme EMILIE COYLE** : J'ai visionné l'un des panels antérieurs  
14 discutant le binaire entre la violence publique et privée et il me semble qu'il y a tout  
15 autant un mythe au sujet de binaire et les victimes et survivantes et l'auteur d'un tort,  
16 notamment dans le travail que nous faisons dans la Société canadienne des sociétés  
17 Elizabeth Fry. Il y a des gens avec qui nous travaillons qui sont en prison, qui sont des  
18 personnes qui ont connu à plusieurs reprises la violence dans leur vie. Peut-être que la  
19 violence... qu'un individu en était l'auteur, mais la violence continue d'être commise par  
20 des acteurs étatiques, notamment la police, (inaudible), le Service frontalier canadien,  
21 le système carcéral aussi.

22 Alors, le mythe qu'il y a un binaire, un bipôle clair signifie qu'on a  
23 un récit qui présente certaines personnes comme étant bonnes et d'autres comme étant  
24 mauvaises et souvent, cela est tissé dans les idées, des partis-pris au sujet de certains  
25 peuples. Alors, on considère le classisme (phon.), le racisme, la transphobie,  
26 l'homophobie, tous les partis-pris jouent un rôle dans le terme de qui est bon, qui est  
27 mauvais, qui mérite la protection ou non. Et je songe à ce que vous venez de dire,  
28 Lana : cette notion dite de faire trop l'objet de la police ou pas suffisamment l'objet de

1 l'attention de la police, cette notion d'être sur-surveillé et pas suffisamment protégé.  
2 Qu'est-ce que ça signifie d'avoir des systèmes qui ont été établi peut-être chez des  
3 gens qui, finalement, ne nous protègent pas et nous sont plutôt nuisibles? Alors, en  
4 quoi un système qui inflige une forme de violence structurelle sur les peuples les plus  
5 marginalisés au Canada?

6                   Alors, l'une des façons évidentes qu'on a vu ceci, c'est au niveau  
7 de la violence sexuelle et de la coercition dans le système carcéral qui a été exposée  
8 récemment, notamment en Nouvelle-Écosse; en 2018 et en 2019, des femmes  
9 courageuses se sont présentées à l'institution Nova, une prison fédérale ici à Truro, en  
10 Nouvelle-Écosse. Ils ont dit qu'à la prison, il y avait un membre du personnel qui avait  
11 fait preuve d'agression sexuelle à leur endroit et elles n'ont pas été cru, on n'a pas cru  
12 ces femmes-là. Donc, on a continué de pousser la question et la Société Elizabeth Fry  
13 a continué, ils ont cru et ils ont dû continuer de faire des efforts pour valoriser leur point  
14 de vue et de comprendre les conséquences pour eux de se présenter. Et vous avez  
15 peut-être vu que cette personne-là vient de plaider coupable aux formes de violence  
16 sexuelle commises à l'endroit de ces personnes-là.

17                   Le Bureau de l'enquêteur carcéral, l'ombudsman au niveau fédéral,  
18 dans le rapport annuel le plus récent, tirait une étude préliminaire de violence sexuelle  
19 et de coercition dans les prisons et la prévalence de cette réalité. Le gouvernement  
20 vient de consacrer de l'argent à une étude plus élargie sur la violence dans les prisons.

21                   On utilise ça en guise d'exemple, si on considère certaines des  
22 façons que les gens qui sont criminalisés en signalant des exemples de violence  
23 sexuelle qu'ils ont vécu et la façon que le continuum du système juridique les traite...  
24 par exemple, disons que vous êtes en prison, vous comprendrez que quelqu'un a un  
25 plan correctionnel et que le plan correctionnel les suit jusqu'à l'audience de libération  
26 conditionnelle. Lors de cette audience-là, le Conseil de libération conditionnel du  
27 Canada, ils reçoivent des rapports de la police pour déterminer les libertés de la  
28 personne devant eux, qui comparaît devant eux. Les rapports policiers, pour ceux

1 d'entre vous qui savent comment fonctionne le système juridique, ne sont pas établis  
2 comme véritables d'emblée; on passe par les tribunaux et ça fait partie de l'ensemble  
3 des preuves. Ces rapports de police sont souvent utilisés à la fin de la sentence pour  
4 déterminer comment leur liberté va être structurée.

5                                   Alors, tout ça, il y a des liens entre tout ça et ça signifie que nous  
6 avons à la fois des individus qui vivent la violence sexuelle de la part d'un auteur et  
7 également, la violence d'un système qui ne croit pas leur récit et qui continue de conter  
8 des mensonges d'acteurs étatiques tout au cours de leurs expériences avec le système  
9 juridique.

10                                   **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci, Emilie. Vous allez peut-être vouloir  
11 parler de l'institution Nova dans votre prochaine réponse, mais je vais vous demander  
12 d'en parler davantage; quels sont les obstacles auxquels font face les femmes  
13 criminalisées lorsqu'elles cherchent des interventions institutionnelles en matière de la  
14 violence sexuelle qu'elles connaissent?

15                                   **Mme EMILIE COYLE** : Pouvez-vous répéter la question?

16                                   **Dre EMMA CUNLIFFE** : Oui. Quels sont les autres obstacles que  
17 les femmes criminalisées connaissent lorsqu'elles cherchent à signaler la violence  
18 sexuelle?

19                                   **Mme EMILIE COYLE** : Bien, le fait qu'elles sont criminalisées, c'est  
20 l'un des éléments de l'intersection d'oppression que les gens... auxquels font face les  
21 gens avec qui nous travaillons. Le casier judiciaire et le fait qu'ils ont été impliqués avec  
22 le système, ça signifie qu'ils ont déjà été marqués, en quelque sorte et dans plusieurs...  
23 dans l'esprit de plusieurs personnes au sein du système, des personnes comme des  
24 personnes qui méritent moins la protection. Alors, quand les gens se sont présentés, on  
25 ne les a pas cru; ça a pris longtemps avant qu'on arrive à les croire en coulisse, ce que  
26 je cherche à faire maintenant avec le Gouvernement du Canada, c'est de les pousser à  
27 comprendre que lorsque nous considérons la violence sexuelle ou la coercition sexuelle  
28 de la part d'un acteur étatique, il est très important d'avoir les voix des gens qui ont

1 vécu cette violence, que cela intervienne dans les procédures. Vous avez parlé de ça,  
2 Sunny, dans votre travail. Si on veut toujours avoir des experts, des gens qui étudient  
3 ces questions comme les voix que nous écoutons, nous n'allons pas connaître la réalité  
4 des vécus des gens. On doit les croire, on doit créer des espaces où ils ne sont pas  
5 minimisés, on doit placer beaucoup de valeur selon leurs points de vue et leurs  
6 expériences. Ça va nous aider à donner lieu... à créer de meilleurs systèmes, des  
7 communautés où on soigne les autres.

8                                   On parle, Lana, de bien-être collectif des gens où la collectivité  
9 afro-néo-écossaise arrivait à des remèdes non « carcéraux » aux torts dans la  
10 collectivité et les interventions non carcérales, c'est ce qu'on cherche comme solution  
11 dans les Sociétés Elizabeth Fry.

12                                   **Dre EMMA CUNLIFFE:** Emilie, un grand merci.

13                                   Nous allons maintenant passer un peu à autre chose et je vais  
14 poser une question à Pam, mais je vous inviterais tous d'y participer. Sunny a fait  
15 allusion au fait que... qu'il y a eu des efforts de réforme en quelque sorte des  
16 institutions, des services de police et la loi en matière d'agressions sexuelles, au  
17 moins... qui datent au moins de 1973, peut-être même plus tôt, et c'est dans ce schéma  
18 de rapports et de recommandations vers lequel je veux attirer l'attention.

19                                   Pam, vous avez été corédactrice de l'organisation Fafia, une  
20 alliance canadienne féministe pour l'action internationale. Cela est ciblé sur la culture  
21 de la GRC en ce qui a trait à la misogynie, le racisme et la violence, ç'a été déposé  
22 comme la pièce P-003654. Le rapport rassemble plusieurs rapports de recherche et des  
23 enquêtes menées par d'autres, notamment le rapport final de la Commission d'enquête  
24 nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, et le rapport  
25 Bastarache, et les rapports produits par les organismes internationaux et des rapports  
26 produits par les ONG aussi, notamment Human Rights Watch.

27                                   Nous commencerons par les schémas qui ont été documentés  
28 dans ces rapports-là en ce qui a trait à comment la police aborde des plaintes de

1 violence sexuelle, notamment la violence à l'endroit des... les violences sexuelles à  
2 l'endroit des femmes autochtones. Qu'est-ce que vous et votre équipe, qu'est-ce que  
3 vous avez déterminé à cet égard?

4 **Dre PAMELA PALMATER:** Merci de la question. Nous avons fait  
5 la recherche fort impopulaire de polices comme auteures de violence sexualisée, de  
6 corruption, d'exploitation, et ainsi de suite. Et cela soulève la question : alors, qui arrive  
7 à l'appel lorsqu'on a fait l'objet d'un viol, qu'on a été agressé, lorsqu'on vit de la violence  
8 conjugale? Et malheureusement, dans plusieurs services de police, mais de façon  
9 disproportionnée, la GRC dans les Premières Nations, dans les communautés  
10 éloignées, les communautés rurales, également dans le Nord qui sont surtout  
11 autochtones et noires, il y a de fortes probabilités qu'un abuseur domestique vous  
12 pointe à la maison, un violeur, un pédophile, quelqu'un qui a non seulement commis  
13 des formes de violence sexualisée à l'endroit de leurs propres membres d'équipes  
14 féminines, mais l'a fait dans le public avec presque un niveau d'impunité complète.

15 De dire que cela aura un impact sur la façon que la GRC fait des...  
16 mène des enquêtes dans les appels de violence familiale ou de violence conjugale,  
17 c'est dire très peu. Tous ces rapports signifient que la GRC représente une culture  
18 toxique de misogynie, de violence sexuelle, de racisme, également de violence à  
19 domicile à tous les niveaux de la GRC et dans toutes les régions de la GRC, et c'est  
20 bien connu, c'est bien documenté depuis des décennies. Ils sont eux-mêmes un enjeu  
21 de sécurité publique pour les femmes dans leur ensemble et, de façon  
22 disproportionnée, les femmes et les filles autochtones. Eux, en fait, ils sont des  
23 prédateurs ou ils couvrent les actions des prédateurs. Ça signifie quoi? Ça signifie que  
24 toute cette emphase de mise en accusation, est-ce qu'il y a des éléments pour une  
25 mise en accusation, s'il y a des preuves. En fait, véritablement, c'est un enjeu séparé.  
26 Lorsqu'on considère la GRC qui enfreint aux lois et aux droits de la personne des  
27 femmes dans leur ensemble, notamment les femmes et filles autochtones. Eux-mêmes,  
28 régulièrement, et selon leurs propres rapports à l'interne sur leur propre corruption, ils

1    enfrennent énormément de dispositions du Code criminel, et notamment des  
2    agressions sexuelles, attouchements sexuels des mineurs, agressions physiques, la  
3    violence familiale est courante selon les recherches, ils enfrennent l'égalité des genres  
4    en matière des femmes et non-discrimination, ils ne traitent pas de la violence envers  
5    les femmes de façon sérieuse – ça ne me surprend nullement, ils le font eux-mêmes –,  
6    et toute la richesse des lois des droits de la personne internationales.

7                               Alors, mettre l'emphase sur les mises en accusation limite la  
8    discussion au Code criminel, mais le Canada a des obligations légales, ainsi que la  
9    GRC et tous les services policiers ont une obligation légale de prévenir la violence à  
10   l'endroit des femmes, d'enquêter complètement, convenablement la violence à l'endroit  
11   des femmes, de mener des poursuites, et bien que les gens pensent que les polices ne  
12   sont pas impliquées, ne pas faire des enquêtes, ne pas déposer des rapports ou la  
13   production de mauvais rapports entrave le travail des procureurs et, bien sûr, le  
14   recours... en fait, le fait que la police sont eux-mêmes des auteurs de formes de  
15   violence familiale et le fait de faire défaut de faire le suivi dans ces questions aussi, cela  
16   mène – et ça surprend nullement – à plusieurs instances de conclusions sans  
17   fondement, à des dossiers qui ne sont pas du tout ouverts et de sous-représentations  
18   de la part des femmes autochtones et des collectivités autochtones, à une absence de  
19   suivi, à des évaluations de la crédibilité de la femme... bon, des évaluations mauvaises  
20   de la crédibilité de la femme et ce que représente le consentement.

21                              Qu'ils choisissent de faire une enquête au contraire de la défense  
22   populaire de la police, c'est pas une question de parti pris inconscient, ce sont des choix  
23   conscients, des choix criminels que la GRC surtout, ainsi que plusieurs autres services  
24   de police, font de s'engager afin... de s'engager dans des actes de violence sexualisée  
25   à l'endroit du public et de leurs propres membres également, tout en enfrennant toute  
26   une foule de lois sur les droits de la personne avec impunité, et ce n'est pas passé  
27   inaperçu de la part des collectivités internationales au sujet de ce qui se passe.

28                              Alors, discrétion tordue, une absence de discrétion, encore pire,

1 dans les collectivités rurales au Nord et éloignées, ils couvrent leurs meilleurs amis. On  
2 n'a même pas besoin d'être agent de la police de la GRC pour faire partie du groupe  
3 masculin de gens qui sont immunisés contre la poursuite parce qu'ils ne doivent pas  
4 craindre là-dessus. Dans les collectivités rurales, ça va être l'entraîneur de soccer, c'est  
5 le voisin, notre meilleur ami, c'est la GRC, et ils se couvrent les uns les autres, ils  
6 l'admettent.

7                                   Alors, c'est un survol de base, c'est le genre de choses que l'on ne  
8 veut pas discuter dans ce genre de scénarios.

9                                   **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci, Pam. Est-ce qu'on pourrait discuter  
10 quelques rapports spécifiques et des constats spécifiques, si on pourrait commencer  
11 avec le rapport Bastarache, le rapport le plus récent et le plus compréhensif de la  
12 violence à caractère sexuel au sein de la GRC. Qu'est-ce que l'ancien juge Bastarache  
13 a déterminé dans son rapport final?

14                                   **Dre PAMELA PALMATER:** Je pense que c'est important de  
15 comprendre que c'est un ancien juge de la Cour suprême. Il travaille au sein du  
16 système de la justice, alors lui et son équipe ne diraient pas ces choses-ci à la légère.  
17 Lui et son équipe étaient choqués du niveau de racisme, de misogynie et de violence  
18 sexualisée. On ne parle pas uniquement de ne pas permettre à des agents de police  
19 féminins de la GRC de faire l'objet de promotions, de ne pas les inclure [sic] dans des  
20 viols avec pénétration. Ils étaient choqués à quel point ils pouvaient le faire et à quel  
21 point ils s'en sort... il était facile de s'en sortir et qu'il n'y avait aucune conséquence.

22                                   Souvent, ce qui se passait, si c'était signalé, et plusieurs cas, oui,  
23 étaient signalés, que le contrevenant, l'agent de police contrevenant faisait l'objet d'une  
24 promotion, et là, on a au sein des rangs supérieurs des prédateurs, des prédateurs  
25 sexuels, des gens... ce sont des crimes! La GRC va les traiter comme des enjeux de  
26 ressources humaines, peut-être qu'on vous enlève quelques journées de paye, mais il  
27 s'agit de crimes. On ne les traite pas comme des crimes.

28                                   Alors le juge Bastarache et son équipe au... et son équipe ont

1 trouvé un haut niveau d'agressions sexuelles, de harcèlements sexuels à tous les  
2 niveaux et dans chaque région, et il n'a pas spécifié tous les éléments, mais n'importe  
3 qui qui peut se rendre à l'internet et faire une recherche rapide sur la GRC en Néo-  
4 Écossais et vous allez trouver beaucoup d'agressions sexuelles d'enfants, de femmes,  
5 proférer des menaces à l'endroit des femmes, violence conjugale, corruption, c'est ici  
6 en Nouvelle-Écosse aussi, et c'est une vérité inconfortable. Ils ont découvert que  
7 ceux... en fait, cela a eu beaucoup de conséquences. Ça peut mener au suicide de la  
8 part des femmes qui n'ont pas été aidées ou qu'on n'a pas cru, qui ont été  
9 traumatisées par le processus de l'enquête, qui ont perdu des occasions, de la  
10 « retaliation » – on le voit souvent. Même aujourd'hui, une des plaintes, c'est que la  
11 GRC, les agents de police de la GRC et les officiels se moquent des gens de la partie  
12 d'éléments qui participent au règlement et de ne pas les croire. Des traumatismes  
13 psychologiques graves également, ça a un impact sur notre santé physique, le trouble  
14 du stress post-traumatique, les divorces, l'incapacité de travailler, il s'agit de  
15 conséquences graves.

16 Et c'est pas juste une ou deux mauvaises pommes. Il a dit, il a  
17 adressé... il a abordé ce mythe-là : il y a une ou deux mauvaises pommes, mauvais  
18 types dans chaque institution. Non, c'est fréquent dans la GRC et depuis bien  
19 longtemps, tout le long de la chaîne de commandement, et ils ont refusé d'aborder ce  
20 problème. C'est ça, l'élément clé du rapport. C'est pas seulement qu'ils n'ont pas la  
21 capacité de se réformer, ils ont refusé de le faire. Lorsqu'on les a confrontés à d'autres  
22 rapports, notamment le rapport de Human Rights Watch qui a documenté plusieurs  
23 signalements de femmes autochtones et de filles autochtones qui ont été violées par  
24 des agents de la GRC, la réponse de l'ancien commissaire en chef : un courriel à tous  
25 les membres de la GRC : « Ne vous gênez pas, je vais vous défendre. » Ça, ce n'est  
26 pas « c'est une crise de sécurité publique, on va enquêter », non, « je vais vous  
27 défendre ». On a également dit qu'ils s'occupent davantage de leur réputation que de  
28 s'en prendre aux prédateurs, et en date de ça, de son intervention, personne n'avait

1 perdu leur emploi.

2 Dans le rapport Bastarache, c'est que c'est clair que dans les  
3 milliards de dollars au niveau des recours collectifs et des poursuites civiles à l'endroit  
4 de la GRC, ça n'a pas arrêté le problème et il n'y a non plus eu de reddition de comptes  
5 à l'endroit des contrevenants. Alors, imaginez appeler la GRC pour des types qui ont  
6 fait des... commis des viols à l'endroit de leurs propres agents de police féminins et de  
7 s'attendre qu'ils aient une évaluation objective du consentement, de crédibilité, s'il y a  
8 un potentiel de peur, si ça pourrait être un évènement où il y a létalité ou non. Ils ne  
9 sont plus qualifiés d'occuper ce rôle-là nulle part à côté des violences sexualisées ou  
10 violences conjugales, peu importe.

11 La recommandation première de Bastarache est cohérente avec la  
12 recommandation du rapport spécial de l'ONU et au niveau de la violence à l'endroit des  
13 femmes autochtones : il doit y avoir une révision externe puissante de la GRC qui  
14 accomplit plusieurs choses, qui considère si la GRC peut être sauvegardée ou si on doit  
15 la démanteler, mais, deux, de s'attaquer à chaque auteur dans cette force policière et  
16 de regarder à chaque dossier qu'ils ont touchés et que si cela aurait pu avoir un impact  
17 si une femme était protégée, si on a cru une femme, si le type a été permis de continuer  
18 de commettre des crimes.

19 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci beaucoup, Pam.

20 Maintenant, je vais poser une question à Emilie. Ces  
21 recommandations, ces rapports, et aussi le manque de réponse à ces  
22 recommandations est quelque chose qui se trouve dans le contexte correctionnel.  
23 Maintenant, pouvez-vous nous parler de cette tendance suite au rapport de Louise  
24 Arbour, aussi suite au travail de l'enquêteur.

25 **Dre PAMELA PALMATER:** Madame la juge Arbour a écrit ce  
26 rapport sur plusieurs évènements qui ont eu lieu aux prisons pour femmes en 1996,  
27 mais c'était six ans après le Creating Choices – « Créer les choix », c'était le rapport du  
28 Groupe de travail sur les peines des femmes au Canada –, et elle a dit dans la

1 Commission d'enquête sur les évènements qui ont eu lieu aux prisons pour femmes en  
2 1996 que le droit est absent dans les prisons, même si les règles sont partout. Alors,  
3 ça, il faut le retenir. Ça, c'est en 1996 et quand on voit... se rend aux prisons pour  
4 femmes au Canada, on voit que la primauté du droit n'est pas respectée tandis que les  
5 règles sont présentes... omniprésentes.

6                                   Donc, songeons au contexte de ce rapport de madame Arbour.  
7 C'était le 30<sup>e</sup> anniversaire et l'Association des sociétés Elizabeth Fry qui avait coprésidé  
8 ce rapport. Il y avait beaucoup d'optimisme qu'on allait créer un système qui permettait  
9 d'aborder les enjeux qui avaient été soulevés à l'époque, et si je vous parle de ces  
10 enjeux qui ont été identifiés en 1990, vous allez trouver que ces enjeux sont très  
11 semblables à ceux que nous avons cernés aujourd'hui. Donc, on parle du fait que les  
12 prisons pour femmes... la prison pour femmes n'est pas adéquate, ainsi que la  
13 programmation est inadéquate, que les femmes sont isolées de leurs familles, que les  
14 besoins des femmes autochtones et francophones ne sont pas comblés, que les  
15 femmes doivent être mieux intégrées dans la communauté, et finalement et plus  
16 important, quelque chose qu'on soulève toujours, c'est que la privation des libertés ne  
17 favorise pas la réhabilitation.

18                                   Donc, le rapport a identifié et recommandé une feuille de route pour  
19 l'avenir, c'était donc une approche axée sur la communauté non punitive, c'était un  
20 modèle qui visait à régler la violence des préjudices et les traitements illicites dont les  
21 femmes ont fait l'objet dans les prisons jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs exemples des  
22 réformes suggérées, donc, il n'y aurait pas d'agents de correction, il y aurait des  
23 travailleurs primaires et travailleuses primaires. Pour l'instant, on a encore des  
24 travailleurs primaires et ce sont des gens qui porteraient les mêmes vêtements que  
25 nous autres, il n'y aurait pas d'uniformes, il n'y aurait pas de clôtures, que les gymnases  
26 seraient utilisés par la communauté ainsi que par les femmes dans la prison et qu'il y  
27 aurait, donc, un aller-retour entre les membres de la communauté et les prisonnières.

28                                   Deux ans après la publication du rapport « Créer des choix »,

1 Services correctionnels Canada étaient en train de mettre en œuvre plus de mesures  
2 de sécurité dans les prisons, et c'était en 1996 que l'incident a eu lieu au pénitencier  
3 des femmes de Kingston où neuf femmes ont été agressées de façon violente par du  
4 personnel des Services correctionnels du Canada, ce qui a mené à l'enquête de  
5 Madame la juge Louise Arbour qui a émis elle aussi des recommandations. Plusieurs  
6 de ses recommandations de 1996 n'ont pas été mises en œuvre non plus. Le rapport  
7 sur les femmes autochtones disparues et assassinées émet des recommandations qui  
8 n'ont pas été mises en œuvre non plus.

9                   Alors, je pourrais vous parler d'autres rapports qui contiennent des  
10 recommandations qui n'ont jamais vu le jour et, encore là, donc, le bureau de  
11 l'enquêteur correctionnel, donc le défenseur des droits, émet des recommandations à  
12 chaque année dans ses rapports annuels, mais ces recommandations seront... feront  
13 l'objet de platitudes et de promesses de la part des commissaires des Services  
14 correctionnels du Canada.

15                   Quand on a présenté la question de la violence sexuelle et la  
16 coercition, ils ont dit : « Nous avons une politique de zéro tolérance », mais qu'est-ce  
17 que cette politique veut dire, que dans la... quand dans la pratique les gens subissent  
18 encore des préjudices. Donc on doit s'assurer que s'il y a un mécanisme de  
19 surveillance, que ce mécanisme et que toute recommandation émise ait des dents, soit  
20 pratique, qu'il y ait une responsabilité, que les acteurs étatiques ne puissent pas agir  
21 avec impunité. C'est pour cela que les gens ne leur font pas confiance. Et le bureau de  
22 l'enquêteur des corrections est frustré aussi. Le fait que les prisonniers vont... ça c'est  
23 donc le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Le fait que ces gens, les prisonniers ont  
24 une espérance de vie de 20 ans de moins que la population en général, cela devrait  
25 nous préoccuper et pourtant on permet que le système des prisons puisse se  
26 poursuivre, comme si ce n'était pas un système que l'on avait créé nous-mêmes, c'est  
27 un système qui est sous financé... pourquoi est-ce qu'on finance si grassement ce  
28 système quand... au montant de 3 millions de dollars, quand les autres services de

1 première ligne doivent demander des miettes.

2                                   Alors je demande que toute recommandation et tout organisme de  
3 surveillance que l'on mette en œuvre ait les dents nécessaires pour exiger des comptes  
4 aux gens et au système.

5                                   **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci beaucoup Emilie. Deepa, maintenant  
6 je vais me tourner vers vous, parce que je sais que vous avez de l'expérience avec les  
7 recommandations politiques et certains des risques associés avec ce travail. Pouvez-  
8 vous nous parler de votre expérience ?

9                                   **Mme DEEPA MATOO:** Oui, d'accord. Je vais parler de mon  
10 expérience dans le domaine des mariages forcés. Ça comprend toute forme de  
11 violence qui arrive lors d'un mariage forcé, qui sera souvent, presque toujours associé  
12 avec la violence sexuelle et d'autres formes de violence comme la coercition et le  
13 contrôle. Bien des organismes féministes et beaucoup d'études sur les mariages forcés  
14 présentent une seule recommandation. Donc plusieurs documents politiques sur  
15 l'approche multisectorielle avec... jumelé avec une stratégie d'éducation. Plusieurs  
16 expertes continuent à demander que les survivantes radicalisées soient à l'avant-plan  
17 de toute mesure qui soit adoptée pour aborder, régler cette forme de violence. Il y a  
18 beaucoup d'éléments dans le document qui a été présenté par le *Savation legal clinic of*  
19 *Ontario* visant à ce que les femmes radicalisées puissent être jumelées avec les  
20 services qui étaient appropriés pour elles, au lieu de les remettre dans les structures  
21 que l'on voit souvent comme le complexe du sauveteur blanc. Malheureusement, les  
22 rapports publiés par les féministes et les savants et chercheuses ont été cités comme  
23 les motifs d'un projet de loi qui a été adopté en 2014 par le gouvernement, qui  
24 s'appelait le projet de loi *S-7 Zéro tolérance pour les pratiques culturelles barbares*.  
25 Cette loi criminalisait plusieurs pratiques, le mariage forcé, la violence axée sur  
26 l'honneur, soi-disant, et par suite de cette adoption de ce projet de loi on... le  
27 gouvernement a prétendu avoir fait tout le nécessaire et c'était justement la peur de  
28 plusieurs féministes radicalisées et malheureusement, on devient... on adopte un projet

1 de loi qui ne sera jamais utilisé. Parfois, je dis que bon, il faudrait interroger n'importe  
2 quel policier de la GRC, n'importe quel agent de la GRC et leur demander quel est  
3 l'article du *Code criminel* qui leur permet d'accuser quelqu'un pour l'un de ces crimes et  
4 je peux vous garantir que personne ne va pouvoir me le dire. Alors c'est l'état de la  
5 situation.

6                   Quand Emilie parle de la criminalisation, je crois que parfois la  
7 criminalisation est utilisée comme une stratégie visant à dire que bon, on a coché les  
8 cases, on a fait quelque chose au lieu de vraiment faire quelque chose. Et c'est une  
9 stratégie qui expose les collectivités au danger, les communautés au danger, au lieu de  
10 les protéger. Dans le contexte de l'Ontario, je dois parler d'une stratégie. Des stratégies  
11 ont été publiées, des recommandations politiques ont été publiées en avril 2019 et dont,  
12 que le gouvernement provincial établisse un fond de guérison pour ces femmes. En  
13 accord avec les lignes directrices. Le gouvernement de l'Ontario a éliminé le seul  
14 programme de compensation pour les victimes et ils l'ont remplacé avec un programme  
15 d'intervention rapide pour les victimes qui n'offre des soutiens que pour des besoins  
16 immédiats et les survivantes de la violence sexuelle ne peuvent pas obtenir un  
17 financement de ce programme. Ce sont des exemples qui vous... pour vous démontrer  
18 le nombre de fois que les recommandations émises où le travail des... très réfléchi des  
19 féministes est récupéré, soit devient... est relégué aux oubliettes, ou soit est récupéré  
20 pour des résultats qui n'ont rien à voir et souvent, on va traiter ces enjeux comme s'ils  
21 se produisent en silo. Et c'est un écran de fumée finalement. Je crois qu'un mécanisme  
22 de responsabilité est nécessaire ainsi que la mise en œuvre, comme disait Emilie. Mais  
23 je voudrais aussi ajouter ceci, qu'il est important pour tout le monde de réfléchir à ceci,  
24 que la plupart des discussions d'aujourd'hui nous parlent des connaissances que nous  
25 avons. La plupart d'entre nous n'ont pas entendu quoi que ce soit de nouveau  
26 aujourd'hui. La plupart de nous, de nos collègues ne sont pas choqués. Donc cela  
27 démontre ce qui est absent dans nos actions.

28                   **Dre EMMA CUNLIFFE:** J'ai une dernière question avant de

1 prendre... de passer à la pause. Sunny, maintenant une question pour vous. Deepa  
2 vient de parler de sa frustration et je pense que vous avez exprimé une frustration  
3 similaire. Deux questions, et qui donnent suite à certains des commentaires de Pam. Le  
4 juge Bastarache dans un rapport parle du courage de ces femmes de la GRC qui  
5 avaient parlé de la violence sexuelle dont elles avaient été victimes. Pouvez-vous parler  
6 un peu de cela ?

7 **Mme SUNNY MARRINER:** Oui. Dans mon travail d'appui, de  
8 première ligne, il est arrivé de façon un peu naturelle que les policières sont venues  
9 chercher du soutien de ma part, pendant 10 ans. Et je peux vous dire que pendant ma  
10 carrière de 25 ans, parfois on dit, on protège nos clients avec des slogans, mais les  
11 policières n'ont pas tendance à venir chercher de l'aide des services de première ligne.  
12 Je ne l'ai jamais vu pendant beaucoup d'années. Le cas du mur bleu est plus fort  
13 parfois que le besoin et le souhait de chercher l'appui quand elle est en crise ou vit un  
14 traumatisme. Donc même une agente de police qui vit une violence sexuelle et qui  
15 envisage le suicide, ou qui est chez elle en train de songer à d'autres réactions  
16 injurieuses, cette personne est tellement conditionnée à ne pas raconter son expérience  
17 à autrui, c'est une trahison pour elle. Une trahison de tout ce qui est englobé par  
18 l'intégrité du service de police. De cette fraternité policière et donc, cette barrière a pour  
19 effet d'isoler davantage les survivantes de la violence sexuelle qui sont membre de la  
20 police et les mets dans une position où elles ne peuvent pas s'opposer au manque de  
21 responsabilité institutionnelle, dans cette institution à laquelle est s'est jointe parce que  
22 c'était un lieu d'intégrité. Mais aussi, elles ne peuvent pas obtenir les nécessités de la  
23 guérison.

24 Souvent, pour se remettre d'une expérience traumatisante il faut  
25 partager l'expérience avec autrui. Les gens, par exemple, qui ont vécu des événements  
26 de pertes massives. Mais s'ils peuvent avoir un lien envers quelqu'un d'autre qui a vécu  
27 la même chose, ça les... ça vous aide à... à comprendre et à normaliser vos réactions.  
28 Ces gens, ces agents de police qui ont parlé de cela ont eu la possibilité de comprendre

1 mieux ce qu'elles avaient vécu. Et cela leur a permis aussi de comprendre un peu la  
2 trahison dont elles avaient fait l'objet. Mais aussi, les survivantes de la violence  
3 sexuelle, et ça, ça porte aussi sur les services militaires et paramilitaires, ces gens vont  
4 mettre à risque leur vie ou leur sécurité. Souvent, par exemple, si la personne porte  
5 plainte on va les menacer de ne pas avoir du renfort quand elles en auront besoin. Ça,  
6 c'est très important dans des détachements isolés et donc, c'est la menace vraiment de  
7 perdre la vie. Si on... si on viole ces codes informels. Donc je... ce qu'on a appris c'est  
8 que, et je pense que Pam s'y est référée, c'est que quand vous avez un agent qui  
9 commet des crimes, vous avez neuf officiers qui ne vont pas révéler cette situation à  
10 cause de tous ces facteurs dont on vient de parler.

11 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci, Sunny. Ma deuxième question au  
12 sujet du même thème, du même sujet, ou l'autre menace qui a été documentée dans le  
13 rapport, qui a tendance à protéger l'institution plutôt que d'essayer de savoir ce qui s'est  
14 passé. Et je me demande si vous voyez des parallèles par rapport à vos expériences  
15 sur la base du document sur l'intervention de la police, par exemple pour ce qui est de  
16 l'information non fondée.

17 **Mme SUNNY MARRINER:** Je dirais que pendant plusieurs  
18 décennies, dans mon travail de féministe et de changements systémique, l'une des  
19 premières choses que l'on entend en tout premier lieu, c'est le déni. Et donc, on parle  
20 de vous devez prouver que le problème existe lorsqu'il est question d'un milieu  
21 professionnel. Et donc, avec la violence à l'encontre des femmes en particulier. Et sur  
22 les 15 dernières années, si on prend ça comme un seul bloc de travail au Canada, une  
23 grande partie de ce travail porte sur, par exemple, essayer de savoir si ce problème  
24 existe de consultation des... toutes sortes de mécanismes pour... des livres blancs  
25 pour essayer de savoir. Des choses ont été dites à plusieurs reprises, mais lorsque la  
26 question reprend, après on va essayer de dire que le problème n'existe pas. Donc je  
27 pense que le pro... je réalise que... excusez-moi si vous entendez un écho, ça va peut-  
28 être vous déranger.

1 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Non, non, on ne l'entend pas.

2 **Mme SUNNY MARRINER:** Je suis vraiment désolée pour ça.

3 Donc, comme je l'ai dit, je pense que nous sommes pris dans des cycles lorsque l'on  
4 sait que le problème existe, mais lorsqu'on n'a pas accès à des informations qui nous  
5 permettent justement d'articuler le problème, de formuler le problème, d'avoir accès à  
6 des données. Donc il est question de passer par le mécanisme pour les améliorer, les  
7 recommandations sont émises et encore une fois, on va reprendre le cycle par rapport  
8 aux besoins, à la question relative aux besoins de preuves.

9 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Toutes mes excuses d'avoir dépassé le  
10 temps, Commissaires.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** C'est correct. On va prendre une  
12 pause de 15 minutes, merci.

13 --- L'audience est en pause à 15 h 23

14 --- L'audience est reprise à 15 h 41

15 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Docteur Cunliffe.

16 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci, Monsieur le Commissaire. Pendant  
17 la pause, Lana, vous avez mentionné qu'il y a quelque chose que vous souhaitez  
18 ajouter à vos propos précédents au sujet de ce que les prestataires de services  
19 n'arrivent pas à bien faire en ce qui a trait à la communauté Afro-Néo-Écossaise.

20 **Mme LANA MacLEAN:** Ce que je n'ai pas identifié, c'est qu'au  
21 sein de la communauté Afro-Néo-Écossaise, plusieurs façons où les prestataires de  
22 services constitutionnels pour les organismes qui sert les femmes, bien qu'on puisse  
23 bien vouloir faire, on va peut-être embaucher quelqu'un qui me ressemble, mais de  
24 mettre un niveau de réédition de comptes sur... au sein des deux seules personnes.  
25 C'est certain que cette personne-là est susceptible de faire l'objet d'un traumatisme  
26 fondé sur le racisme. Alors, on trouve un petit montant de financement pour fournir une  
27 prestation de services à un grand groupe de femmes avec une variété d'expérience.

28 Alors, ce qu'ils font mal, c'est qu'en fonction du manque de

1 financement de base de fournir des soins réactifs à des collectivités avec beaucoup de  
2 diversité culturelle, notamment la communauté afro-néo-écossaise. Ce n'est pas  
3 intentionnel, mais on met l'emphase sur le traumatisme en tenant compte des  
4 traumatismes, mais avec... au niveau de la communauté afro-néo-écossaise, on  
5 comprend à quel point leur race... les traumatismes touchent non seulement l'individu,  
6 mais également toute la collectivité.

7                   On doit avoir la conscience situationnelle plus élargie; lorsqu'une  
8 femme noire prend l'étape courageuse de s'engager auprès des forces policières, de  
9 leur parler au sujet des enjeux liés à la violence fondée sur le genre, encore une fois, on  
10 ne croit pas leur parole. On présume qu'en 2022, on va entendre les voix des femmes  
11 afro-néo-écossaises, mais cela revient aux partis-pris implicites – mais non, les femmes  
12 afro-néo-écossaises sont encore touchées de façon disproportionnelle par cela.

13                   Les prestataires de services doivent certainement avoir à l'esprit  
14 que la conception des programmes ne prend pas toujours en compte l'optique culturelle  
15 lorsqu'on considère comment le logement ou les abris et leur conception; plusieurs  
16 femmes noires qui vont quitter se rendent à un abri, ça peut les mettre à haut risque  
17 d'un tort psychique où il y a la possibilité de racisme à l'abri, peut-être s'il y a d'autres  
18 femmes qui n'ont jamais cohabité avec des personnes noires, il y a un plus haut niveau  
19 de critique auquel les femmes font face et de vulnérabilité, au partage d'espace. Bien  
20 que nous fassions preuve de cohabitation intergénérationnelle dans nos collectivités,  
21 d'avoir une optique comme femmes noires dans un milieu d'abris signifie qu'elles ne  
22 sont pas en sécurité contre les micro-agressions à caractère racial. Alors, les  
23 prestataires de services doivent prendre cela... doivent garder cela en tête.

24                   Au niveau des services policiers, il est prévalant que les policiers  
25 cherchent des leaderships au sein de la collectivité afro-néo-écossaise chez les  
26 hommes uniquement. Et ça, ça pose problème lorsque... ce sont en fait, comme j'ai dit  
27 plus tôt, les femmes qui sont les gardiennes de la culture. Alors, que les hommes soient  
28 les porte-paroles de la collectivité portent les gens davantage en péril, que les femmes

1 soient davantage portées en péril, les hommes sont élevés par la police, certains de  
2 ces hommes-là sont des auteurs de violences eux-mêmes.

3                   Alors, ce sont des éléments à nuancer qui sont importants à garder  
4 en tête, de créer des connexions avec la collectivité néo-écossaise qui ne sont pas  
5 genrée et fondées sur l'équité place les femmes à risque d'une façon plus nuancée.  
6 Alors, mise en garde lorsque la GRC ou les agences de police disent qu'ils créent des  
7 partenariats avec la communauté afro-néo-écossaise; ils créent des partenariats avec  
8 qui, précisément? C'est basé sur le genre, il me semble, comment les gens perçoivent  
9 le leadership, bien que ça ne reflète pas forcément la culture et cela peut mettre les  
10 femmes et les enfants en péril.

11                   Je voudrais juste revenir sur ces points-là. Selon une optique afro-  
12 néo-écossaise, pour moi, c'est important que les commissaires en soient au courant :  
13 peu importe le financement qui est disponible, le financement doit être ciblé, que ce soit  
14 aux prestataires de services conventionnels aux femmes, pour s'assurer que leur  
15 modèle de prestation de services fasse des adaptations qui interviennent  
16 convenablement auprès des femmes afro-néo-écossaises et que les modèles de  
17 financement, ce n'est pas juste question d'embaucher une seule femme pour desservir  
18 toute une grande démographie, mais une équipe de femmes afro-néo-écossaises qui  
19 soutient la liberté des femmes et leur donne en matière d'intervention, en matière de  
20 violence à caractère sexuel et violence fondée sur le genre et que ce certain de ce  
21 travail-là, selon l'optique afro-néo-écossaise et intergénérationnelle, alors avoir des  
22 jeunes femmes et des femmes plus âgées comme partie de l'équipe qui mène le travail.

23                   **Dre EMMA CUNLIFFE** : Un grand merci d'avoir abordé cette  
24 dynamique. Alors, je passe à autre chose maintenant, un peu. Jusqu'à date, la  
25 discussion a touché les schémas généraux de la police et institutionnels en matière de  
26 violence fondée sur le genre et d'autres formes de violence sexuelle. On a parlé de cas  
27 individuels en cours de route et là, on parlait d'une discussion plus longue sur un cas  
28 particulier, le cas de Susan Butlin. Madame Butlin a été assassinée en l'an 2015 par

1 son voisin. Elle vivait près de Termagouche, en Nouvelle-Écosse. Un résumé d'un  
2 rapport à l'interne de la GRC des événements qui ont mené au meurtre de Madame  
3 Butlin, c'est la pièce P003678 et une version complète de ce dossier-là sujette au  
4 caviardage a également été déposée comme preuve.

5 Isabel, à vous en premier, d'abord. Au début de la session, vous  
6 avez expliqué le défi sur le consentement en vertu du droit canadien. On va y revenir  
7 dans un instant, mais tout d'abord, pourriez-vous décrire ce qui s'est passé à Madame  
8 Butlin, les actes de son voisin et de que vous savez de la réaction de la police et du  
9 système judiciaire quant à son expérience?

10 **Prof. ISABEL GRANT** : Comme vous l'avez décrit, Madame Butlin  
11 a appelé la police en août 2017 et leur a dit qu'elle avait été agressée sexuellement le  
12 mois précédent par son voisin. Elle a décrit un comportement agressif de sa part, en  
13 état d'ébriété et elle a dit qu'elle avait peur. Il a dit qu'elle était intéressée et il a persisté  
14 et ensuite, elle a pris la décision, pour sa propre sécurité, d'accepter, en quelque sorte,  
15 ses avances sexuelles. Lorsqu'elle a finalement réussi à le faire partir, il a dit qu'il y sera  
16 de nouveau, qu'il reviendra et elle a perçu ça comme une menace.

17 Quand elle a appelé la GRC quelques semaines plus tard, elle a dit  
18 qu'il n'y avait aucun crime, que ce qu'elle avait décrit, c'était une relation sexuelle  
19 consensuelle. Alors, quelques jours plus tard, elle a cherché à avoir une interdiction  
20 pour trouble de la paix et il y a eu... il a reçu l'ordre et il y avait retardement inévitable.  
21 Le juge qui a entendu la demande d'interdiction de contact pensait qu'il y avait  
22 davantage, qu'il y avait certains signes d'un crime. Alors, il a demandé au procureur de  
23 rejoindre la GRC et la GRC a répété sa position qu'il n'y avait eu pas de crime.

24 Entre temps, l'auteur, la femme de l'auteur avait contacté la GRC et  
25 elle avait dit qu'elle avait peur que son mari allait tuer Madame Butlin, qu'il était soul et il  
26 les a rappelés et il a dit... et elle leur a dit qu'il avait fusil. La GRC l'a arrêté brièvement  
27 pour conduite en état d'ébriété, d'après ce que je comprends – ce n'est pas clair – mais  
28 on sait qu'il a été libéré. Elle a continué d'essayer de communiquer avec la GRC; le fait

1 qu'elle était mal à l'aise, son inconfort avec la façon que c'était abordé, même réponse :  
2 la police a dit qu'elle n'avait pas dit non, qu'elle ne lui avait pas dit qu'elle n'accueillait  
3 pas favorablement ses avances sexuelles et qu'elle voulait qu'il arrête.

4 Un moment donné, il l'a menacée pour chercher qu'elle retire la  
5 demande pour une interdiction de contact. Tout ça s'est produit et quelques jours avant  
6 qu'on devait avoir une instance en Cour pour l'interdiction de contact, l'auteur l'a tirée,  
7 l'a abattue par balle et il a été depuis lors trouvé coupable de meurtre au deuxième  
8 degré.

9 Si je peux ajouter, toute personne qui lit cette description, c'est une  
10 description très perturbante; elle a fait tout ce qu'elle pouvait pour utiliser les systèmes  
11 qui existent afin de l'obtenir de l'aide. Elle a parlé à un ami pour obtenir du soutien, elle  
12 a appelé la police, elle a répété ses préoccupations plusieurs fois. En lisant la  
13 description, on voit plusieurs crimes potentiels en plus de l'agression sexuelle que la  
14 police aurait pu utiliser pour chercher à intervenir dans cette situation – ils ne l'ont pas  
15 fait.

16 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci. Et Isabel, si on pourrait revenir à  
17 l'un des crimes potentiels, vous avez expliqué soigneusement la déclaration de  
18 Madame Butlin, qu'elle a décrit... qu'elle a décidé afin d'assurer sa sécurité,  
19 d'acquiescer à l'activité sexuelle. Est-ce que cela rencontre la norme du consentement  
20 en vertu du droit canadien?

21 **Prof. ISABEL GRANT** : Non – il n'y a rien dans cette description-  
22 là. Je me suis limitée à la description sur laquelle elle voulait l'activité sexuelle, la partie  
23 de l'acte, non plus qu'elle a communiqué son consentement ou son entente à l'auteur.  
24 Elle a dit qu'elle avait peur, il a dit qu'il était plus fort qu'elle et qu'il était nettement en  
25 état d'ébriété. Les femmes sont constamment dans des positions où elles doivent faire  
26 l'évaluation dans l'espace de quelques... de fractions de secondes pour leur sécurité et  
27 c'est quoi la meilleure façon d'empêcher une pire escalade. Et elle a pris... fait cette  
28 évaluation-là dans les fractions de seconde.

1 Je comprends l'origine du problème où j'ai vu le document des  
2 meilleures pratiques de la GRC. Comme vous avez lu plus tôt, ça décrit différentes  
3 façons qu'elles puissent dire non, ce qui n'est pas précis ou juste. L'autre élément  
4 associé à ce document-là, ça écarte plusieurs circonstances où aucun consentement  
5 n'est obtenu. Ils citent plusieurs exemples d'une section du Code criminel qui est précis  
6 à l'agression sexuelle; une autre section du Code criminel qui traite de toutes les  
7 agressions. On y dit : aucun consentement n'est obtenu où il y a menace ou violence ou  
8 menace de violence. Et cela ne figure pas dans le document de la GRC, une omission  
9 grave dans le contexte de cette instance.

10 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci, Isabel. Dans un article intitulé  
11 « L'agression des femmes plus âgées » avec votre corédactrice, Janine Benedet – cet  
12 article n'a pas encore été déposé, mais pour les participants, c'est le COM0059877  
13 pour votre référence. Vous écrivez au sujet des causes et des schémas que l'on peut  
14 questionner dans le droit au niveau des agressions sexuelles à l'endroit des femmes  
15 plus âgées ou, selon votre définition, des femmes au-delà de l'âge de 50 ans. Pourquoi  
16 avez-vous choisi cet âge?

17 **Prof. ISABEL GRANT** : Oui – je sais que plusieurs d'entre nous ne  
18 veulent pas penser que 50, c'est une femme plus âgée. C'était de façon délibérée,  
19 après avoir passé en revue les recherches des façons de sonder à l'âge qui sont  
20 spécifiques au contexte. Alors pour les femmes, dans le contexte de la violence  
21 sexuelle, 50, c'est une femme plus âgée. On voit que ce à quoi la victime à laquelle on  
22 s'attend, c'est soit une femme ou une fille ou une femme dans le milieu de sa vie. On  
23 parle d'attirance sexuelle, la capacité de donner, d'enfanter, mais on voulait une  
24 définition inclusive parce qu'on peinait franchement à identifier ces affaires dans la  
25 jurisprudence – il y avait tellement peu de cas. On a décidé d'opter pour un âge plus  
26 bas, en reconnaissant que ces femmes-là ne sont pas forcément âgées, mais plus  
27 âgées que la plaignante la plus paradigmatique en matière d'agression sexuelle.

28 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors, cette notion de plus âgée, ça a été

1 choisi soigneusement. Alors, vos constats? Qu'est-ce que vous avez observé au sujet  
2 des expériences des femmes dans ce groupe d'âge-là, là où vous avez pu trouver des  
3 cas?

4 **Prof. ISABEL GRANT** : Ce qui nous a frappé, c'est ce qu'on n'a  
5 pas observé plutôt que ce qu'on a observé. On avait regardé de 20 ans de  
6 jurisprudence; c'est longtemps. On a comparé dans les preuves dans les sciences  
7 humaines; ce qu'on a retrouvé dans les sciences humaines, c'est comme les femmes  
8 plus jeunes, les femmes plus âgées ont tendance à faire l'objet d'agression sexuelle  
9 des gens qu'elles connaissent, leur époux et, pour des personnes très âgées surtout,  
10 les soignants.

11 Ce n'est pas ce qu'on a vu; ça ressemblait aux agressions  
12 sexuelles dans toute la jurisprudence, il y a trois ou quatre décennies. Des agressions  
13 sexuelles par un partenaire intime, par un voisin, par un ami, quelqu'un avec qui on  
14 sort, c'était complètement absent. Les instances que nous retrouvions, des femmes...  
15 qui impliquaient des femmes plus âgées où on a rentré par effraction dans leur maison  
16 dans le milieu de la nuit, étaient battues et agressées; des affaires très violentes, très  
17 perturbantes, mais plutôt l'agression stéréotypée. Il y avait de la violence, il y avait de la  
18 résistance, il y avait souvent des armes et il y a souvent des terribles blessures à la  
19 femme impliquée.

20 Mais complètement absentes dans la jurisprudence, c'était des  
21 agressions sexuelles par un partenaire intime parmi ce groupe de femmes. Notre  
22 conclusion, c'est qu'il y avait probablement deux choses : décrire ce qu'on ne voit pas,  
23 c'est plus difficile que de décrire ce que l'on voit. On a conclu qu'il y avait des obstacles  
24 en matière de signalement pour ce groupe de femmes, mais également des obstacles  
25 dans l'intervention de la police auprès de ces femmes-là parce que la police ne voit pas  
26 les femmes plus âgées comme des objets sexuels, de façon comme quoi ils voient les  
27 femmes plus jeunes comme étant des êtres sexuels. Et ils lient clairement les attrait  
28 sexuels à l'agression sexuelle, comme si on choisissait la victime en fonction de leur

1 niveau d'à quel point elles sont attrayantes et les stéréotypes des femmes plus âgées  
2 font qu'elles sont invisibles au niveau de l'attrait sexuel. Si on percevait l'agression  
3 sexuelle comme une question de différence de pouvoir, on aurait une bien différente  
4 compréhension de comment on choisit nos victimes.

5 Notre hypothèse, c'est que ces causes-là n'ont pas été présentées.  
6 Le mouvement féministe, franchement, n'a pas fait un bon travail de mettre à la lumière  
7 du jour les expériences des femmes plus âgées non plus. On essaie d'attirer l'attention  
8 à cela comme un milieu important pour de la recherche.

9 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci Isabel. Deepa, à vous maintenant.  
10 Revenons à l'affaire Susan Butlin; l'intervention de la police établie dans le résumé que  
11 vous avez reçu de l'incident, est-ce que c'est hors de la norme, selon votre expérience,  
12 reconnaissant que vous travaillez dans une différente compétence?

13 **Mme DEEPA MATTOO** : Non, je pense que l'intervention de la  
14 police n'est pas hors de l'habituel. En fait, ce que je voudrais dire, c'est que ce qui  
15 manque dans le système véritablement, c'est une exigence normalisée d'une évaluation  
16 du risque lorsqu'on reçoit un tel appel. L'agent de police n'a fait aucune évaluation de  
17 cela, n'a même pas cherché à comprendre c'était qui l'auteur, quel accès potentiel qu'il  
18 avait des armes à feu, des armes, des ressources et des erreurs ont été faites plusieurs  
19 fois.

20 Alors, c'est bien documenté et Professeur Grant peut nous diriger  
21 vers les rapports de recherche qui nous ont dit à plusieurs reprises, qui ont dit que  
22 lorsqu'une femme choisit de signaler un incident, elle prend des mesures à l'endroit  
23 d'un auteur, c'est là où le risque est le plus élevé, où il y a le risque le plus élevé de  
24 violence. C'est précisément ce qu'on a vu dans cet incident; il choisit de faire quelque  
25 chose, il perd le contrôle complet et là, il va la tuer et il la tue. Ce sont les points de  
26 l'évaluation de risques qui doivent... qu'on doit faire. On doit comprendre le risque, on  
27 doit mitiger les risques. On voit régulièrement où le système rate complètement ces  
28 interventions-là, notamment auprès des agents de la police et également par la

1 Couronne à des phases ultérieures.

2                   Au niveau de l'évaluation du risque, je vous dirais qu'il y a une  
3 absence de compréhension au sein du système que le risque ne prend pas fin après  
4 qu'on lance une affaire. En fait, le risque commence une fois qu'on lance une affaire.  
5 Alors, ça, c'est la chose, un signal d'alarme qui m'a frappée en lisant le résumé du  
6 rapport.

7                   Certains autres éléments importants qui se répètent – je  
8 reviendrais encore au concept des facteurs intersectionnels qui figure dans cette  
9 instance. Il n'y a aucune optique de ce qui se passe sur le plan des traumatismes,  
10 l'isolement; il n'y a personne qui songe à la méfiance du système lorsqu'elle dit : c'est  
11 pourquoi je vais parler à un agent de police. Il n'y a personne qui se préoccupe.  
12 Songez-vous, les agents de police, les services policiers, c'est un service qui est offert  
13 au public. Dans tout autre milieu, lorsqu'une plainte de ce genre, une méfiance à ce  
14 niveau-là sera véhiculée, quelqu'un songera à cela et sentir mal à l'aise. Bon, mais je  
15 vais sa.. chercher à comprendre, et arrive à comprendre pourquoi il pense cela. Peut-  
16 être qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas. Et mais... y a pas de... de  
17 réaction à cela. Alors elle fait une escalade dans sa... intervention. Comme indiqué sur  
18 l'état de service, elle faisait une escalade. C'est pourquoi je veux une agente de police.  
19 Et y avait personne qui avait pris note de cela. C'était une... on ne devait pas le prendre  
20 au sérieux.

21                   Alors, le fait de ne pas le prendre... de ne pas prendre cela au  
22 sérieux, c'est ce qu'on voit régulièrement à la clinique. C'est ça l'expérience des  
23 femmes. Absolument. C'est d'une côte à l'autre, que l'on voit des expériences que l'on  
24 voit à répétition. Le seul moment où le système intervient, c'est lorsque l'évaluation des  
25 risques fait défaillance. Et la plupart des survivants sont de bonnes ressources. Ils  
26 sont... ils s'occupent de leur situation eux-mêmes. C'est pourquoi on ne les retrouve  
27 pas souvent (inaudible). Mais ils font leur propre planification en matière de sécurité. Le  
28 système leur fait défaillance.

1 Est-ce que je peux inter... est-ce que je peux juste vous parler du  
2 système de planification de sécurité. Ça me fera... On voit souvent ça dans la... au  
3 niveau de harcèlement criminel. Que la police et d'autres s'attendent à ce que les  
4 femmes prennent des étapes pour changer leur vie. Changer la façon qu'elles se  
5 rendent au travail. Changer la... les clés à la maison pour aborder les menaces de la  
6 part d'hommes violents. Sans reconnaître que c'était... c'est la responsabilité de l'État.  
7 Nous avons individualisé les responsables de garder les femmes en sécurité. C'est  
8 surtout vrai en matière de harcèlement criminel, mais également en... dans les cas  
9 d'agressions sexuelles.

10 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Je pense qu'on va parler demain, de la  
11 hyper responsabilisation des femmes. Peut-être que vous voudrez commenter sur cela.

12 **Mme EMILIE COYLE** : Oui, c'est ça. Quand vous parliez de cela,  
13 quand vous avez dit cela, Isabel, je me suis rendue compte que j'avais oublié de  
14 mentionner certaines des raisons pour lesquelles les femmes et les... se trouvent en  
15 prison. C'est la façon qu'elles réagissent à la violence dans leur vie. Et ensuite elles  
16 sont punies. Les personnes aussi de genre divers. On a des... des notions très genrées  
17 de la réaction attendue des femmes. Et quand les femmes ne réagissent pas  
18 correctement, pour ainsi dire, et je pense que vous le disiez quand vous parliez de la  
19 façon que les femmes noires devraient réagir si les femmes réagissent d'une certaine  
20 façon quand elles sont en colère. Elles sont criminalisées et ensuite elles passent par le  
21 système judiciaire et elles sont sur punies. Punies excessivement de cette réaction.

22 J'ai parlé à... j'ai travaillé avec une femme qui était co-accusée de  
23 quelqu'un qui était dans la prison de Joliette. Ce n'est pas elle qui avait commis le  
24 crime. Elle était présente et elle a eu une peine plus longue que la personne qui a  
25 commis le... qui a poignardé (inaudible) la personne. Donc, ce n'est qu'un exemple. Il y  
26 en a beaucoup qui démontrent comment, si la femme ne se comporte pas de pas de  
27 façon maternelle et réservée, elle sera punie. Et c'était aggravé quand la personne est  
28 noire, autochtone ou trans. Homosexuelle, qui ne se présente pas d'une manière

1 féminine. Donc, ou qui n'est pas d'apparence féminine. Merci de m'avoir... d'avoir  
2 présenté cela.

3 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Et ça, c'est quelque chose qui a été  
4 abordé par la professeur Patricia (sic) Duhaney, ce matin, aussi. Surtout en lien avec la  
5 réaction des femmes noires. Maintenant, j'aimerais revenir à vous. Vous avez parlé de  
6 l'évaluation de risque dans votre réponse. Et donc, la respon... qui a la responsabilité  
7 de l'évaluation du risque. Si j'ai compris, c'est Barbara Shylock qui est en train  
8 d'élaborer des processus d'évaluation de risque pour les femmes qui ont vécu la  
9 violence fondée sur le genre. Pouvez-vous décrire le processus que vous utilisez pour  
10 élaborer vos outils d'évaluation de risque?

11 **Mme DEEPA MATTOO** : Merci de m'avoir donné cette occasion de  
12 parler de ce projet de la clinique. C'est un projet qui vise à orienter la réponse  
13 systémique aux survivantes. C'est une approche axée sur les survivantes, qui est  
14 financée par le gouvernement fédéral et on essaie de créer une feuille de route pour  
15 l'évaluation de risque et le travail de sécurité. Nous avons, mettons l'accent sur  
16 l'analyse de ce qui est disponible déjà. Il y a beaucoup de modèles d'évaluation de  
17 risque qui existe déjà. Mais après avoir examiné plus de 40 outils, nous avons vu que la  
18 plupart de ces outils n'ont pas, n'adoptent pas une approche influ... qui tient compte  
19 des traumatismes, ou des facteurs d'identité.

20 Et ces modèles ne sont pas axés sur les besoins des survivantes.  
21 Ne consultent pas les survivantes dans la création des outils. Nous sommes en train de  
22 travailler avec les survivantes de différents horizons, on essaie de comprendre où est-  
23 ce que l'évaluation de risque tourne mal. Et souvent, le système, au lieu de... de faire  
24 l'évaluation et de faire la planification avec la survivante, le système va leur dire de faire  
25 certaines choses, afin de... de rester en sécurité. Souvent, on leur dit : Bon, changez  
26 votre... changez de numéro de téléphone. C'est la seule chose qu'il faut faire pour que  
27 le harcèlement cesse. Comme si c'était la seule chose.

28 Et donc, on sait aussi que les fournisseurs de services et les gens

1 qui travaillent avec eux sont aussi des experts qui ont beaucoup d'informations et  
2 comprennent bien pourquoi certains des outils actuels ne fonctionnent pas. On les  
3 consulte, dans le cadre de ce processus. L'attente n'est pas qu'il y aura un guichet  
4 unique, qu'il y aura un seul outil qui conviendra à tout le monde.

5                   On croit plutôt qu'il devrait y avoir un cadre normalisé, des ententes  
6 en matière de vocabulaire, de compréhension, en matière d'intersectionnalité, en  
7 entente comme quoi que les personnes de certaines ethnicités ou... ont besoin de  
8 services en fonction de leur réalité culturelle. Les femmes noires, de couleur,  
9 autochtones, ont besoin de services qui sont enracinés dans leurs expériences. Et que  
10 le vocabulaire joue un rôle très important. Le langage dans... et on... ce que l'on  
11 retrouve à répétition et que la manière dont elles le décrivent, même si elles parlent  
12 anglais, le dit en anglais ou en français, que bien des femmes avec lesquelles on  
13 travaille ne parlent pas l'anglais. On offre de l'interprétation dans 200 langues.

14                   C'est là où la crédibilité entre en ligne de compte. Ou être  
15 interrogées quand l'affaire se trouve devant les tribunaux. Mais au départ, quand on  
16 cherch... quand les femmes cherchent de l'appui, c'est là où le biais se met en branle et  
17 commence à jouer un rôle, un énorme rôle. Quand on essaie de comprendre quel...  
18 comment on doit gérer le risque auquel les femmes sont exposées. C'est notre  
19 processus. On a donc examiné, révisé beaucoup de documents, d'études et d'un  
20 comité de... consultatif d'expertes, de chercheuses. Il y a plusieurs comités, en fait,  
21 consultatifs, au niveau communautaire, qui... au niveau de la communauté des  
22 survivantes.

23                   Voilà donc, la portée du projet. Et on espère que cela va donc  
24 influencer une feuille de route que nous voulons mettre en... en... place. La clinique  
25 avait commencé et complété un projet d'évaluation de risque dans le système de  
26 tribunaux de la famille. On a créé un outil en trois volets, que n'importe qui peut utiliser  
27 et adapter, sur notre site Web. L'outil commence par des questions de base qui peuvent  
28 aider à n'importe quelle intervenante qui travaille avec les survivantes dans les

1 tribunaux de la famille à identifier des situations à hauts risques, à risques élevés. Et  
2 ensuite, dépendamment de l'évaluation, peut choisir d'utiliser les deux autres volets.

3 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors merci. Merci, c'est excellent, Deepa.  
4 Je voudrais demander aux autres panélistes de parler de l'évaluation des risques aussi.

5 **Dre PAMELA PALMATER** : Alors, rapidement, je trouve que, il  
6 s'agit d'un excellent exemple d'une... un accent trop... excessif sur les accusations. Il  
7 ne s'agit pas de maintenir la femme en sécurité. Il s'agit de dire, bon, est-ce qu'il y a  
8 une accusation qui peut être logée contre quiconque. Mais l'obligation en vertu du droit  
9 international des droits de la personne et de prévenir la violence, d'enquêter dans les  
10 cas de violence et les poursuites viennent après. C'est une étape secondaire. L'étape  
11 primaire, c'est de protéger les femmes quand... selon votre obligation, comme  
12 institution étatique. Que ce soit fédéral ou provincial.

13 Elle avait peur pour sa vie, elle était menacée, ils auraient, les états  
14 auraient pu la protéger. Est-ce qu'on a enquêté sur l'existence de fusils, d'armes à feu?  
15 Est-ce qu'on a, est-ce qu'ils ont fait des vérifications de santé mentale, en matière de  
16 santé mentale? Est-ce qu'ils ont utilisé tous les dissuasifs envers lui? Toute cette  
17 obligation est là. Il ne s'agit pas que de prévenir la violence, qui fait l'objet d'une  
18 condamnation devant les tribunaux. Il s'agit de prévenir la violence comme telle. Il n'y a  
19 pas eu de considération pour ces droits internationaux des femmes.

20 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Maintenant, Deepa (sic), je voudrais vous  
21 poser une autre question sur votre travail. Est-ce qu'il y a des perspectives qui  
22 pourraient accroître votre préoccupation, votre inquiétude dans certains scénarios?  
23 Désolée.

24 **Mme DEEPA MATTOO** : Je vais parler de cela. Mais d'abord, je  
25 veux dire que ce que Pam a dit, l'un des problèmes, principaux problèmes existants  
26 d'évaluation de risque, il y a un grand accent sur les poursuites. Même quand on  
27 identifie une situation à risque élevé, on met un accent excessif sur les poursuites. Sur  
28 comment on va convertir cela en une affaire qui pourrait avoir gain de cause. Au lieu de

1 mettre l'accent sur la prévention de la violence. Contre elle, contre ses proches ou  
2 contre des membres de la communauté.

3                   Parce qu'une fois que... qu'une divulgation aura, ou une  
4 déclaration aura lieu, en ce qui concerne, en ce qui a trait à une certaine auteure, ou un  
5 auteur potentiel, vous avez le devoir de prévenir la violence. Les flics doivent prendre  
6 chaque appel au sérieux, afin de prévenir la violence. C'est incroyable! que l'on  
7 demande de nous donner des... des signalements anonymes et quand vous... mais  
8 que quand vous recevez les appels vous-même, vous ne les prenez pas au sérieux.  
9 Donc, le système est brisé, à plusieurs égards.

10                   Mais si on revient à l'affaire, au cas de Susan Butler, quels sont les  
11 drapeaux rouges? Bon, Pam mentionne, vient de mentionner un exemple. La femme  
12 appelle et elle demande une femme. Pour moi, c'est déjà, dans mon évaluation, ce  
13 serait déjà un facteur qui me... m'induis, à prendre le cas au sérieux. Donc, il y a  
14 d'autres éléments de l'histoire que je n'ai pas compris. Comment est-ce que... ça... on  
15 puisse ne pas comprendre ou voir qu'il puisse y avoir une... le besoin d'une réaction au-  
16 delà des mots gentils.

17                   L'autre aspect qui a été négligé, c'était la proximité de la personne,  
18 où il habitait, l'autre drapeau rouge qui n'a pas été repéré, c'est que la personne disait  
19 que j'ai essayé de refuser et la personne a continué à me harceler. Et aussi, un autre  
20 drapeau rouge. Elle parlait de l'influence de l'alcool. Personne ne l'a pris au sérieux. Et  
21 ensuite, ils ont dit qu'elle aurait dû demander une protection. Et donc, tout cela fait  
22 partie de l'évaluation de risque. Elle aurait dû demander un engagement, de ne pas  
23 troubler l'ordre public.

24                   Mais d'accord. Mais on ne lui offre pas les services nécessaires. Si  
25 vous avez demandé un engagement de garder la paix, ben alors vous devriez lui... lui  
26 expliquer que, il y a... comme par exemple, il y a une ligne téléphonique, où vous  
27 pourriez obtenir de l'appui. C'est une autre occasion ratée.

28                   Et finalement, quand l'appel arrive, et elle fait part de l'existence

1 d'une arme à... d'une arme, toutes ces choses sont manquées, parce que personne n'a  
2 posé les bonnes questions. Personne n'avait pris au sérieux la possibilité que cet  
3 auteur soit, représente un vrai danger. Donc, je trouve qu'il y a tellement de fois où il y  
4 aurait pu être une intervention. Si quelqu'un avait posé les bonnes questions, à la  
5 clinique. Donc, à la clinique, si on nous pose ces questions, présente ce cas, on aurait  
6 posé les bonnes questions. Si vous savez quelle est cette histoire, quelle est votre  
7 histoire avec l'auteur potentiel l'auteur potentiel? Quelle est... donc personne n'a posé  
8 les bonnes questions quand elle a appelé la police.

9 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci.

10 **Mme EMILIE COYLE** : Est-ce que je peux ajouter quelque chose  
11 aussi?

12 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Oui, d'accord, allez-y.

13 **Mme EMILIE COYLE** : Donc, quand on parle de cela, c'est quelque  
14 chose que Pam a mentionné aussi, c'est que on met beaucoup l'accent sur le risque  
15 individuel. Quand... mais si on veut vraiment créer une communauté de soins qui  
16 prévient les incidents, il faut songer aux besoins. Quand une personne dit qu'il va peut-  
17 être commettre un crime contre quelqu'un d'autre, on est déjà rendus assez loin. Alors,  
18 si on veut créer des communautés d'autoprotection, de soins, il faut remonter le courant  
19 pour essayer de voir quels sont les besoins des gens. Quels sont les besoins en  
20 général. Quels sont les déficits que nous trouvons dans la communauté pour prévenir  
21 que de telles situations se présentent?

22 Parce qu'on met généralement l'accent sur les incidents  
23 individuels. Parce que, bon, les incidents se présentent, et il faut le faire. Mais on... il y  
24 a un manque de compréhension des effets cumulatifs de tous les traumatismes qui se  
25 perpétuent dans la collectivité. Donc, comment est-ce que l'on peut s'assurer que cette  
26 compréhension nous permette de combler certaines de ces lacunes.

27 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci! Je commence avec Lana. Les  
28 femmes ont besoin de quoi? Où devrait-on investir en matière de sécurité des femmes?

1 Quelles démarches? Est-ce que vous êtes d'accord avec Emilie? Et si oui, où est-ce  
2 qu'on doit consacrer nos attentions, nos ressources, nos... l'argent?

3 **Mme LANA MACLEAN** : Oui, je suis d'accord avec Emilie. Tout  
4 d'abord, selon moi, les ressources doivent être investies dans les communautés de  
5 soin, là où se trouvent les femmes Si c'est... il s'agit d'organismes qui dessert les  
6 femmes, pour moi, je songe à la communauté afro-néo-écossaise, je demeure pratique.  
7 Je sens qu'on va en parler plus tard. Mais cette notion de fournir des ressources et du  
8 soutien, a un rôle d'organismes néo-écossais, notamment l'Église (inaudible) qui, en  
9 1999, avait fait un documentaire de deux parties, avec Soveing Hamilton, après No  
10 more secret, où elle était interrogée de façon douce, de façon respectueuse en matière  
11 de la culture, l'impact de la violence conjugale dans les vies des femmes afro-néo-  
12 écossaises de façon intergénérationnelle. On n'a jamais vraiment repris ces propos-là.

13 Ça ne devrait pas être la carte blanche, chaque communauté a des  
14 nuances culturelles à prendre en compte. Pour moi, les ressources et les soutiens dont  
15 on a besoin doivent être rattachés à la communauté de soins dans laquelle vivent les  
16 femmes. Et d'être... de réagir convenablement sur le plan de la culture. On doit  
17 accorder des ressources en matière de formation et de ressources pour les gens dans  
18 le système de la protection de l'enfance. S'assurer que lorsque, les enfants sont pris en  
19 garde, il y a la prise en garde des femmes, qu'il y a un impact sur... une évaluation des  
20 impacts sur les femmes comme on le fait dans le système de justice pénale, mais  
21 centrée sur la famille, un modèle qui est une réflexion des réactions, interventions  
22 culturelles qui mettent les femmes à risque. On doit aller en amont pour s'assurer qu'il y  
23 a des conceptions de programmes et des ressources pour non seulement des jeunes  
24 femmes, mais également pour des jeunes hommes.

25 Il me semble qu'il doit y avoir une approche collaborative en  
26 matière de la violence fondée sur le genre, on doit également porter attention à ce que  
27 les jeunes hommes ont un bon niveau de littératie et de bonnes connaissances sur le  
28 plan de comment la socialisation masculine peut être toxique et comment ils peuvent en

1 faire partie. Alors, on doit également accorder des ressources aux ressources qui  
2 servent les mâles, les hommes aussi.

3 Dans cette province, il y a l'Institut de la justice afro-néo-écossaise  
4 et, pour moi, ils sont les mieux placés pour combler certains des besoins uniques de la  
5 violence fondée sur le genre chez les femmes. Je vous propose ceci comme une  
6 occasion, comment développer une approche de justice réparatrice qui respecte la  
7 culture pour combler les besoins des femmes afro-néo-écossaises.

8 Voilà des ressources dont on pourrait tirer parti afin de contribuer  
9 de façon financière, oui, mais également en respectant des éléments culturels. Il y a  
10 plusieurs parcours possibles : les soutiens en matière de financement, que les services  
11 de police comme la GRC ont déjà instaurés en matière de leur projet de diversité et  
12 d'inclusion, ils ont une optique tenant compte des traumatismes, je ne suis pas sûre si  
13 cette optique-là est assortie d'une nuance culturelle, alors davantage de rigueur sur les  
14 projets, des programmes respectueux des cultures au sein de la GRC pour assurer qu'il  
15 y ait de la rigueur et de la reddition de comptes pour assurer que les besoins des  
16 collectivités diverses sont abordés.

17 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien, Lana.

18 Sunny, on n'a pas entendu parler de vous depuis un certain temps,  
19 alors à vous maintenant. Si on doit apporter des investissements dans la sécurité des  
20 investissements [sic], on doit... on devrait investir où?

21 **Mme SUNNY MARRINER:** Merci de cette question. Si très  
22 brièvement je pourrais vous indiquer une occasion ratée avec l'affaire *Butlin*, je sais  
23 qu'on manque de temps, mais c'est important de signaler que nous avons perçu tout au  
24 cours de l'affaire *Butlin* où il y a plusieurs occasions, plusieurs agents de police ont  
25 révisé le dossier et re-revisité le dossier. Une chose qui est importante pour les  
26 commissaires et les autres, c'est la culture du fait qu'on a tendance de ne pas vouloir  
27 remettre en cause la décision d'un agent de police, même lorsqu'on a des occasions  
28 pour aborder des occasions ratées ou le fait qu'on n'a pas bien réussi à bien évaluer les

1 risques, si on n'a pas une culture où on ne veut pas remettre en cause les décisions  
2 d'un agent de police, on va perdre des occasions de reddition de comptes au niveau de  
3 ce qui se passe mal, également pour les personnes qui cherchent de l'aide parce que  
4 chaque agent de police par la suite va être d'accord avec la démarche des agents de  
5 police précédents. Ça, c'est un élément important de la culture que l'on doit aborder.

6 Sur le plan du financement, on pourrait passer toute une journée à  
7 cet égard, ainsi que sur plusieurs différents volets de cette question. Je présume que  
8 cela a déjà été dit lors d'autres tables rondes, mais avant, tout d'abord, on doit songer  
9 aux logements sûrs et abordables pour les femmes et les enfants notamment, mais  
10 pour tous les membres de notre collectivité. Lorsque les gens n'ont pas un bon  
11 logement ou un logement convenable ou n'ont pas la capacité d'être bien logés, ils sont  
12 prêts... proches des situations plus violentes où ils ont moins la capacité de s'échapper  
13 à des situations violentes. Les gens ne lient pas le logement, souvent en tout cas le fait  
14 d'être sans-abri, à ces enjeux-là, ils doivent le faire dans toute discussion sur le plan  
15 d'un engagement de réduire la vulnérabilité à la violence. Alors, il s'agit d'un domaine  
16 très important.

17 Je pense que nous devons également concevoir les véritables  
18 besoins des survivants sur le terrain. Je n'ai pas [sic] eu l'occasion de travail de défense  
19 des droits juridiques à la Clinique Schlifer; dans mes 20 ans de travail avec les  
20 survivantes, elles cherchent constamment des défenses des droits et les soutiens pour  
21 leurs besoins de base, des choses qu'elles doivent faire pour réduire leur exposition à  
22 la violence ou afin de pouvoir réduire leur niveau de vulnérabilité. C'est peut-être se  
23 rendre... cela peut représenter assister à des « tribunaux » de logement avec des  
24 survivants, ou assister à des rendez-vous avec les médecins, ou la défense des droits  
25 juridiques.

26 On parle de mécanisme pour les avis juridiques, les survivantes ont  
27 vraiment besoin de gens qui vont défendre leurs droits si elles choisissent de s'engager  
28 auprès de ces systèmes, elles doivent avoir des défenseurs qui s'y connaissent, qui

1 savent ce qui va se passer une fois qu'elles rencontrent le système, pas uniquement au  
2 niveau des polices, toutes les institutions : le logement, les aides financières de base,  
3 tout cela.

4 On fait tout cela avec des survivantes, et les centres de première  
5 ligne auparavant faisaient bien plus de ce travail-là avec les survivantes sur le terrain,  
6 avec les survivantes, mais comme la demande a augmenté et le financement est  
7 stagnant. De plus en plus, la capacité d'accompagner un survivant comme il cherche à  
8 naviguer sur ce que l'on doit faire pour se garder en sécurité, cette capacité-là est  
9 enlevée de plus en plus.

10 Alors, on doit se centrer sur les survivants, alors c'est mon dernier  
11 point. Moi, je suis dans les centres qui traitent les agressions sexuelles de première  
12 ligne depuis 25 ans, les listes d'attente sont ahurissantes pour les survivants qui ont  
13 vécu de la violence. Qu'ils l'ont vécu il y a hier ou 25 ans, le risque n'intervient pas dans  
14 l'équation. Ces espaces-là souvent sont les seuls espaces non institutionnels qui  
15 travaillent à l'intention de l'intérêt des survivants, ils ne sont pas employés par nul autre  
16 intérêt que les intérêts des survivantes. Lorsqu'ils ne peuvent pas y accéder lorsqu'ils  
17 cherchent du soutien, c'est très difficile pour eux de laisser une situation où ils sont  
18 potentiellement à risque ou même faire leur prise de décision s'ils veulent s'engager  
19 auprès du système.

20 Nous avons que 95 % des survivantes ne signalent rien à la police  
21 ou au système de justice pénale. On doit songer à ce que les survivantes nous disent  
22 ce dont ils ont besoin, et tout d'abord ils ont besoin de gens pour les accompagner au  
23 fur et à mesure qu'ils naviguent ces enjeux-là et des soutiens de confiance dans  
24 lesquels ils peuvent s'investir. On doit consacrer du financement à ce niveau-là.  
25 Lorsqu'on autonomise la survivante, elle pourra faire ce choix-là par l'entremise de ces  
26 mécanismes-là; tous les autres genres de risques que nous ne pouvons pas éliminer du  
27 système, on a prouvé à répétition qu'on ne réussit pas de les enlever du système, tous  
28 ces éléments-là peuvent être atténués pour les survivants comme ils font des progrès.

1                                   Voilà quelques points que je vous proposerais comme choses à  
2 considérer.

3                                   **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci.

4                                   Pam, si on doit investir dans la sécurité des femmes, où doit-on  
5 dépenser l'argent?

6                                   **Dre PAMELA PALMATER:** Alors, tout ce que tout le monde a dit,  
7 mot-clic « ce qu'elle a dit », en plus... de plus, tenant compte de certaines  
8 considérations précises pour les femmes et filles autochtones, la GRC dépense  
9 énormément d'argent sur les relations publiques, régler les recours collectifs, ils vont  
10 créer des nouvelles unités pour supprimer les droits autochtones contre les  
11 défenseuses de terres autochtones qui sont femmes, mais quand il s'agit de faire des  
12 enquêtes sur les femmes, les filles portées disparues et assassinées, ils ne dépensent  
13 pas le même montant d'argent. C'est vers quoi on consacre l'argent, vers quel but.

14                                   Quand on continue de financer le racisme et la misogynie au sein  
15 de la GRC, nous finançons leur impunité, leurs relations publiques, nous ne finançons  
16 pas la sécurité pour les femmes autochtones et les filles qui inclut évidemment le  
17 soutien, également les éléments de base de la vie : l'eau potable, la nourriture,  
18 l'alimentation, l'accès à de véritables soins de santé où ils ne vont pas être agressés  
19 sexuellement par les hôpitaux ou refusés les soins de santé. C'est la façon que les  
20 unités travaillent ensemble, comment la GRC travaille avec les hôpitaux pour enlever  
21 les enfants, c'est extraire la GRC de l'équation et de consacrer tous les argents sur  
22 toutes les femmes afin de maintenir les éléments de base, qu'est-ce qu'ils vont faire au  
23 niveau de l'aide alimentaire quand ils doivent... les enfants doivent aller à l'école, le  
24 logement, pas juste les abris, les logements de transition, l'éducation des enfants, tout  
25 ça. Les navigateurs sont tout à fait essentiels. Même un rendez-vous chez le médecin  
26 peut être traumatisant, notamment pour les femmes et les filles autochtones puisque  
27 nous savons qu'elles peuvent vivre une forme de violence sexuelle de la part du  
28 médecin lui-même. Alors les navigateurs c'est une façon de contrôler contre cela. Et

1 c'est une façon de contrôler cela, pour la GRC qui sont dans les écoles, les hôpitaux,  
2 bureaux de travail social, c'est pas juste une question d'argent pour tout cela, mais on  
3 doit extraire la GRC et de s'assurer que l'argent est consacré aux gens de soutien sur  
4 le terrain, même s'il s'agit de gens du milieu populaire. Et c'est tellement important qu'ils  
5 soient détachés de la police, pas le service aux victimes au sein des services policier,  
6 par exemple.

7 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci Pam. Emilie, à vous maintenant.

8 **Mme EMILIE COYLE:** Tout ce que les autres ont dit, oui, je suis  
9 d'accord. Les organisations communautaires de première ligne, c'est là où on voit des  
10 efforts transformateurs créat... qui font preuve de créativité. Des modèles que l'on doit  
11 continuer de rendre durables avec des formes de financement pérennité [sic], afin qu'on  
12 n'ait plus à quémander pour chaque sou que l'on reçoit. Ce qu'on va faire avec cela,  
13 c'est qu'on va se mettre à former des modèles, et c'est très important, certaines des  
14 valeurs que nous disons sont très importantes dans notre valeur. Une forme de santé  
15 publique efficace, de soins, décolonisation, légalité, de traitements équitables. On ne  
16 peut pas y atteindre avec les systèmes dont nous disposons actuellement, parce qu'on  
17 a renversé comment nous utilisons les fonds du public. Si on avait inversé cela pour  
18 véritablement investir dans le lieu où les gens, forcément parce qu'ils travaillent un à un,  
19 avec les personnes touchées par ce système et ils apprennent d'eux à tous les jours  
20 sur ils ont besoin de quoi, c'est là où on va voir de véritables changements.

21 Je vais revenir rapidement à l'exemple de la femme qui a reçu plus  
22 de temps, une plus longue sentence que la personne qui avait fait le tort. Le  
23 poignardement [sic]. La raison que nous savons qu'il s'agit d'un cas de racisme  
24 systémique, le juge lui a dit : « Vous êtes une mère monoparentale, vous auriez dû  
25 savoir mieux. » Dans son arrêt. C'est dans son arrêt. Dans son plan de correction, son  
26 travailleur primaire avait dit qu'elle venait d'une collectivité où la violence comme  
27 méthode des parents était commune.

28 Quand j'ai reçu le plan de correction qui devait être présenté

1 devant le Comité de libération conditionnelle, j'ai rédigé une lettre comme quoi c'est  
2 plein de racisme. Ça doit être complètement réécrit, sinon vous ne devez aucunement  
3 prendre en compte ce qui est rédigé dans le plan de correction. Alors combien de gens  
4 vont devant les décideurs sans navigateur, ou des gens qui défendent des droits. C'est  
5 un autre élément très important.

6 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci Emilie. Deepa, à vous maintenant.  
7 Où devrait-on investir en matière de la santé... de la sécurité des femmes ?

8 **Mme DEEPA MATTOO:** Je reviens aux propos de Lana. Remettez  
9 l'argent dans les collectivités et faites que les collectivités se rassemblent pour identifier  
10 les solutions dont les communautés ont besoin. Pendant les premières 10 années de  
11 ma vie ici au Canada, je travaillais pour (inaudible) *Clinic* de l'Ontario. J'ai commencé à  
12 travailler avec eux. Ce n'était pas une clinique d'aide juridique, c'était un projet. Je  
13 connais l'énorme impact que cette clinique-là a eu sur les voix de la collectivité du sud-  
14 est... de l'Asie du sud-est en Ontario et au Canada. De ce point de vue là, je vois la  
15 valeur de consacrer l'argent, d'investir l'argent dans la collectivité au niveau des  
16 besoins culturels et au niveau de la voix de la collectivité. Alors on a certainement  
17 besoin de cela, mais de pair avec cela, ce dont on a besoin, c'est de soutenir les  
18 prestataires de services et les navigateurs qui existent, qui font ce travail. Alors, aidez  
19 aux nouveaux groupes, soutenez les groupes actuels et sensibilisez.

20 La sensibilisation en formation est l'élaboration de capacités chez  
21 les agents de police, les procureurs, les juges, tous les professionnels des milieux  
22 juridiques, afin qu'ils comprennent pourquoi ils ont tort de façon fondamentale, dans la  
23 façon qu'ils fonctionnent, et pourquoi eux, ils ont besoin d'une transformation.  
24 Finalement, ils font partie de la société et ce qui... ce qui me blesse, d'arriver à bien  
25 comprendre, qu'eux ils vivent tous en traumatisme. Ces institutions perpétuent le  
26 traumatisme à tous les jours. Ce n'est pas jusqu'à ce qu'ils comprennent qu'ils ont  
27 l'occasion d'être sensibilisés et d'être formés d'une nouvelle façon. On ne mettra pas fin  
28 à ceci. Bien qu'on puisse fournir des soutiens et des services, on doit comprendre qu'il

1 y a quelque chose qui ne va pas du tout dans le système. Le système a besoin d'aide.  
2 Je suis motivée par la compassion aujourd'hui, c'est pourquoi je dis cela, mais ça  
3 revient au point de Pam. Ça fait également partie des normes internationales de  
4 plusieurs mécanismes de l'ONU. C'est vraiment, il y a des... des livres modèles, qui  
5 sont très biens rédigés. Et le Canada accuse des retards dans un encadrement national  
6 pour aborder les violences fondées sur le genre. Nous accusons énormément de retard,  
7 nous n'avons aucun plan d'action. Nous avons... on en parle depuis bien longtemps. Et  
8 ça n'existe pas, jusqu'à ce que ce que cela existe, la pandémie de violence fondée sur  
9 le genre, on n'y mettra pas fin. On n'a pas investi dans cette pandémie comme on aurait  
10 dû. Nous accusons vraiment du retard.

11 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci Deepa. Isabel, où devrait-on investir  
12 en matière de sécurité des femmes ?

13 **Prof. ISABEL GRANT:** La réponse simple c'est partout, mais pour  
14 répéter les propos de certains de mes collègues, le logement est une préoccupation  
15 centrale. J'ai fait une étude du système de protection de l'enfance au Nouveau... en  
16 Colombie-Britannique, les femmes perdent leurs enfants parce qu'elles ne peuvent pas  
17 se permettre de laisser des hommes violents. L'autonomie économique des femmes est  
18 tellement importante. Quant aux collectivités, on doit assurer qu'il y a une norme de  
19 base au soutien, qu'il n'y a pas juste uniquement à Vancouver, Toronto, Halifax, mais  
20 qu'il existe également des collectivités rurales et éloignées en raison des défis uniques.  
21 Des installations qui soutiennent les animaux de compagnie. Dans les collectivités  
22 agricoles, ils laissent leur bétail et leur gagne-pain, leur collectivité. On doit s'assurer  
23 que ces services-là sont disponibles dans les collectivités éloignées et rurales. On a  
24 moins accès au soutien des grands, comme c'est le cas dans les grandes villes.  
25 Brièvement, on a fait un assez bon travail au niveau de la formation de la magistrature,  
26 on doit étendre cela aux services policiers. Deepa mettait l'emphase sur comment  
27 Madame (inaudible) voulait vraiment parler à un agent de police, ça doit être une option  
28 pour tout le monde. Chaque femme qui est plaignante en ce qui a trait à une agression

1 sexuelle, doit automatiquement avoir accès une agente de police, ne doit pas attendre  
2 le prochain quart de travail. Alors cette agente de police doit être formée non pas  
3 uniquement en matière de la loi, mais également en matière d'obstacle. L'autonomie  
4 économique de chaque femme et dans ce pays de... c'est un énorme élément de la  
5 capacité des femmes de s'échapper à toute forme de violence sexuelle.

6 **Dre EMMA CUNLIFFE:** J'ai quelques notes dans les questions de  
7 clôture, mais je vais vous offrir l'occasion de poser des questions. Si vous voulez me  
8 donner l'occasion de faire mon mot de clôture, j'en serais reconnaissante.

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Fitch.

10 **COMMISSAIRE FITCH:** Je n'ai pas de question, mais j'ai  
11 beaucoup apprécié l'apport de chacun et chacune. Je sais qu'Emilie avait encore un  
12 commentaire à présenter, donc je vais lui accorder le temps qui m'avait été alloué.

13 **Mme EMILIE COYLE:** Bon, bien parfait. Alors les systèmes  
14 d'oppression plus englobant, comme la patriarchie, le racisme, la transphobie, le  
15 racisme [sic], qui sont... ne seront pas éliminés par toute recommandation découlant de  
16 cette Commission, mais je crois que toute recommandation émise par toute commission  
17 que ce soit, doivent... doit inclure, entrelacer ces termes dans... que vraiment, que les  
18 recommandations de chaque commission doivent être infusées de tous ces termes.  
19 Sinon, on ne pourra pas arriver à la... aux causes profondes.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Stanton.

21 **COMMISSAIRE STANTON:** Je suis reconnaissante envers vous  
22 pour tout ce que vous avez présenté aujourd'hui à la table ronde, les liens entre la  
23 violence... les liens entre la violence conjugale, la violence fondée sur le genre et les  
24 pertes massives sont très claires. Ce panel nous aide à comprendre comment répondre  
25 aux causes profondes de ces types de violence. Emilie vient de nommer certaines de  
26 ces causes profondes. Emilie, Deepa et d'autres ont parlé d'un autre aspect de tout  
27 cela, exprimé aussi par moi-même depuis quelques jours. Cette litanie de  
28 recommandations répétées aux fils des années, et donc la nécessité. Le besoin de...

1 s'attaquer aux barrières à la mise en oeuvre. Parce qu'on sait ce qu'il faut faire et  
2 pourtant on ne le fait pas. Quels obstacles nous empêchent de le faire ? Encore là, il  
3 faudrait songer aux causes profondes, aux structures, mais je pense que cela nous aide  
4 quand même à concevoir nos réponses.

5 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Docteure Cunliffe.

6 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Je voudrais d'abord terminer en remerciant  
7 les membres de notre table ronde d'avoir participé à cette... dans cette conversation  
8 souvent très difficile sur la violence fondée sur le genre et les réponses institutionnelles  
9 à ce phénomène. Et la dernière table ronde, qui sera animée par moi-même avant  
10 septembre, mais ma collègue Krista Smith va faciliter une autre table ronde de demain.  
11 Mais étant donné que c'est ma dernière possibilité de dire quoi que ce soit, j'espère  
12 Commissaires que vous me permettrez d'exprimer mes remerciements envers les  
13 membres de l'équipe que l'on ne voit pas ici, mais dont le travail est essentiel aux  
14 procédures et au fait de les rendre accessibles. Donc nos partenaires d'audiovisuel,  
15 informatique, (inaudible), travailleurs de la santé mentale, de l'équipe d'engagement du  
16 public. L'engagement public, on travaille fort depuis trois mois pour appuyer ces tables  
17 rondes. Et donc, je veux exprimer mon appréciation envers toutes ces équipes. Merci.

18 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Emma. Je voudrais faire  
19 écho justement, de vos remerciements et ajouter votre nom à la liste de personnes qu'il  
20 faut remercier d'avoir organisé encore un autre merveilleux panel. Et aussi, je voudrais  
21 remercier (inaudible) de votre travail en coulisses. Ce n'est pas des choses qui se font,  
22 ce ne sont pas des choses qui arrivent d'elles-mêmes, mais toutes ces tables rondes  
23 représentent un travail important en amont. Je voudrais remercier les panélistes,  
24 Madame MacLean, merci c'était un plaisir de vous revoir. Madame Coyle, Madame  
25 Palmater, Madame Mattoo, Madame Marriner et la Professeur Grant. Merci de nous  
26 avoir aidés avec ce travail important.

27 Nous avons un mandat très exigeant et difficile. Notre travail et  
28 notre mandat découlent de la souffrance, de la tristesse qui infuse, s'infuse dans notre

1 travail et aujourd'hui, c'est la même chose. Et donc il est tellement important de faire  
2 ces tables rondes et nous apprécions beaucoup votre présence. Emma, merci, et les  
3 panélistes, merci d'avoir apporté votre grande expérience et expertise. Merci de m'avoir  
4 aidé à élargir ma propre perspective. Je suis très reconnaissant. Je vous remercie aussi  
5 de votre... de vos recommandations pratiques et évolutives. On croit que cela nous  
6 aidera beaucoup d'avoir pu bénéficier de vos recommandations et de vos expertises.  
7 C'est très important et nous sommes très, très reconnaissants. Merci encore une fois de  
8 votre apport et de votre temps. Merci à tout le monde.

9 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci, Commissaire MacDonald.

10 Quelques mots de la fin. Les décrets de conseil nous demandent de tenir compte des  
11 leçons tirées et d'émettre des recommandations afin de maintenir nos communautés en  
12 sécurité. Aujourd'hui, vos recommandations sont... portent entre autres sur les  
13 interventions de la police et des autres institutions aux incidents de violence fondées  
14 sur le genre. Les décrets de conseil nous ont demandé discuter les alertes publiques et  
15 hier, donc on a réuni des experts pour parler de la complexité des systèmes d'alertes  
16 publiques. En fait, tout comme on a fait ça, mais dans le passé, aujourd'hui, nous avons  
17 réuni des expertes qui ont étudié la violence fondée sur le genre, la violence sexuelle,  
18 dont la violence sexuelle qui est un élément important de ces formes de violence, pour  
19 nous aider à émettre des recommandations qui seront pratiques. Les décrets de conseil  
20 nous obligent à étudier, d'examiner les enjeux des facteurs contributeurs et contextuels  
21 dans le rôle de ces types de violence. On doit aussi étudier les politiques et les  
22 procédures de formation de la police à cet égard et donc on doit émettre des  
23 recommandations pour aborder les enjeux découlant de cet événement de pertes  
24 massives, mais on doit aussi comprendre que ces recommandations doivent être mises  
25 en œuvre à l'intérieur de structures qui, historiquement, ont eu des impacts  
26 disproportionnés sur certains groupes de notre société. Donc il est important d'écouter  
27 des gens qui connaissent ces dynamiques afin d'éviter des inégalités structurelles et qui  
28 existent dans notre société. Demain, il y aura une autre discussion de table ronde, qui

1 porte sur les réponses communautaires à ces types de violence. En faisant cela,  
2 n'oubliez pas qu'il y a, si vous avez vécu des incidents de violence dans votre vie, il y a  
3 des services de soutien qui vous sont offerts ici, dans la salle, et sur notre site web.

4 Encore une fois merci et on se voit demain.

5 --- L'audience est en pause à 16 h 50

6

7

### CERTIFICATION

8

9 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an  
10 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill  
11 and ability, and I so swear.

12

13 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une  
14 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes  
15 capacités, et je le jure.

16

17



18

Nadia Rainville

19